

Année du rapport 65



## RAPPORT DU DELEGATAIRE 2020

ACM MOUSTIERS SAINTE MARIE

UN ENGAGEMENT  
ÉDUCATIF  
AU COEUR  
DES TERRITOIRES



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## Partie 1

### Présentation du service délégué



## ***1.1 Présentation du rapport***

**Le rapport concerne l'exercice 2020 de l'Accueil Collectif de Mineurs de Moustiers Ste Marie dont la gestion et l'organisation est déléguée par L'agglomération Provence Alpes à Léo Lagrange Méditerranée.**

**Auteur du rapport : Patrick Campoy, responsable de l'ACM de Moustiers Ste Marie.**

## ***1.2 Caractéristiques du contrat***

**Rappel de l'objet de la mission déléguée :**

**Animation et gestion d'un accueil collectif de mineurs 4 - 12 ans**

**L'ACM Enfance concourt à l'action éducative, culturelle et sociale de l'agglomération Provence Alpes Agglomération, en lien étroit avec le Projet Educatif du territoire**

**A ce titre, il répond aux attentes et aux besoins des publics spécifiquement visés, mais a aussi vocation d'animation globale.**

**L'ACM Enfance doit susciter la participation des usagers et des habitants.**

**Cette participation, pour être effective, peut prendre des formes diverses.  
Celle-ci a vocation de promouvoir la vie associative locale.**

**L'ACM Enfance a pour ambition de contribuer au partenariat local et de susciter son développement.**

**Il doit rechercher la concertation avec le mouvement associatif local, la commune, les administrations et autres équipements et services de proximité et d'action d'animation sociale et ce en cohésion avec les objectifs du projet éducatif global de la commune.**

**La mission doit répondre, au-delà du besoin de garde des familles, aux attentes et aux besoins éducatifs des enfants de la commune.**

**Dates d'effet du contrat :**

**Celui-ci a pris effet le 1er Janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2021**



**Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/07/2021**

**Application agréée E-legale.com**

**99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021**

## **1.1 Le service**

### **L'Accueil Collectif de Mineurs de Moustiers Ste Marie.**

#### **Les Locaux :**

##### **Accueil de loisirs, Le Village 04360 MOUSTIERS STE MARIE**

**Cet espace est dédié aux enfants âgés de 31/2 à 12 ans. (dès leur scolarisation attestée)**

**Espace intérieur de 60m<sup>2</sup> avec une capacité d'accueil de 40 personnes (commission de sécurité) :**

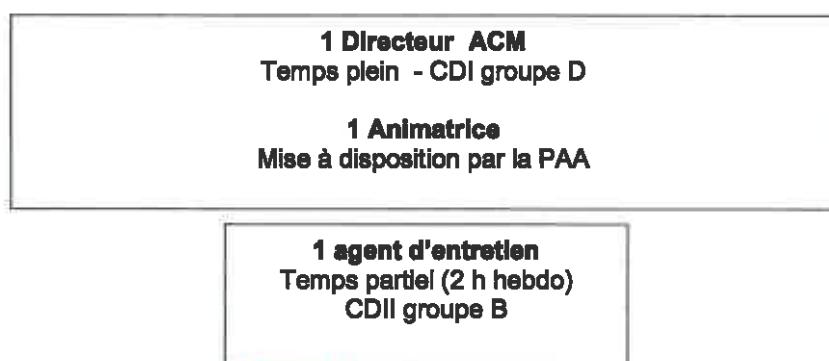
- **Le centre est composé d'un local (60 m<sup>2</sup>) bureau, régie, coin accueil enfants et de sanitaires adaptés.**
- **Le centre peut disposer d'un espace dédié à l'accueil des 4/6 ans pour la période estivale:**
- **Le dortoir de l'école ou la salle polyvalente pour les temps de repos (uniquement en période estivale)**
- **La salle polyvalente en cas de mauvais temps (pour les activités et le repas).**
- **Cuisine, 2WC, lavabo.**

#### **Espace extérieur :**

- **Un espace extérieur goudronné, protégé et ombragé à l'entrée du local offre aux enfants la possibilité de jouer et courir en toute liberté.**

## **1.2 Les ressources humaines**

### **1.4.1 Organigramme du personnel du délégataire mission de Moustiers Ste Marie**



**Convention collective appliquée : Convention Collective Nationale de l'Animation Socio culturelle**

#### **Mouvements sur l'année :**

**L'équipe est toujours la même depuis 2004.**

**Nous avons eu recours à quelques CEE pour renforcer l'équipe en période estivale.**

**Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020**

Depuis septembre 2020 une nouvelle animatrice est mise à disposition par l'agglomération, en effet Mme Bagarry a choisi pour raison personnelle de rejoindre la crèche et d'avoir un emploi du temps plus compatible avec sa vie de famille. C'est Mme Rao Laura qui la remplace, nous avons engagé avec cette personne une dynamique de formation.

### **Qualification des personnels**

De manière générale, l'ensemble des personnels est qualifié pour occuper les fonctions au sein de l'ACM, en application de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur.

Pour autant, dans un souci de développement permanent des compétences de nos équipes, Léo Lagrange Méditerranée propose à ces salariés des formations d'adaptation à l'emploi. A noter nous avons accueilli deux jeunes en stage pratique Bafa et une autre animatrice s'engage dans la formation BAFA.

#### **Animateurs ayant travaillé en 2020 à Moustiers**

	FILLES %	GARCONS %	Moustieraines	EXTERIEURS %
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>2</b>	<b>80</b>

#### **1.4.2 Détachement de personnel**

Une personne mise à disposition par l'agglomération Provence Alpes Agglomération à l'année, à compter de septembre cette personne en poste depuis 3 ans a choisi une réaffectation en interne, elle a été remplacée par une jeune de Moustiers. Cette personne s'engage dans une formation BAFA que nous prenons en charge.

#### **1.4.3 Conditions de travail.**

##### **Horaires :**

Les horaires du personnel sont organisées de manière annualisée, dans le cadre de la réglementation en vigueur, afin d'optimiser la présence des salariés lors des périodes de forte activité (vacances scolaires) notamment.

**Pendant les périodes hors vacances scolaires, les personnels ont des horaires de travail « allégées ».**

NOM	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Mr CAMPOY Patrick directeur ALSH <b>Hors vacances scolaires</b>		9h 17h45	7h45 18h30	9h 17h45	
Mr. CAMPOY Patrick <b>Vacances Scolaires</b>	7h45 18h30	7h45 18h30	7h45 18h30	7h45 18h30	7h45 18h30
BAGARRY Céline animatrice <b>Hors vacances scolaires</b>			8h 18h		

**Rapport annuel du déléguétaire**  
**Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération**  
**Moustiers Sainte Marie - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalelite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

BAGARRY Céline animatrice <i>Vacances scolaires</i>	8h 18h				
RAO Laura animatrice <i>Hors vacances scolaires</i>			8h 18h		
RAO Laura animatrice <i>Vacances scolaires</i>	8h 18h				
Agent d'entretien FERREIRA MARQUES Lucia <i>Hors vacances scolaires</i>	9h 11h				
Agent d'entretien FERREIRA MARQUES Lucia <i>Vacances scolaires</i>	18h 19h				

Il est à noter que sur l'annualisation des horaires indiqués ci-dessus, l'ensemble de l'équipe possède un quota d'heures pour les réunions de préparations et de bilans avec les vacataires.

### Sécurité

Dans le cadre de notre obligation légale, nous avons réalisé le document unique destiné à la prévention des risques professionnels des salariés de la mission d'animation. Ce document a permis d'identifier quelques aménagements nécessaires à la sécurité physique des salariés.

En lien avec les exigences des protocoles « covid » nous avons augmenté le volume horaire de Mme Marques afin de répondre aux exigences d'un ménage/désinfection à la mi-journée les jours d'accueil depuis le mois de juin.

### 1.5. *Les moyens matériels utilisés*

#### 1.5.1 L'équipement

L'équipement en général est bien adapté au fonctionnement du centre et se trouve en bon état, les travaux de pose de portail sur l'accès cours ainsi que la réfection du grillage et des aménagements électriques ont été réalisés par les agents de PAA en 2020, la suite des travaux avec un nouveau portillon côté accès Mairie a été posé.

#### 1.5.2 Les locaux

Propriété :

Les locaux de Moustiers que nous utilisons appartiennent à la commune mis à disposition de l'agglomération Provence Alpes Agglomération.

Rapport annuel du délégué  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020

Les travaux d'aménagements extérieurs ont été réalisés par le personnel qualifié de PAA, ceci offre un espace plus sécurisé pour l'accueil des enfants.  
Pour la restauration collective, une convention d'utilisation de la cantine scolaire a été actée, ceci permettant de mettre en place ce service collectif sur la période estivale. Ceci étant pour cet année et compte tenu du contexte lié à la pandémie, nous avons opté pour une restauration sous barnum en extérieur directement dans la cour du centre.

**Ce dispositif s'est fait en partenariat avec le traiteur local et une livraison chaude des repas.**

La commune nous met à disposition en période estivale le dortoir de l'école afin d'accueillir au mieux les enfants âgés de 4 à 5 ans (convention).

Adaptation des locaux à l'activité :

Avec le nombre d'enfants grandissant, le centre doit s'adapter, notamment durant la période estivale. En cas de mauvais temps, nous pouvons disposer de la salle polyvalente se trouvant dans le bâtiment de la mairie. Mais c'est surtout le dortoir de l'école qui est très important l'été afin que les plus petits puissent avoir un temps calme en toute tranquillité, l'agrément PMI reprends cette nécessité.

Dans le contexte et la mise en place des protocoles d'accueil intégrant les dispositions anti covid , nous avons été amenés à réfléchir aux limites de notre capacité d'accueil. Force est de constater que nous ne pouvons garantir la mise en place correcte des protocoles d'accueil au-delà d'un effectif de 6 voire 9 enfants maximum par jour ce qui est une limite atteinte rapidement. La mairie avait débloqué la situation en libérant un espace à proximité dans un appartement municipal, pour des raisons de besoin prioritaire et ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le problème se repose...et l'urgence aussi.

L'équipe a réalisé trois exercices d'évacuation durant l'année, avec succès.

#### 1.5.3 Les investissements et travaux

Réalisés par le délégant :

Les services des espaces verts ont assuré l'entretien de la cour extérieure, et les travaux d'aménagements, grillage, portail avec les services techniques PAA.

Passage de commission de sécurité :

Accueil de loisirs de Moustiers : 28/10/2008 établissement R4

Les services techniques de la PAA ont réalisés des petits travaux sur le bâtiment.

Réalisés par le délégataire :

Le délégataire hormis l'achat de matériel pédagogique, de jeux, a investi dans l'achat de petits meubles pour les plus petits notamment des lits et des tapis de sol souples et de renouvellement de mobilier extérieur.

#### 1.6. Les contrats de maintenance

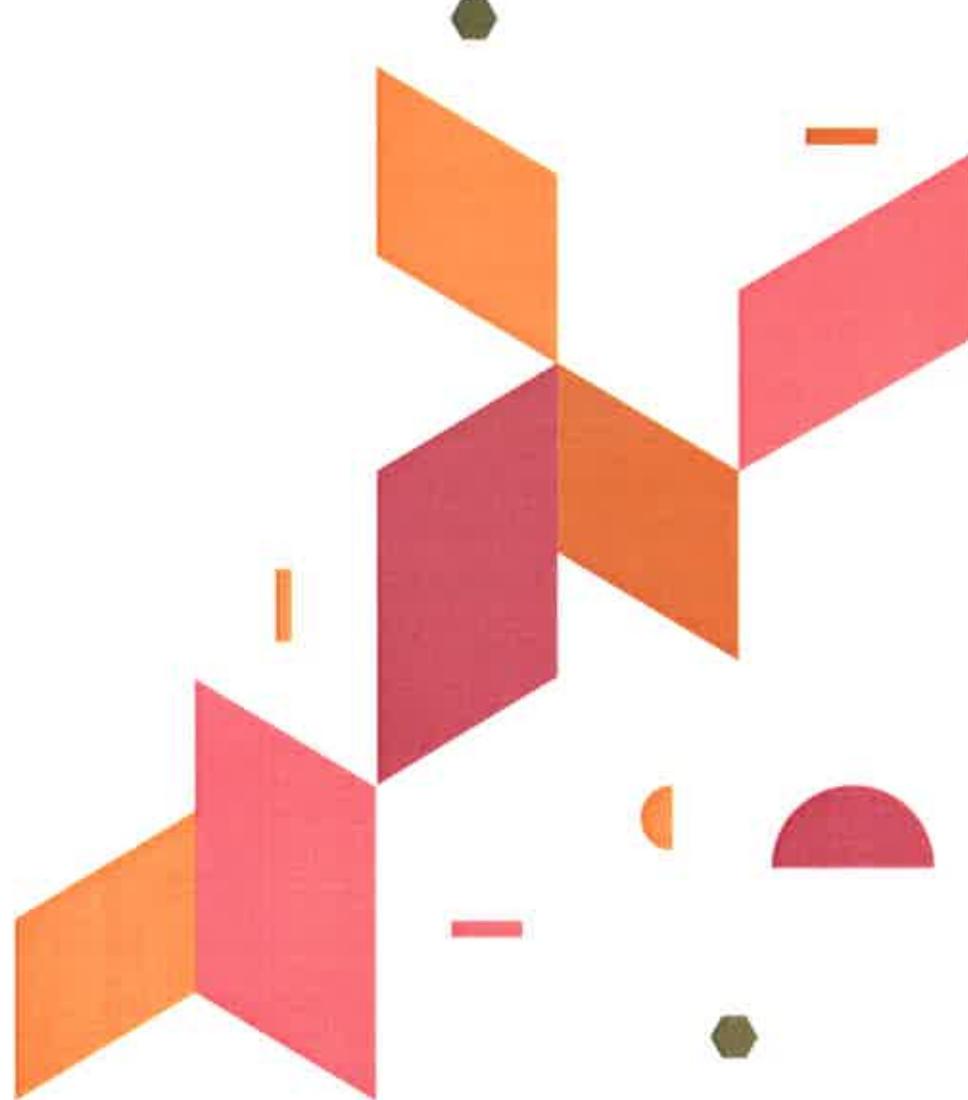
Un contrat de maintenance est signé avec OFFICE CENTER pour le suivi du parc informatique.

Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020



## Partie 2

### Les indicateurs d'exploitation



## 2.1.1 L'activité

### Secteur enfance :

Le projet pédagogique annuel (qui découle du projet éducatif de la fédération Léo Lagrange et du projet éducatif de l'agglomération Provence Alpes) reste les bases essentielles du travail de tous. Voir documents en annexe.

- Mise en place du projet pédagogique à partir des objectifs retravaillés avec l'équipe d'animation :

- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Développer une sensibilisation autour de l'expression des émotions.
- Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant
- Rendre l'enfant responsable de ses actes pour respecter la planète et protéger l'environnement
- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant en offrant un espace d'expression permettant de développer la créativité et l'imaginaire

### Notre Finalité :

- Permettre à tous les enfants de l'agglomération, en adéquation avec la politique enfance de l'agglomération Provence Alpes et les valeurs d'éducation populaire de Léo Lagrange, de bénéficier de temps de vacances et de loisirs de proximité.
- Offrir aux familles un service d'accueil de qualité et principalement sur les points suivants :
  - sécurité (physique et affective),
  - relationnel,
  - éducation,
  - loisirs.

### Liste des actions conduites par période :

Les objectifs cités ci-dessous sont tirés du Projet Pédagogique

#### MERCREDI JANVIER/JUIN

OBJECTIFS de la période	METHODES	MOYENS – ACTIONS REALISEES
Favoriser les projets collectifs	En mettant en place des projets multi-âges adaptés aux enfants.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Activités cuisine</li><li>- Mise en place de grands jeux, activités manuelles....</li><li>- Animation et jeux inter tranches d'âge</li></ul>
Permettre aux enfants de participer à des sorties culturelles	Organisation de sorties	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sortie cinéma à Digne, Manosque ou Gréoux les Bains</li><li>- Sortie Théâtre à la MJC ou au théâtre de la Fourmi à Manosque</li></ul>

Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020

## FEVRIER

<b>OBJECTIFS de la période</b>	<b>METHODES</b>	<b>MOYENS – ACTIONS REALISEES</b>
Développer des animations de proximité.	En profitant des nouveaux lieux	Sortie berges du lac, petite balade sentier botanique
Développer des projets d'échange ou de solidarité.	En rencontrant les enfants d'autres centres	Séjour nouvelles neiges, séjours de printemps
Permettre aux enfants de faire des activités en rapport avec la saison en cours	Préparation carnaval	Fabrication de masques, d'instruments de musique pour le défilé de fin de vacances, construction du caramentran

## ETE

<b>OBJECTIFS de la période</b>	<b>METHODES</b>	<b>MOYENS – ACTIONS REALISEES</b>
Développer des animations de proximité.	En profitant des infrastructures à proximité du centre	Baignade au Petit Lac
Réveiller l'artiste qui est en nous.	En préparant un projet de spectacle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation des costumes, danses, instruments de musique</li> </ul>
Favoriser la participation de chacun à la vie en collectivité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En Responsabilisant l'enfant sur des actes de la vie quotidienne.</li> <li>- En Impliquant l'enfant dans un projet commun.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition et choix des activités</li> <li>- Prise en compte de la parole</li> <li>- Participation des enfants aux repas et au goûter</li> </ul>
Découvrir de nouvelles activités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En travaillant avec des intervenants extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accro branche à Valensole</li> <li>- Sorties et stage poney à Valensole</li> </ul>
Informer des parents,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En affichant le planning dans le centre sous forme de fresque</li> <li>- Nouvelles règles « covid »</li> <li>- En distribuant le planning</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'affiches d'informations sorties</li> <li>- Distribution du planning chaque semaine</li> <li>- Apéritif de fin de spectacle</li> <li>- Accueil extérieur structure, masque et distanciation</li> <li>- Sonnette à l'extérieur, portail n 2</li> </ul>
Permettre aux enfants de participer à la préparation de leur goûter	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier cuisine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fabrication de gâteaux salés ou sucrés avec des fruits ou légumes de saison</li> </ul>

**Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

- **Les temps forts :**

**Le projet « Pêche » :**

En partenariat avec la Fédération Départementale de pêche et la société de pêche de Moustiers, pour la deuxième saison, ce projet a concerné 15 enfants sur 12 séances, avec pour objectifs :

**Objectifs du projet :**

- Permettre aux enfants de prendre conscience de la richesse, de la fragilité et sensibilité de ces milieux humides et aquatiques
- Amener les enfants à découvrir le biotope aquatique
- Impliquer les enfants dans le suivi de l'évolution de certains marqueurs environnementaux ou des certaines zones de proximité du village
- Permettre aux enfants de participer à la préservation et l'entretien de ces milieux
- Sensibiliser et Accompagner les enfants dans la pratique vertueuse de la pratique de la pêche

**Partenariats :**

**La société de pêche de Moustiers :**

- pour un accès éclairé aux bords de rivières
- pour une visite d'observation des sites
- pour une participation à des actions d'entretien du milieu et des populations piscicoles
- pour un soutien technique et logistique sur l'activité pêche

**La fédération Départementale de Pêche du 04 :**

- pour un soutien technique pointu
- pour un soutien logistique
- pour un accompagnement pratique expert

**Le Parc Naturel Régional du Verdon :**

- Pour un accès à des ressources documentaires
- Pour un accompagnement sur des observations de milieux humides
- Pour une mise en réseau avec des personnes de Moustiers

**Les sorties juillet août :**

- Sortie baignade au Petit Lac de Moustiers tous les mardis
- Sortie Poney à Valensole tous les jeudis avec aussi un stage de 3 jours la 1ere semaine d'août
- Sortie accro branche à Valensole tous les vendredis
- Spectacle de fin d'été fin août

Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

## MERCREDI SEPTEMBRE/DECEMBRE

<b>OBJECTIFS de la période</b>	<b>METHODES</b>	<b>MOYENS – ACTIONS REALISEES</b>
Proposer aux enfants des repaires de gestes barrières	Temps d'écoute et discussion Mise en place de rituels	Comptines et jeux avec gestes temps de parole projet d'expression
Permettre aux enfants de travailler selon les saisons	Activités manuelles	Jeux et activités de l'automne
Permettre aux enfants de participer à la préparation de leur goûter	Atelier cuisine	Fabrication de gâteaux salés ou sucrés

## AUTOMNE

<b>OBJECTIFS de la période</b>	<b>METHODES</b>	<b>MOYENS – ACTIONS REALISEES</b>
Permettre aux enfants de travailler selon les saisons	Activités manuelles	Jeux et activités de l'automne
Favoriser la participation de chacun à la vie en collectivité.	En Responsabilisant l'enfant sur des actes de la vie quotidienne. En impliquant l'enfant dans un projet commun.	Proposition et choix des activités Prise en compte de la parole Participation des enfants aux repas et au goûter

### Un complément sur l'ensemble des périodes :

Capacité d'accueil

La gestion de l'accueil de Loisirs sans Hébergement permanent qui fonctionne les périodes suivantes :

La capacité d'accueil est de :

- Les mercredis : 18 enfants (6 moins de 6 ans et 12 plus de 6 ans)
- Les petites vacances : 18 enfants (6 moins de 6 ans et 12 plus de 6 ans)
- Les grandes vacances : 40 enfants (16 moins de 6 ans et 24 plus de 6 ans)

Avec les protocoles anti Covid nos locaux sont limités à 6 ou 8 enfants, ce qui pause problème.

Nous dépendons de la réglementation DDCSPP : Nous avons un agrément pour un total de jours d'ouverture aux publics.

N° d'agrément DDCSPP : 0040069CL000418

**Rapport annuel du délégataire**  
**Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération**  
**Moustiers Sainte Marie - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

Nous avons obtenu un avis favorable de la PMI pour l'accueil des maternels : agrément pour 6 places pour les 4/6 ans et une dérogation l'été avec utilisation des locaux scolaires de 16 places (nombre journalier).

Le mode d'inscription conserve une souplesse, l'inscription à la journée est le cas général.

Le repas du midi est à la charge des familles. Le goûter distribué aux enfants est fourni par le centre.

Pour la période estivale, le service de restauration collective a été mis en place, en utilisant l'espace « barnum en extérieur » et avec le prestataire « Boucherie Bondil Traiteur » qui dessert déjà certains événements locaux.

Une fiche d'inscription est à remplir chaque mois par les parents ainsi que pour les vacances.

Un règlement concernant les modalités administratives est remis à chaque famille lors de la première inscription. (Voir copie en annexe)

Les inscriptions se font au contre les mardis, mercredis et jeudis.

**Horaires d'accueil du public :**

**POUR LA DEMI-JOURNÉE AVEC LE REPAS (A.**

Midi):

Matin:12h 12h30

Soir:16h30 18h00

**POUR LA DEMI-JOURNÉE SANS LE REPAS**

- L'Après-midi : de 13 h 00 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

**POUR LA JOURNÉE AVEC LE REPAS :**

- Le Matin : de 8H à 9 h 30.Soir 16h30  
18h00

Le suivi des présences se fait quotidiennement grâce à des outils informatiques prévus à cet effet avec les jours et heures réelles de présence de chaque enfant.

### 2.1.2 Tarification

**LES MERCREDIS**

Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la journée, repas fourni par les familles.

**HABITANTS MOUSTIERS/PAA**

**Les mercredis et petites vacances**

	PLEIN TARIF	Bon caf 3,01€	Bon caf 4,39€	Bon caf 5,50€
Journée	9.30€	6.29€	4,91€	3,80€

Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

Les grandes vacances : tarif journée 12.60 euros, repas fourni par le centre, avec bons caf déductibles

LES PETITES ET GRANDES VACANCES : Seule l'inscription à la journée est proposée.

Il est à noté que nous appliquons aussi sur les séjours la politique des bons caf

Conditions de paiement :

Le paiement se fait à l'avance. Cependant nous facilitons le paiement aux familles qui le demandent ou lorsque l'on a repéré une famille en difficulté. Pour les mercredis hors vacances scolaires les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas. Pour les petites et grandes vacances seule l'inscription à la journée avec le repas est proposée.

Mode de fixation des prix :

Les tarifs peuvent être réévalués chaque année avec l'accord de la commune lors d'une présentation et proposition en comité de pilotage.

Evolution

La rémunération du délégataire sera indexée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, selon la formule suivante :

$$K=0,7 \quad \frac{\text{CCNA}}{5} + \frac{\text{EBIn}}{0,13} + 0,12 \quad \frac{\text{TCH}}{0}$$

Ou

Paramètres	Définition	Source
CCNA	Convention collective de l'animation	CNEA
EBCI	ENERGIE ET BIENSI NTERMEDIAIRES	INSEE
TCH	TRANSPORT COMMUNICATION HOTELLERIE	INSEE

La valeur des Indices composant la formule est la dernière connue au 1<sup>er</sup> février de l'année. Soit pour l'année 2015, les indices de novembre N-1 + N seront pris en compte.

Répartition des familles en fonctions des aides de la CAF

Enfants différents sur l'année 2020 qui ont fréquenté le centre :

	Tarif plein	Bons Caf 3,01	Bons Caf 4,39	Bons Caf 5,50
2020	35	4	3	1

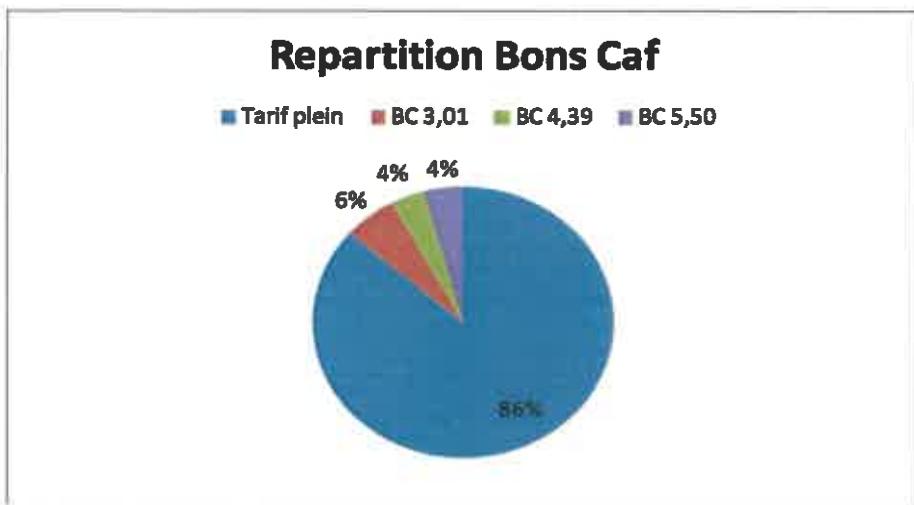
Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



### 2.1.3 Analyse de l'activité au centre

#### Evolution des effectifs depuis 2020 :

Année	Nombre de journées d'ouverture	Nombre de journées enfants	Nombre de journées enfants en moyenne par jour
2020	81	920	11
<b>Pour rappel</b>			
2018	105	842	8

#### Année 2020

Avec une interruption de l'accueil du 13 mars 2020 au 10 juin 2020 et un nombre de journées d'ouverture réduit à 81 jours, la fréquentation est néanmoins à la hausse, en effet les moins de 6 ans dynamisent la fréquentation de la structure.

Sur l'année la fréquentation de l'ALSH représente 920 journées enfants pour 81 jours d'ouverture.

**La fréquentation augmente, avec une confirmation sur 2020 de ce que nous avons identifié sur 2018 et 2019. Une arrivée d'enfants de moins de 6 ans qui renouvelle et dynamise la fréquentation du centre. Il y a un peu plus d'enfants jeunes de moins de 6 ans au centre ainsi que des enfants qui viennent sur la saison estivale pour partager des activités ludiques.**

De plus les familles viennent de plus en plus tard pour venir s'inscrire sur les périodes de vacances scolaires. Cela pose quelques difficultés pour la gestion du personnel et des commandes du matériel.

L'été étant toujours complet avec un net rajeunissement de la fréquentation sur l'année.

## Répartition en Heure (une journée = 8 heures)

### Evaluation Quantitative

#### HEURES CAF - de 6 ans

		Régime Général	MSA	Autres	Total
Petites Vacances	Février	312			312
	Printemps	0			0
	Toussaint	568			568
	Noel	0			0
Eté		2504			2504
Mercredi et Samedi		976			384
Solt					
	PV	880			
	ETE	2504			
	Mercredi	976			
			4360		4360

#### HEURES CAF + de 6 ans

		Régime Général	MSA	Autres	Total
Périscolaire					0,00
Petites Vacances	Février	240			240
	Printemps	0			0
	Toussaint	136			136
Eté		2160			2160
Mercredi et Samedi		464			664
Solt					
	PV	376			
	ETE	2160			
	Mercredi	464			
			3000		3000

Nous notons une nette augmentation du nombre d'enfants de moins de 6 ans en 2020 ceci étant lié à un creux démographique, avec la perspective favorable de quelques arrivées en 2021.

Le dispositif d'accueil d'enfants de touristes sur la période estivale a fonctionné, ce dispositif nécessite cependant de mettre en place une communication plus présente auprès des hébergeurs locaux et des prestataires d'activités de pleine nature.

L'arrivée fin 2017 début 2018 de moyen de déplacement de type minibus permettra aussi de développer une offre de sorties culturelles et sportives sur le territoire PAA, notamment sur la période de octobre à mars...pour 2020, avec minibus. Sur les vacances de février c'est déjà 100 j/enfants en plus...la dynamique de fréquentation lors des sorties se confirme à chaque fois, ceci étant le coût des sortie reste important à gérer d'un point de vue budgétaire.

**Rapport annuel du délégataire**  
**Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération**  
**Moustiers Sainte Marie - Année 2020**

**Les parents ont inscrits sur moins de journée en optimisant le mode de garde alternatif (Grands parents, semaine de congés décalée mère/père.....).  
Certainement pour des raisons financières.**

	<b>2020</b>
<b>NOMBRE D'ENFANTS :</b>	<b>56</b>
<b>NOMBRE DE FILLES :</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE GARCONS :</b>	<b>29</b>
<b>NOMBRE DE moins de 6 ans :</b>	<b>29</b>
<b>NOMBRE DE plus de 6 ans:</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE D'ENFANTS HABITANTS MOUSTIERS :</b>	<b>46</b>
<b>NOMBRE D'ENFANTS HABITANTS PAA :</b>	<b>0</b>
<b>NOMBRE D'ENFANTS HABITANTS A L'EXTERIEUR :</b>	<b>10</b>

#### **Evolution des effectifs des mercredis:**

**Nombres d'enfants différents fréquentant le centre augmente notamment pour les plus de 6 ans**

**Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaire plusieurs modifications sont intervenues depuis la rentrée scolaire :**

**Le fonctionnement en journée complète le mercredi permet aux familles de recevoir une offre complète d'accueil sur ce jour de semaine.**

#### **2.1.4 Les usagers du service**

**Nous avons deux types d'usagers sur le centre. Ceux dont les parents travaillent et de ce fait ils n'ont pas d'autre moyen de garde que l'accueil de Loisirs. On les retrouve pratiquement sur toute l'année les mercredis et petites vacances (ce sont surtout des enfants de la communauté portugaise de Moustiers car leurs parents travaillent en saison sur le village).**

**Or, sur certaines périodes, notamment l'été on retrouve une autre catégorie d'usagers. Ceux qui souhaitent que leurs enfants passent des vacances enrichissantes et diversifiées, puisque l'accueil de Loisirs propose une palette d'activités de proximité. Une majorité de familles sont très régulières tout au long de l'année.**

**L'accueil de Loisirs accueille en majorité les enfants qui vivent sur la commune.  
Les enfants de communes extérieures viennent car leurs parents travaillent sur la commune de Moustiers Ste Marie.**



**Rapport annuel du délégué  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020**

## **ANNEXES**

### **Récépisés DDCS**



**Rapport annuel du déléataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/07/2021**

**Application agréée E-legalite.com**

**99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021**





PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

D.D.C.S.P.P.

Rue Pasteur BP 9028

04990 DIGNE les BAINS Cedex

Tél. : 04.92.30.37.00 - Fax : 04.92.30.70.30 - Mél : ddcapp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Affaire suivie par : Marie COMITE  
Tél. : Service Accueils Collectifs de Mineurs

**Récépissé de déclaration n° 0040069AP000719-E01  
d'un Accueil périscolaire recevant des mineurs de moins de 6 ans**

Ce document atteste de l'autorisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique.  
Ce document n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise ou interrompe l'accueil, conformément aux dispositions des articles L. 227-5 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles.

Date de dépôt du dossier : 13/06/2019

**Organisateur**

Dénomination : LEO LAGRANGE MEDITERRANEE

Code : 004ORG0069

Période Du 02/09/2019 au 03/07/2020

Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Samedi		
M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM
						X	X	X									

PEDT : Oui  Non

Plan mercredi : Oui  Non

Effectif des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = 20

Moins de 6 ans = 8

6 à 13 ans = 12

14 à 17 ans = 0

**Animateurs**

Total = 2

Qualifiés = 2

Stagiaires = 0

Sans qualification = 0

**Implantation**

CLSH de Moustiers (mairie)

Hotel de Ville

04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE

Fait le 10/07/2019 à Digne les Bains

Pour la Directrice Départementale,  
l'Inspectrice de la jeunesse et des sports,  
cheffe de service

Caroline GAZELE

**Rapport annuel du déléataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Moustiers Sainte Marie - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



**Léo Lagrange Méditerranée**  
**Patrick CAMPOY**



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

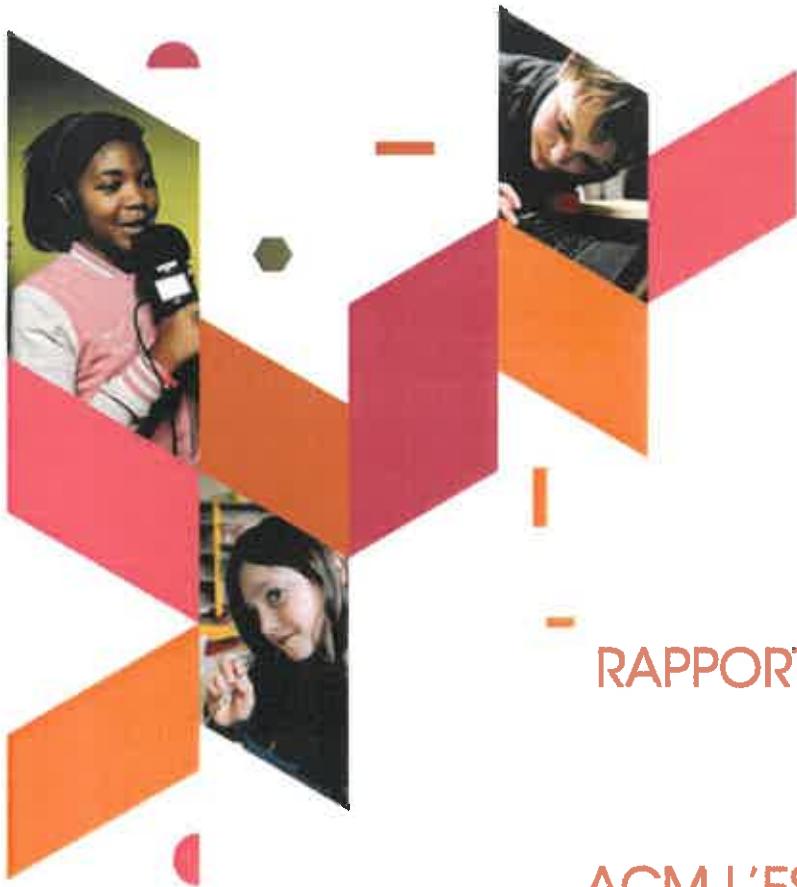
99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## RAPPORT DU DELEGATAIRE 2020

ACM L'ESCALE - VOLONNE

UN ENGAGEMENT  
ÉDUCATIF  
AU CŒUR  
DES TERRITOIRES



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## Partie 1 Présentation du service délégué



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

## **1.1 Présentation du rapport**

**Le rapport concerne l'exercice 2020 de l'Accueil Collectif de l'Escale-Volonne, pour la partie périscolaire : la gestion et l'organisation sont déléguées par la commune de l'Escale à Léo Lagrange Méditerranée.**

**Pour la partie extrascolaire : la gestion et l'organisation sont déléguées par Provence Alpes Agglomération à Léo Lagrange Méditerranée.**

Auteur du rapport : Floriane SERRANO, directrice de l'ACM de l'ESCALE (date d'embauche le 2 juin 2020)

## **1.2 Caractéristiques du contrat**

Rappel de l'objet de la mission déléguée :

**Animation et gestion d'un accueil de loisirs (2 ans ½ /12 ans)**

**Le centre de loisirs de L'Escale-Volonne doit coordonner les différents temps d'animation mis en place par la commune de l'Escale : temps d'accueil périscolaire et restauration du midi, organisation des mercredis.**

**Pour le périscolaire des mercredis et les périodes de vacances, un partenariat avec la commune de Volonne est mis en place.**

**La mise en place d'actions éducatives, culturelles et sociales est en adéquation avec le projet Enfance Jeunesse porté par la commune, sur le temps périscolaire, et en lien avec le projet éducatif de l'agglomération PAA, pour la partie extrascolaire.**

**Il assume ses obligations dans le respect du principe de laïcité.**

**Il doit avoir une compétence reconnue dans le domaine des accueils de loisirs et de l'animation Enfance Jeunesse.**

**Il est en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales et le Contrat d'Animation Locale (C.A.L.).**

**Il est garant de la sécurité des enfants, des jeunes et des personnels éducatifs pendant les Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.).**

**Pendant toute la durée du marché, le prestataire est seul responsable de la bonne organisation des A.C.M.**

**En cas d'interruption imprévue du service, même partielle, le prestataire doit aviser la commune dans les délais les plus courts et prendre avec elle les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service.**

**Dates d'effet du contrat avec l'agglomération PAA : du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2021.**

**Dates d'effet du contrat avec la mairie de l'ESCALE : du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.**

**Page 3 sur 23**

### 1.3 Le service

#### L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de L'ESCALE.

##### Les Locaux

##### Groupe Scolaire Ecole des Hameaux, rue du professeur François Arnaud

- Un hall d'accueil et un bureau de direction indépendant
- Une grande salle d'activité indépendante de l'école.
- Une salle de repos.
- Des salles de classes mises à disposition selon les besoins pendant les périodes de vacances.
- Un réfectoire
- Une cuisine équipée en liaison chaude.
- Salle polyvalente équipée de tapis ainsi que d'une scène mis à disposition à la demande.

##### Espace extérieur :

- Une cours extérieure aménagée pour les plus petits (structure de jeux, cabane, parcours vélo...)
- une cours extérieure avec un terrain stabilisé, préau, cabane et espace goudronné
- WC extérieurs

**Situation accès :** l'école de l'Escale est au centre du village, proche la mairie.

Structures	Périscolaire L'ESCALE	Extrascolaire L'ESCALE
Périodes d'ouverture	Annuelle sur le temps scolaire	Vacances hiver Vacances printemps Vacances été (fermé les 15 derniers jours du mois d'août) Vacances automne 1 <sup>ère</sup> semaine
Nombre de jour d'ouverture	228 (2019) 233 (2020)	
Capacité d'accueil	32/32 enfants mercredi (2019)/(2020) 100/ 100 enfants périscolaire (2019)/(2020)	50/ 50 enfants petites vacances (2019)/(2020) 50/50 enfants l'été (2019)/(2020)
Molns de 6 ans agrément PMI	28	16
Tarifs	Pour 1 h de périscolaire : 1,73 € Temps méridien/cantine : 4,22 € Degréssif selon le quotient familial	12,60 € avec le repas
Repas	LOU JAS	

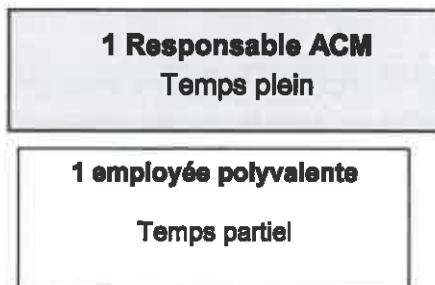
Page 4 sur 23

Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
L'Escale - Année 2020



## 4 Les ressources humaines

### 4.1 Organigramme du personnel du délégué mission de L'ESCALE (Extrascolaire et périscolaire)



Convention collective appliquée : Convention Collective Nationale de l'Animation Socio culturelle

#### Mouvements sur l'année

L'équipe Léo Lagrange a eu un changement de direction au mois de Juin 2020, le départ de Marie PRADOS remplacée par Coline LEVENTOUX.

Concernant la mise à disposition de personnel par la municipalité, une personne a été en arrêt maladie prolongé, en attente d'un possible reclassement pour inaptitude (décision en 2021). Une personne en congés maternité (décembre 2020 à juin 2021).

Un stagiaire BAPAAT est venu renforcer les équipes les mardis, mercredis et pendant certaines vacances de janvier à juillet (le début de la formation se fait en octobre). Il a validé son diplôme en fin de formation.

Une volontaire en Service Civique a été recrutée pour une durée de 8 mois, d'octobre 2020 à juin 2021, sur des missions d'animation sur les temps périscolaires, et de développement d'outils et supports de communication à destination des familles.

#### Périodes de confinement Mars/Mai et Novembre

Sur le premier confinement du 17 mars au 05 avril, l'ensemble des salariés ont été placé en chômage partiel. Au 05 mai l'ensemble du personnel a repris son activité.  
Sur le deuxième confinement tous les salariés sont restés mobilisés et en activités.

#### Qualification des personnels

Encadrement du périscolaire : (voir point ci-après)

Page 5 sur 23

**Encadrement le temps extrascolaire : le personnel vacataire en animation est recruté pour chaque période de vacances, en application de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur.**

Pour autant, dans un souci de développement permanent des compétences de nos équipes, Léo Lagrange Méditerranée propose à ses salariés des formations d'adaptation à l'emploi.

#### 1.4.2 Détachement de personnel

**Mis à disposition par la commune de l'Escale dans le cadre de la continuité des emplois existant.**

**Le temps périscolaire (hors mercredi) :**

- 2 animateurs sur le temps périscolaire le matin
- un agent de service pour la mise de table, la réception des repas, le service, le suivi des consignes d'hygiène et l'entretien du réfectoire le midi.
- 5 animateurs de cantine le midi
- 3 animateurs périscolaires le soir (dont une personne qui assure également les inscriptions)

**Les mercredis :**

- 4 animateurs, deux le matin et deux l'après-midi

**Les vacances :**

- 1 à 2 agents pour le service du midi et l'entretien des locaux.

Les animateurs vacataires sont recrutés par Léo LAGRANGE.

- Hiver, Printemps, Automne : 3 animateurs
- Juillet : 5 animateurs
- Août : 4 Animateurs

#### 1.4.3 Conditions de travail.

**Horaires :**

Les horaires du personnel sont organisés de manière annualisée, dans le cadre de la réglementation en vigueur, afin d'optimiser la présence des salariés lors des périodes de forte activité.

Ils sont notés ci-dessous à titre indicatif, avec des variations possibles selon les besoins, et notamment l'évolution des protocoles sanitaires dû au Covid 19.

NOM	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Personnel mis à disposition	7h30/9h00 11h30/14h00 16h30/18h30	7h30/9h00 11h30/14h00 16h30/18h30	7h30/11h30 11h30/17h00	7h30/9h00 11h30/14h00 16h30/18h30	7h30/9h00 11h30/14h00 16h30/18h30
Mme LEVENTOUX	10h20/14h00 16h30/18h30	10h20/14h00 16h30/18h30	11h30/17h30	10h20/14h00 16h30/18h30	10h20/14h00 16h30/18h30
Mme SERRANO Temps scolaire	10h00/13h30	11h15/17h30	7h15/17h15	10h00/13h30 15h00/17h30	11h15/13h30
Mme SERRANO et Animateurs vacataires Vacances Scolaires	8h00/18h00	8h00/18h00	8h00/18h00	8h00/18h00	8h00/18h00
Agent d'entretien <i>Petite vacances / été</i>	18h00/20h00 et 11h30/14h	18h00/20h00 et 11h30/14h	18h00/20h00 et 11h30/14h	18h00/20h00 et 11h30/14h	18h00/20h00 et 11h30/14h

Il est à noter que sur l'annualisation des horaires indiqués ci-dessus, l'ensemble de l'équipe possède un quota d'heures pour les réunions de préparations et de bilans avec les vacataires ainsi que sur des week-end spécifiques à de l'animation.

### Sécurité

Le registre de sécurité du groupe scolaire est sous la responsabilité de la directrice d'école, la mairie s'occupe de faire intervenir les sociétés ou les services technique afin d'effectuer l'entretien et la remise en état si nécessaire. L'équipe enseignante ainsi que celle du centre de loisirs est tenue de signaler tout sinistre.

Un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel (DUERP) est mis en place. Cela permet d'anticiper et d'éviter les situations où le salarié serait amené à prendre des risques dans l'exercice de sa fonction.

### Locaux réservés

La partie des locaux réservés au centre de loisirs communique avec l'école par l'intérieur. Elle est mise à disposition du RAMIP une fois par mois environ. Elle peut être utilisée par l'école dans certaines occasions.

### Contraintes ou astreintes particulières :

L'amplitude des horaires et modalités d'inscriptions ont été modifiées en novembre 2020 afin de mieux répondre aux besoins des familles, et la mise en place d'inscriptions par mail. Cela implique pour un suivi efficient du temps de travail supplémentaire pour la personne en charge de ses tâches.

Personnel polyvalent et non formé en animation. Equipe tournante le mercredi matin et après-midi.

La directrice de l'ACM est amenée à travailler certains week-ends, dans la mesure où elle organise des journées de préparation des périodes de vacances avec les animateurs vacataires.

Page 7 sur 23



## 1.5 Les moyens matériels utilisés

### 1.5.1 L'équipement

L'ACM fait des achats ou récupération de matériel en bon état chaque année.

Pour la rentrée 2020, il a été convenu avec la Directrice de l'école de partager, et mutualiser les achats de matériel sportif et éducatif, afin de proposer un éventail de choix aux enfants.

L'équipement en général est assez bien adapté au fonctionnement de la mission et se trouve en bon état. Un projet est en cours de réflexion pour un achat de mobilier plus adapté aux besoins des enfants de moins de 6 ans.

### 1.5.2 Les locaux

Les locaux sont mis à disposition par la mairie au centre de loisirs pour la partie exclusive et à l'école et au centre de loisirs suivant le temps de travail de chacun.

Une coordination dans l'utilisation des espaces est nécessaire afin que chacun ait sa place.

Lors des temps scolaire les accueils le matin et le soir se font dans les locaux du centre de loisirs.

Le midi à l'extérieur tant que possible, sinon une à deux salle de classe sont utilisées.

Le soir le réfectoire sert lors du goûter puis de salle d'activité en plus de la salle dédiée.

Lors des mercredis et des petites vacances, le réfectoire est utilisé comme salle d'activité des plus grands la salle restante pour les plus petits. Le dortoir de l'école est mis à disposition.

Il n'y a pas de toilettes adapté au plus petits dans la partie exclusive au centre de loisirs, des escabeaux sont à disposition pour eux.

Lors des vacances d'été deux salle de classes sont utilisés (une élémentaire une maternelle) cela règle le problème des toilettes et rapproche le dortoir du lieu d'activité. Cela n'est possible que l'été (déménagement des affaires de l'école).

### Adaptation des locaux à l'activité

Pour la période Covid les protocoles sanitaires nous ont forcés à revoir nos espaces de vie et à s'adapter, notamment en limitant le nombre d'inscription.



Page 8 sur 23



### 1.5.3 Les investissements et travaux

#### Réalisés par le délégant

Entretien du bâtiment (peintures et sols, eau et assainissement) des extérieurs (cabane, barrière, grillages, arbres, cour d'école). Entretien de la chaufferie.

#### Réalisés par le délégataire

Le délégataire investit dans l'achat de matériel pédagogique, de jeux, vélos, matériels d'aménagement extérieur.

L'achat d'un logiciel de gestion (Noé Aiga) est un réel plus pour la gestion de l'accueil de loisirs. Il permet aux familles l'inscription et le paiement en ligne. Cela sécurise aussi notre gestion des inscriptions au réel permettant plus de clarté vis-à-vis de la caisse d'allocation familiale.

Une nouvelle imprimante, un ordinateur et un téléphone portable ont été achetés.

### 1.6 Les contrats de maintenance

Un contrat de maintenance est signé avec Kalyst informatique pour le suivi du parc informatique et pour l'ensemble des structures Léo Lagrange Méditerranée.

La commune missionne des entreprises pour la maintenance des risques électriques, des chaudières, des extincteurs, du sol lino.

De plus, elle confie à un laboratoire d'analyse la réalisation de celles-ci pour la partie restauration scolaire, une fois tous les deux mois. Un rapport d'analyse est ensuite transmis à la commune puis au délégataire.



## Partie 2 Les indicateurs d'exploitation



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



### 2.1.1 L'activité

**Le projet pédagogique annuel ou projet de structure (qui découle du projet éducatif de la fédération Léo Lagrange et du projet éducatif de la PAA sur le temps extrascolaire et du projet éducatif de la commune de l'Escale) reste les bases essentielles du travail de tous.**

Voir documents en annexe.

- **Mise en place d'un projet pédagogique spécifique pour les temps périscolaires et pour l'extrascolaire dans le but de :**
  - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
  - Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant
  - Rendre l'enfant responsable de ses actes pour respecter la planète et protéger l'environnement
  - Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant en offrant un espace d'expression permettant de développer la créativité et l'imaginaire

### Notre Finalité

- Permettre à tous les enfants de la PAA, en adéquation avec la politique enfance de l'agglomération et les valeurs d'éducation populaire de Léo Lagrange, de bénéficier de temps de vacances et de loisirs de proximité.
- Offrir aux familles un service d'accueil de qualité et principalement sur les points suivants :
  - sécurité (physique et affective), relationnel, éducation, loisirs.

Les enfants ont été répartis en 2 groupes d'animation :

- 3 - 6 ans
- 7 - 12 ans

Page 11 sur 23

## Liste des actions conduites par période

### Bé 2020 « on se l'a joué... » (Sport, nature, sur scène...)

#### ❖ L'autonomie et le libre choix

Il est essentiel d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages, lui permettre d'être valorisé dans ses savoir-faire tout en encourageant, favorisant la notion d'entraide entre les enfants et les responsabiliser face à leurs choix.

#### Temps forts :

Spectacle de danse réalisé par les enfants, sortie accrobranche à Mallemoisson, intervenant magie pour apprendre des tours suivi d'un spectacle, journée jeux libres avec la Turboludo, grands jeux sur la journée ou la demi-journée, sortie vélo par le sentier du tour du lac, veillées pour les enfants de 8 ans et plus, activités autour de la photo light painting...

### Automne « légendes, citrouilles et sortilèges »

#### ❖ Favoriser les activités nouvelles et susciter la curiosité.

En faisant prendre conscience aux enfants qu'ils ont chacun des compétences, des qualités et centres d'intérêt différents et faire en sorte de les exploiter. En développant leur créativité et jouant avec l'imagination de chacun. En les incitant à découvrir de nouvelles activités.

#### Temps forts :

Sortie à la patinoire de Gap pour les enfants de 7 ans et plus, sortie à Dinofolies pour les 3-6 ans, Journée festive costumée endiablée en musique, veillée Escape Game pour les enfants de 8 ans et plus.

### Mercredis (septembre à décembre)

#### ❖ Faire de l'Accueil de Loisirs un lieu de transmission et d'apprentissage

- Transmettre et faire respecter des valeurs telles que le respect, le bien vivre ensemble, l'entraide.

- Créer des situations d'apprentissage où l'enfant peut se trouver tour à tour en situation de donner ou de recevoir.

Les activités étaient orientées autour de la science sur les matinées : activités manuelles, scientifiques et créatives pour personnaliser la salle (création d'une fresque géante apprentis chimistes, mobiles de chimistes, affiche de leur nom de groupe, expériences...)

## Tout au long de l'année

L'accueil de loisirs s'engage à être éco responsable, que ce soit dans le choix des activités que dans la vie quotidienne du centre. L'éducation à l'environnement permet aux enfants d'agir pour le comprendre et le respecter.

- Développer des actions liées au développement durable en engageant les enfants et les adultes dans une démarche de progrès environnemental et social.
- Permettre aux enfants et adultes de devenir des éco citoyens et des consommateurs responsables.
- S'inscrire dans une démarche de travail en réseau (échange, mutualisation, communication).
- Faire connaître ses projets et les partager.

Nous pratiquons le tri sélectif, le compostage des déchets, réalisations d'activités de sensibilisation à l'environnement...

## Sur les temps périscolaire

Les accueils se font sur le principe du jeu libre : nous organisons les espaces d'accueil afin d'avoir une large proposition d'activité et de jeux autonome. Les enfants vont et viennent là où leur intérêt se porte. Le cadre est sécurisant et les animateurs positionnés de manière stratégique afin d'assurer la sécurité, gérer les conflits, répondre aux demandes des enfants, modifier l'organisation dans l'espace lorsque cela s'avère nécessaire.

C'est à la fois un temps de transition entre l'école et la famille (le matin et le soir), un temps où les enfants se reposent, vont à leurs rythmes et où on les laisse « tranquille » dans le sens où l'activité n'est pas imposée contrairement au temps scolaire.

Des exemples de programmes d'activités sont en annexes.

### Capacité d'accueil

La gestion de l'accueil de Loisirs sans Hébergement permanent qui fonctionne sur les périodes suivantes :

La capacité d'accueil a été revue pour s'adapter à la crise Covid :

- Les mercredis : 24 enfants ( 10 moins de 6 ans et 14 plus de 6 ans)
- Les petites vacances : 30 enfants ( 10 moins de 6 ans et 20 plus de 6 ans)
- Les grandes vacances : 40 enfants ( 16 moins de 6 ans et 24 plus de 6 ans)
- Le temps périscolaire :
  - matin : moins de 6 ans 10, plus de 6 ans : 18
  - temps méridien : moins de 6 ans 26, plus de 6 ans : 58,
  - soir : moins de 6 ans : 10, plus de 6 ans : 36.

Nous dépendons de la réglementation DDCSPP : nous avons un agrément pour l'ouverture sur toutes les périodes.

N° d'agrément DDCSPP : 0040069AP000519 – E01 (périscolaire-mercredis)  
0040069CL000519 (vacances)

(voir copie en annexe)

L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne à la journée et la demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans le repas).

En revanche, pour les périodes de vacances, l'inscription à la journée est la règle.

Un repas et un goûter sont distribués aux enfants. Ces derniers sont à notre charge.

Les repas sont confectionnés à la cantine scolaire et livrés en liaison chaude sur la cuisine satellite du centre. Nous faisons appel à la société Lou Jas.

Pour les inscriptions : il y a une fiche pour le périscolaire (matin midi et soir), une pour les mercredis, valable entre deux périodes de vacances (ex : pour la période de janvier /février) est remplie par les parents pour chaque enfant inscrit sur la structure. (Voir copie en annexe).

Pour les périodes de vacances une autre fiche est à compléter par les familles.

Un règlement concernant les modalités administratives est remis à chaque famille lors de la première inscription. (Voir copie en annexe).

Les inscriptions sont réalisées par mail ou au bureau de l'ACM aux horaires ci-dessous :

Le Lundi, Mardi, Jeudi de 16h15 à 18h30.  
Le Mercredi de 7h30 à 9h30.

**Le suivi des présences s'effectue quotidiennement grâce à un logiciel prévu à cet effet avec les jours et heures réelles de présence de chaque enfant**

### 2.1.2 Séjours

Les séjours de vacances sont mutualisés avec ceux de la Sympathie à Digne, les enfants de l'ESCALE-VOLONNE peuvent en bénéficier avec les mêmes tarifs.

Ces séjours ont pour objectif de vivre un moment différent, dans un autre lieu, avec un autre rythme de vie. Cela permet à l'équipe d'animation de prendre en charge l'organisation, la préparation et de vivre eux aussi une autre expérience.

## **Fonctionnement du périscolaire (avant et après l'école)**

Les enfants fréquentent l'ACM périscolaire de : 7h30 à 8h20, 11h30 à 13h20 temps méridien (avec repas à la cantine), 11h30 à 12h20 garderie méridienne (sans repas à la cantine) et de 16h30 à 18h30.

L'accueil et le départ des enfants se font de manière échelonnée.

- **Fonctionnement des mercredis de l'année scolaire**

Les enfants peuvent fréquenter le centre en journée, ½ journée matin / ½ journée après-midi avec ou sans repas :

Accueil échelonné le matin et le soir :

Journée + repas + goûter (7h30 – 17h00)

Demi-journée : matin + repas (7h30 – 13h30)

Demi-journée : repas + après-midi + goûter (12h00 – 17h00)

Demi-journée (matin) : sans repas (7h30 – 12h00)

Demi-journée (après-midi) : sans repas (13h00 – 17h00)

Journée sans repas (7h30 – 11h30 et 13h00 – 17h00)

## **Fonctionnement lors des vacances :**

Accueil échelonné le matin et le soir :

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 30.
- Le Soir : de 16 h 00 à 17 h 00.

### **2.1.2 Tarification**

#### **Conditions de paiement**

Le paiement est demandé à la réservation. Cependant nous facilitons le paiement aux familles qui le demandent ou lorsque nous avons repéré une famille en difficulté. Pour les mercredis hors vacances scolaires les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas. Pour les petites et grandes vacances seule l'inscription à la journée avec le repas est proposée.

#### **Les tarifs 2020**

Pour les mercredis, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas.

Les petites et grandes vacances : seule l'inscription à la journée est proposée.

Il est à noter que nous appliquons aussi sur les séjours la politique des bons CAF

Page 15 sur 23



### TARIFS PERISCOLAIRE CANTINE

QUOTIENT FAMILIAL	< 750	750 <x<1100	>1100
<b>MATIN</b> 7h30 - 8h20	<b>1,63 €</b>	<b>1,68 €</b>	<b>1,73€</b>
<b>GARDERIE MERIDIENNE</b> 11h30 - 12h20	<b>1,63 €</b>	<b>1,68 €</b>	<b>1,73€</b>
<b>TEMPS MERIDIEN CANTINE</b> 11h30-13h20	<b>3,86 €</b>	<b>4,06 €</b>	<b>4,22 €</b>
<b>SOIR</b> 16H30 - 18h30	<b>1,63 €</b>	<b>1,68 €</b>	<b>1,73€</b>

Les tarifs indiqués pour le périscolaire du matin et du soir sont pour 1h de présence.

### TARIFS MERCREDIS

	TARIF PLEIN	Bons CAF 3,01 € journée 1,5 € demi-journée	Bons CAF 4,39 € journée 2,20 € demi-journée	Bons CAF 5,50 € journée 2,75 € demi-journée
Journée + repas + goûter	<b>12,60 €</b>	<b>9,59€</b>	<b>8,21€</b>	<b>7,10 €</b>
Journée sans repas	<b>8,60€</b>	<b>5,59€</b>	<b>4,21€</b>	<b>3,10€</b>
Demi-journée avec repas	<b>9,10€</b>	<b>6,09€</b>	<b>4,71€</b>	<b>3,60€</b>
Demi-journée sans repas	<b>4,90€</b>	<b>3,40€</b>	<b>2,70€</b>	<b>2,15€</b>

### TARIFS VACANCES

	TARIF PLEIN	Bons CAF 3,01 € journée	Bons CAF 4,39 € journée	Bons CAF 5,50 € journée
Journée + repas + goûter	<b>12,60 €</b>	<b>9,59€</b>	<b>8,21€</b>	<b>7,10 €</b>

Tarif dégressif à partir du 3ème enfant (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

Page 16 sur 23

### 2.1.3 Analyse de l'activité au centre

Les parents inscrivent à la journée en optimisant le mode de garde alternatif (Grands parents, semaine de congés décalée mère/père....), certainement pour des raisons financières.

L'évolution des moins de 6 ans et des plus de 6 ans restent proportionnelle en fonction du nombre global de journées / enfants et en fonction des périodes de vacances. L'été étant une période de forte affluence.

Nous avons noté une baisse de fréquentation sur les temps périscolaire, et notamment sur le temps de la restauration scolaire due à la crise Covid.

Voir analyse des fréquentations 2020

(HTP = Hors TAP)

Périscolaire	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
(HTP) 1803071700	34	72	0	106	674	2048	0	2722	639	2036	0	2875
(HTP) 1703071800	15	35	0	50	135	630	0	765	117	630	0	747
(HTP) GARDIENNE MARDI ENN	1	5	0	6	13	24	0	37	13	24	0	37
(HTP) PERMANENCE	23	36	0	59	501	973	0	1474	480	821	0	1401
(HTP) REPAS PETIT	45	94	0	139	1664	4990	0	6654	1592	4937	0	6529
Tot. par âge (Haut)	50	95	0		3 041,00	12 385,00	0,00		2 895,00	12 231,50	0,00	
Tot. général (Haut)	145 enfants différents				15 426,00	(Heures) de présences				15 126,50	(Heures) de présences	

### Mercredi (Samedi)

Mercredi	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
Après-midi	13	21	0	34	51	106	0	157	51	106	0	157
Jourée	8	20	0	28	45	122	0	167	39	122	0	161
Matin	16	31	0	47	77	176	0	253	77	172	0	249
Repos	0	2	0	2	0	7	0	7	0	7	0	7
Tot. par âge (Haut)	20	38	0		910,00	2 212,00	0,00		862,00	2 186,00	0,00	
Tot. général (Haut)	58 enfants différents				3 122,00	(Heures) de présences				3 050,00	(Heures) de présences	

### Petites vacances

Hiver	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
Journée	11	29	0	40	48	103	0	151	45	103	0	151
Tot. par âge (Heure)	11	29	0		384.00	824.00	0.00		384.00	824.00	0.00	
Tot. général (heure)			45 enfants différents		1 203.00	(Heure) de présences			1 203.00	(Heure) de présences		

Toussaint	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
Journée	15	30	0	45	40	86	0	126	37	86	0	123
Tot. par âge (heure)	15	30	0		320.00	688.00	0.00		296.00	688.00	0.00	
Tot. général (heure)			45 enfants différents		1 305.30	(Heure) de présences			984.00	(Heure) de présences		

Petites vacances	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
Journée	23	46	0	69	58	159	0	277	85	159	0	274
Tot. par âge (heure)	23	46	0		704.00	1 512.00	0.00		680.00	1 512.00	0.00	
Tot. général (heure)			69 enfants différents		2 216.00	(Heure) de présences			2 182.00	(Heure) de présences		

### Eté

Juillet	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
Journée	21	43	0	64	157	314	0	471	157	314	0	471
Tot. par âge (heure)	21	43	0		1 256.00	2 512.00	0.00		1 256.00	2 512.00	0.00	
Tot. général (heure)			64 enfants différents		3 788.00	(Heure) de présences			3 788.00	(Heure) de présences		

Août	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
Journée	16	36	0	52	72	139	0	211	63	139	0	202
Tot. par âge (heure)	16	36	0		576.00	1 112.00	0.00		504.00	1 112.00	0.00	
Tot. général (heure)			52 enfants différents		1 658.00	(Heure) de présences			1 616.00	(Heure) de présences		

Eté	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
Journée	24	51	0	75	229	453	0	682	220	453	0	673
Tot. par âge (heure)	24	51	0		1 632.00	3 624.00	0.00		1 780.00	3 624.00	0.00	
Tot. général (heure)			75 enfants différents		5 458.00	(Heure) de présences			5 394.00	(Heure) de présences		

#### 2.1.4 Les usagers du service

Nous avons deux types d'usagers sur le centre. Ceux dont les parents travaillent de ce fait ils n'ont pas d'autre moyen de garde que l'accueil de loisirs. On les retrouve pratiquement sur toute l'année sur les temps périscolaires, les mercredis et petites vacances.

Or, sur certaines périodes, notamment l'été on retrouve une autre catégorie d'usagers. Ceux qui souhaitent que leurs enfants passent des vacances enrichissantes et diversifiées, puisque l'accueil de loisirs propose une palette d'activités de proximité.

Une majorité de familles est très régulière tout au long de l'année.

L'ACM les mercredis et vacances, accueille en majorité les enfants qui vivent à l'ESCALE et VOLONNE, et quelques-uns sur l'agglomération.

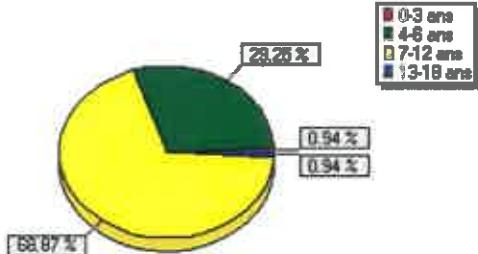
Sur l'année il y a eu 145 familles différentes.

Pyramide des âges

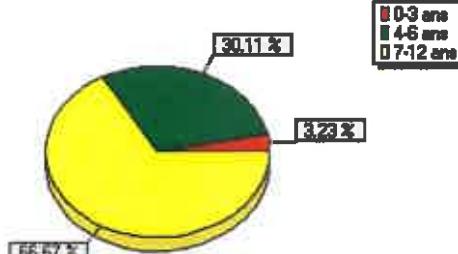
Inscrite entre le 01.01.2020 et le 31.12.2020

Age	Masculin		Féminin		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 3	1	1 %	3	2 %	4	2 %
4 - 6	31	16 %	28	14 %	59	30 %
7 - 12	73	37 %	62	31 %	135	68 %
13 - 18	1	1 %	0	0 %	1	1 %
18 - 25	0	0 %	0	0 %	0	0 %
26 - 60	0	0 %	0	0 %	0	0 %
61 - 99	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Total	106	53 %	93	47 %	199	100 %

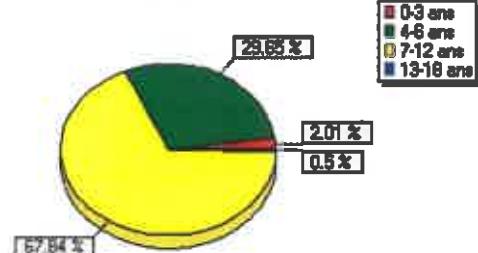
Masculin



Féminin



TOTAL



Page 19 sur 23



## ANNEXES

Récépissés DDCS



Page 20 sur 23

Rapport annuel du délégué  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
L'Escale - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

D.D.C.S.P.P.

Rue Pasteur BP 8028

04990 DIGNE les BAINS Cedex

Tél. : 04.92.30.37.00 - Fax. : 04.92.30.70.30 - Mél. : ddcspp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Affaire suivie par : Marie COMITE  
Tél. : Service Accueil Collectif de Mineurs

**Accusé de réception de la demande d'autorisation n° 0040069CL000519  
d'un Accueil de loisirs recevant des mineurs de moins de six ans**

Cet accusé de réception atteste que l'organisateur a déposé, conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique, une demande d'autorisation pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans.

Le silence gardé pendant plus de trois mois sur cette demande vaut décision de rejet.

**Organisateur**

Dénomination : **LEO LAGRANGE MEDITERRANEE**

Code : 004ORG0069

Adresse : à l'attention de M. MULLER 16 rue des Epinettes  
04000 DIGNE LES BAINS

**Periodes**

Exercice(s) 2019/2020				Vacances				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Toussaint	<input checked="" type="checkbox"/> Noël	<input checked="" type="checkbox"/> Hiver	<input checked="" type="checkbox"/> Printemps	<input checked="" type="checkbox"/> Juillet
Mercredi	Samedi	Périscolaire	Autre					<input checked="" type="checkbox"/> Août

**Efectif prévisionnel des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)**

Total = 50                          Moins de 6 ans = 16                          6 à 13 ans = 34                          14 à 17 ans = 0

**Efectif prévisionnel des animateurs**

Total = 7                          Qualifiés = 4                          Stagiaires = 2                          Sans qualification = 1

**Implantation**

CENTRE DE LOISIRS

Ecole des Hameaux

04160 L'ESCALE

Fait le 07/06/2019 à Digne les Bains

Pour la Directrice Départementale,  
l'Inspectrice de la Jeunesse et des sports,  
cheffe de service

Caroline GAZELLE

Page 21 sur 23

**Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
L'Escale - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

D.D.C.S.P.P.

Rue Pasteur BP 9028

04900 DIGNE les BAINS Cedex

Tél. : 04.92.30.37.00 - Fax : 04.92.30.70.30 - Mail : ddcapp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Affaire suivie par : Marie COMITE  
Tél. : Service Accueils Collectifs de Mineurs

**Récépissé de déclaration n° 0040069AP000519-E01  
d'un Accueil périscolaire recevant des mineurs de moins de 6 ans**

Ce document atteste de l'autorisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique.  
Ce document n'exonère le déclarant daucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise ou interrompe l'accueil, conformément aux dispositions des articles L. 227-5 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles.

Date de dépôt du dossier : 06/06/2019

Organisation

Dénomination : LEO LAGRANGE MEDITERRANEE

Code : 004ORG0069

Période Du 02/09/2019 au 04/07/2020

Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Samedi		
M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			

PÉDIATRE Oui  Non

Plan mercredi Oui  Non

Effectif des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = 100

Moins de 6 ans = 28

6 à 13 ans = 72

14 à 17 ans = 0

Animateurs

Total = 9

Qualifiés = 6

Stagiaires = 1

Sans qualification = 2

Implantation

CENTRE DE LOISIRS

Ecole des Hameaux

04160 L'ESCALE

Fait le 19/09/2019 à Digne les Bains

Pour la Directrice Départementale,  
l'inspectrice de la jeunesse et des sports,  
cheffe de service

Caroline GAZELE

Page 22 sur 23

**Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
L'Escale - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



**Léo Lagrange Méditerranée**  
**Floriane SERRANO**



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

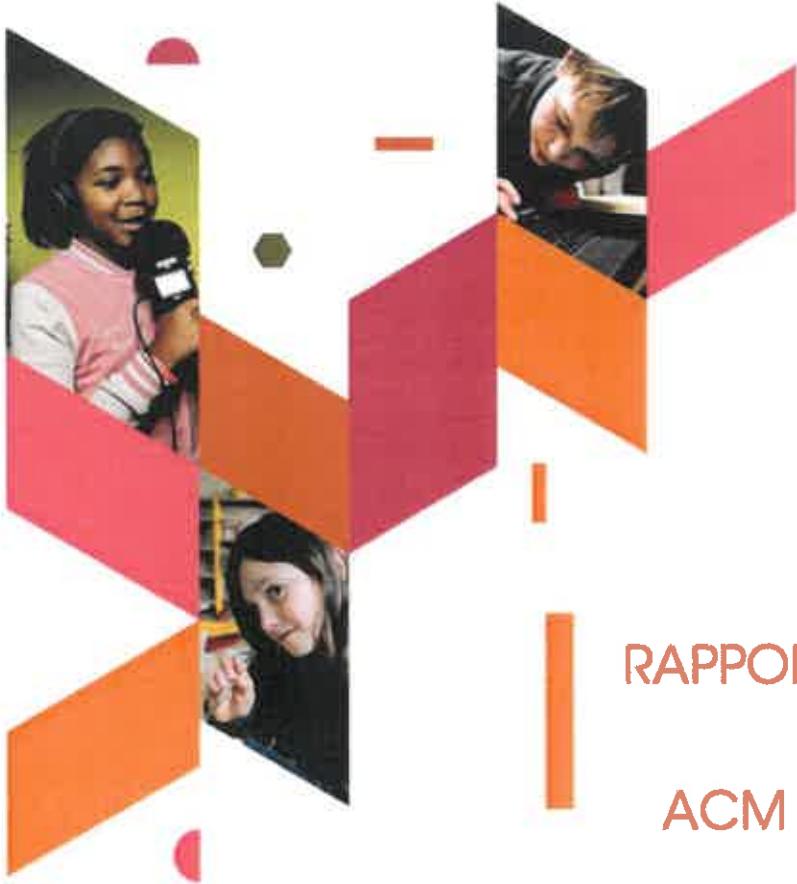
99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



# RAPPORT DU DELEGATAIRE 2020

## ACM «LES CASTORS DU TREVANS» Estoublon

UN ENGAGEMENT  
ÉDUCATIF  
AU CŒUR  
DES TERRITOIRES



REÇU EN PREFECTURE

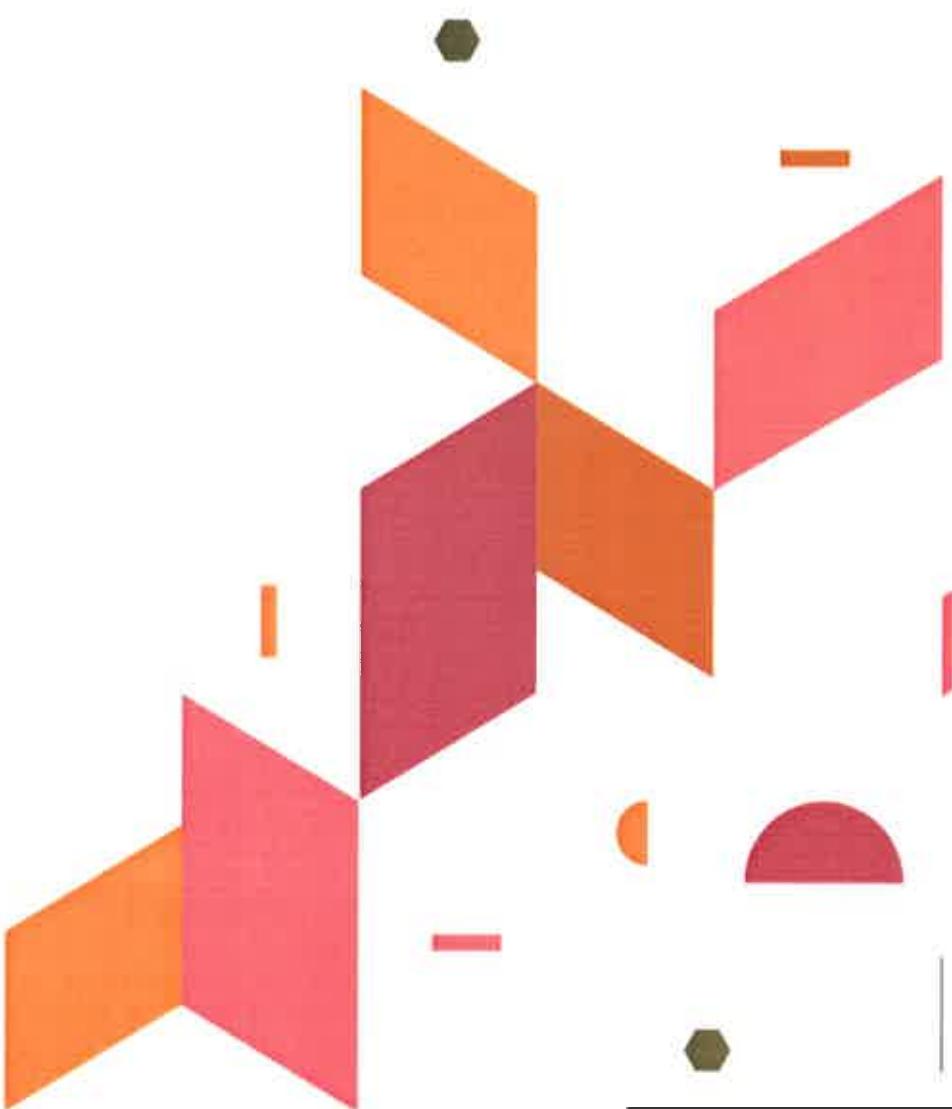
le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## Partie 1 Présentation du service délgué



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

## **1.1 Présentation du rapport**

**Le rapport concerne l'exercice 2020 de l'Accueil Collectif de Mineurs d'Estoublon dont la gestion et l'organisation sont déléguées par Provence Alpes Agglomération à Léo Lagrange Méditerranée.**

**Auteur du rapport : Hammou Nora, directrice de l'accueil de loisirs**

## **1.2 Caractéristiques du contrat**

**Rappel de l'objet de la mission déléguée :**

**Animation et gestion d'un accueil de loisirs (3<sup>1/2</sup> ans /12 ans)**

L'ACM Enfance concourt à l'action éducative, culturelle et sociale de l'agglomération Provence Alpes, en lien étroit avec le Projet Educatif.

A ce titre, il répond aux attentes et aux besoins des publics spécifiquement visés, mais a aussi vocation d'animation globale.

L'ACM Enfance doit susciter la participation des usagers et des habitants.

Cette participation, pour être effective, peut prendre des formes diverses.  
Celle-ci a vocation de promouvoir la vie associative locale.

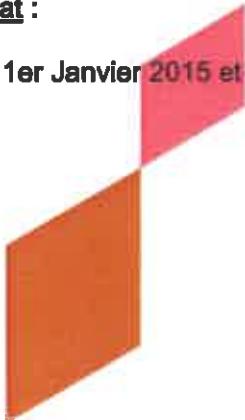
L'ACM Enfance a pour ambition de contribuer au partenariat local et de susciter son développement.

Il doit rechercher la concertation avec le mouvement associatif local, la commune, les administrations et autres équipements et services de proximité et d'action d'animation sociale et ce en cohésion avec les objectifs du projet éducatif global de l'agglomération PAA.

Il doit répondre, au-delà du besoin de garde des familles, aux attentes et aux besoins éducatifs des enfants de l'agglomération PAA.

**Dates d'effet du contrat :**

Celui-ci a pris effet le 1er Janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2021.



**Page 3 sur 19**

**Rapport annuel du délégataire Estoublon  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/07/2021**

**Application agréée E-legale.com**

**99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021**

### 1.3 Le service

#### L'accueil de Loisirs (ALSH) d'Estoublon

##### **Les Locaux :**

Ancienne Ecole, Impasse des Cigales  
04510 Estoublon

Cet espace est dédié aux enfants âgés de 3<sup>1/2</sup> à 12 ans 1/2

Espace intérieur de 294m<sup>2</sup> avec une capacité d'accueil de 24 personnes (commission de sécurité) :

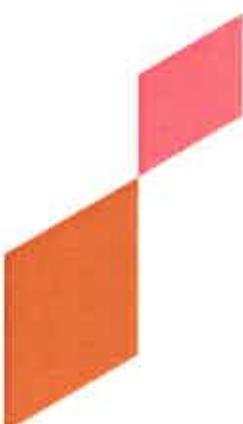
- 2 pièces.
- 1 coin cuisine.

##### Espace extérieur :

- Une cours extérieure de 100m ...
- WC extérieur

Situation accès : Le centre de loisirs d'Estoublon est situé près de la mairie.

Structures	Estoublon
Périodes d'ouverture	Annuelle sauf Noël 5 semaines l'été
Capacité d'accueil	15 enfants mercredi 18 enfants petites vacances 24 enfants l'été
Moins de 6 ans agrément PMI	6
Tarifs	8,60 avec le repas



Page 4 sur 19

Rapport annuel du délégataire Estoublon  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

## **1.4 Les ressources humaines**

### **1.4.1 Organigramme du personnel du délégué mission d'Estoublon**



**1 animatrice en contrat d'engagement éducatif, est en renfort lors des vacances scolaires.  
1 animateur en contrat d'engagement éducatif pour les mercredis**

**Convention collective appliquée : Convention Collective Nationale de l'Animation Socio culturelle**

#### **Périodes de confinement Mars/Mai et Novembre**

**Sur le premier confinement du 17 mars au 10 mai, l'ensemble des salariés ont été placé en chômage partiel. La structure était fermée.**

**Sur le deuxième confinement tous les salariés sont restés mobilisés et en activités ou en congés.**

#### **Qualification des personnels**

**L'ensemble du personnel est qualifié pour occuper les fonctions au sein de l'accueil de loisirs, en application de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur.**

**Pour autant, dans un souci de développement permanent des compétences de nos équipes, Léo Lagrange Méditerranée propose à ses salariés des formations d'adaptation à l'emploi.**

### **1.4.2 Détachement de personnel**

**Aucun personnel mis à disposition pour la mission d'Estoublon.**

### **1.4.3 Conditions de travail**

#### **Horaires :**

**Les horaires du personnel sont organisés de manière annualisée, dans le cadre de la réglementation en vigueur, afin d'optimiser la présence des salariés lors des périodes de forte activité (vacances scolaires) notamment.**

**Pendant les périodes hors vacances scolaires, les personnels ont des horaires de travail « allégés ».**

**Page 5 sur 19**

NOM	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Mlle Hammou.		9h/12h00 13h30/17h	7h15/18h30	9h00/12h00 13h30/17h	9h00/12h00
Mlle Hammou. <i>Vacances Scolaires</i>	7h15/17h15 Ou 8h15/18h15				
Mlle Giraud agent d'entretien			18h00/19h15		
Mlle Giraud agent d'entretien		18h00/19h15	18h00/19h15		18h00/19h30

Il est à noter que sur l'annualisation des horaires indiqués ci-dessus, l'ensemble de l'équipe possède un quota d'heures pour les réunions de préparations et de bilans avec les vacataires ainsi que sur des week end spécifiques à de l'animation.

### Sécurité

L'Etablissement s'est doté d'un C.H.S.C.T (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) qui se réunit 1 fois par trimestre.

### Contraintes ou astreintes particulières :

Les salariés de l'ACM sont amenés à travailler certains WE, dans la mesure où ils participent à des manifestations organisées soit directement par l'ACM (journée de préparation des périodes de vacances....).

## 1.5 Les moyens matériels utilisés

### 1.5.1 L'équipement

La mission se dote de matériel divers chaque année afin d'avoir du matériel en bon état. A cette année l'achat de matériel pédagogique à destination des plus petits (jeux en bois, de construction...)

L'équipement en général est vétuste, canapés, tables manque de bibliothèque pour ranger les livres.

Page 6 sur 19

Rapport annuel du délégué de service public de Provence Alpes Agglomération  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020

### 1.5.2 Les locaux

#### Propriété :

**Les locaux d'Estoublon que nous utilisons appartiennent à la commune qui nous les met à disposition.**

**L'accueil de loisirs est utilisé les mercredis de l'année scolaire et durant les vacances d'été. Nous partageons les locaux avec la garderie (géré par la mairie d'Estoublon) qui a lieu le matin et l'après-midi en dehors des mercredis et des vacances scolaires**

**Lors de grande influence la commune met aussi à disposition une salle des fêtes, accessible sur demande et suivant l'occupation.**

**Durant la période estivale nous profitons du parc. Pour la période Covid les protocoles sanitaires nous ont forcés à revoir nos espaces de vie et à s'adapter, notamment en limitant le nombre d'inscription.**

### 1.6 Les contrats de maintenance

**Un contrat de maintenance est signé avec Kalyst Informatique pour le suivi du parc informatique et pour l'ensemble des structures Léo Lagrange Méditerranée.**



Page 7 sur 19

Rapport annuel du déléguétaire Estoublon  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## Partie 2 Les indicateurs d'exploitation



### **2.1.1 L'activité**

**Le projet pédagogique annuel ou projet de structure (qui découle du projet éducatif de la fédération Léo Lagrange et du projet éducatif de la PAA) reste les bases essentielles du travail de tous.**

- **Mise en place d'un projet pédagogique spécifique à chaque période d'ouverture, à partir des objectifs retravaillés avec l'équipe d'animation dans le but de :**
  - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
  - Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant
  - Rendre l'enfant responsable de ses actes pour respecter la planète et protéger l'environnement
  - Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant en offrant un espace d'expression permettant de développer la créativité et l'imaginaire

### **Notre Finalité**

- Permettre à tous les enfants de la PAA, en adéquation avec la politique enfance de l'agglomération et les valeurs d'éducation populaire de Léo Lagrange, de bénéficier de temps de vacances et de loisirs de proximité.
- Offrir aux familles un service d'accueil de qualité et principalement sur les points suivants :
  - sécurité (physique et affective), relationnel, éducation, loisirs.

**Les enfants ont été répartis en 2 groupes d'animation :**

- 3 / 6 ans
- 6 /12 ans



**Page 9 sur 19**

**Rapport annuel du déléguétaire Estoublon  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/07/2021**

**Application agréée E-legale.com**

**99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021**

**Liste des actions conduites par période :**

**Février 2020**

<b>OBJECTIFS de la période</b>	<b>METHODES</b>	<b>MOYENS – ACTIONS REALISEES</b>
Développer l'imaginaire en suscitant la curiosité des enfants	Permettre aux enfants de développer leur créativité et leur imaginaire à travers des activités artistiques	Favoriser les déguisements, les fabulations, les grands jeux Enrichir les idées des enfants par des activités hors du commun.
Responsabiliser les enfants afin que ceux-ci grandissent et puissent accéder à une relative indépendance	Du matériel pédagogique et des jeux sont mis en libre-service sous la responsabilité des enfants.  Encourager les enfants à exprimer leurs sentiments et à développer leur expression orale et gestuelle	Des tâches d'ordre pratiques seront effectuées par les enfants en fonction de leur âge (se servir à table, laver le matériel, mise et débarrassage de table, rangement des salles)  Laisser faire les enfants pendant les activités en les accompagnants dans leurs travaux mais ne pas faire à leur place.  Temps de paroles aux moments de l'appel du matin et en fin de journée après le goûter.  Mise en place d'un support technique tel que le grand livre permettant aux enfants de proposer des activités et animations.

**ETE 2020**

<b>OBJECTIFS de la période</b>	<b>METHODES</b>	<b>MOYENS – ACTIONS REALISEES</b>
Favoriser la socialisation de l'enfant  Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres lui apprendre à vivre en groupe.	Mettre en avant l'esprit du groupe et la mixité.  Développer son esprit d'entraide, de partage à travers d'activités communes.	Mise en place d'activités mixte et des rencontres entre les différents groupes sur certaines activités .mais également avec d'autres enfants des centres de loisirs en proposant des rencontres, des sorties communes, rencontres sportives.
Sensibiliser les enfants au civisme	Développer des partenariats sur le territoire	Intervention de la Maison Régional de l'eau. Visite de la caserne des pompiers de la Bégude 04. Partenariat avec la bibliothèque d'Estoublon Partenariat avec la DCEJS Culture autour d'atelier comme la poterie.



Page 10 sur 19

Rapport annuel du délégataire Estoublon  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

## Automne2020

OBJECTIFS de la période	METHODES	MOYENS – ACTIONS REALISEES
Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement	Gestion des déchets, gestion de l'eau, alimentation (local, bio, équitable)	Organiser des activités autour du tri Créer des choses avec des objets ramassés en forêts.  Intervention de la Maison Régional de l'eau de Barjols.
Privilégier l'espace du jeu, favoriser l'initiative des enfants dans le choix de leurs jeux afin de ne pas entraver l'enfant dans sa faculté à prendre des initiatives	Permettre à l'enfant de pratiquer une activité choisie par lui.  Aménager le centre comme un espace de jeux perceptible par les enfants	Sur les temps d'accueil et les temps libres, l'accès aux jeux, jouets est disponible et accessible.  Présence, disponibilité et intervention d'animateurs pour veiller au bon déroulement de ces temps de jeux et animation de ces temps s'ils sont sollicités par les enfants.

## Mercredis 2020

Il est essentiel d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages, lui permettre d'être valorisé dans ses savoir-faire tout en encourageant, favorisant la notion d'entraide entre les enfants et les responsabiliser face à leurs choix.

Notre philosophie est de proposer des activités à la carte afin que les enfants puissent avoir le choix de pratiquer l'activité qui leur convient. Mais également de proposer des activités en groupes (grands jeux sortie etc. )

OBJECTIFS de la période	METHODES	MOYENS – ACTIONS REALISEES
Développer l'imaginaire en, suscitant la curiosité des enfants	Permettre aux enfants de développer leur créativité et leur imaginaire à travers des activités artistique	Favoriser les déguisements, les fabulations, les grands jeux  Enrichir les idées des enfants par des activités hors du commun.
Responsabiliser les enfants afin que ceux-ci grandissent et puissent accéder à une relative indépendance	Du matériel pédagogique et des jeux sont mis en libre-service sous la responsabilité des enfants  Encourager les enfants à exprimer leurs sentiments et à développer leur expression orale et gestuelle	Des tâches d'ordre pratiques seront effectuées par les enfants en fonction de leur âge (se servir à table, laver le matériel, mise et débarrassage de table, rangement des salles  Laisser faire les enfants pendant les activités en les accompagnants dans leurs travaux mais ne pas faire à leur place. Temps de paroles aux moments de l'appel du matin et en fin de journée après le goûter. Mise en place d'un support technique tel que le grand livre permettant aux enfants de proposer des activités et animations

Page 11 sur 19

Rapport annuel du déléguétaire Estoublon  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

**Le centre de loisirs offre une grande diversité d'environnement et permet l'épanouissement des enfants. Ils évoluent au grand air et bénéficient d'activités variées.**

L'équipe pédagogique met en place une organisation générale qui permet à chaque enfant présent de choisir ou de découvrir des activités variés, telle que les activités manuelles, et jeux collectifs, les activités culinaires et les activités d'expression, des grands jeux. Des matinées sportives ou culturelles, des après-midi dynamiques ou créatives dans le respect des rythmes de chacun.

Le projet pédagogique est basé sur le plaisir de vivre en groupe et de découvrir de nouvelles activités. C'est donc tout naturellement que la journée s'entremèle d'amusement, de rire, de chants, de grands jeux, de balades.

**L'accueil de loisirs est pleinement intégré dans le Projet Educatif de Léo Lagrange.**

Nous répondons aux besoins de garde des familles, un besoin de socialisation, de citoyenneté et d'éducation des enfants. A travers la pratique d'activité de loisirs, culturels et sportifs nous contribuons à l'épanouissement des enfants. Tout en vivant un moment de détente, d'amusement et de relâchement.

#### **METTRE EN ŒUVRE LA VIE EN COLLECTIVITE, TOUT EN RESPECTANT L'INDIVIDUALITE DE CHACUN**

L'équipe d'encadrement accorde une place centrale à l'enfant dans un environnement sécurisant afin de favoriser son implication, sa socialisation et son autonomie. L'adulte doit être attentif pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

L'enfant ne doit pas subir le poids de la collectivité mais apprendre à y vivre en y étant acteur de ses loisirs. L'adulte a besoin de mieux connaître l'enfant pour sa bonne prise en charge, alors nous sommes capables d'identifier ce qui fait l'originalité de chaque enfant et la contribution qu'il apporte au sein du groupe.

Bien que l'accueil de loisirs soit un établissement collectif, il nous paraît essentiel de prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière, avec son histoire, ses connaissances, ses capacités...

Ainsi notre A.C.M a la volonté de se donner les moyens d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants, notamment les enfants porteurs de handicap.

#### **Capacité d'accueil**

La gestion de l'accueil de Loisirs sans Hébergement permanent qui fonctionne sur les périodes suivantes :

La capacité d'accueil a été revue pour s'adapter à la crise Covid :

- Les mercredis : 12/15 enfants
- Les petites vacances : 15/18 enfants
- Les grandes vacances : 18/24 enfants

Page 12 sur 19

Rapport annuel du délégué de service public de Provence Alpes Agglomération  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

**Nous dépendons de la réglementation DDCSPP : nous avons un agrément pour l'ouverture sur toutes les périodes.**

**N° d'agrément DDCSPP : 0040069CL000320 / 0040069CL000321 (voir copie en annexe)**

**Nous avons obtenu un avis favorable de la PMI pour l'accueil des maternels : agrément pour 6 places pour les 4/6 ans.**

**L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne à la journée et la demi-journée (matin ou après-midi).**

**Une collation du matin et un goûter sont distribués aux enfants. Ces derniers sont à notre charge.**

## **LA RESTAURATION**

**Les repas sont fournis par les parents. Nous prenons le temps de réchauffer les plats au four à micro-ondes**

**Les enfants disposent de suffisamment de temps pour manger tranquillement.**

**L'équipe d'animation veille à ce que les enfants soient installés confortablement, dans une atmosphère conviviale, les enfants s'assoient où ils le souhaitent.**

**Afin de renforcer la convivialité les adultes partagent le repas à table avec les enfants et profitent de ce moment particulier pour « partager » avec le groupe d'enfant présent à table.**

**Les animateurs valorisent l'autonomie des enfants (se servir seul) et l'implication au débarrassage et rangement après le repas.**

**Pour les périodes des vacances et les mercredis les inscriptions sont réalisées directement auprès de la directrice.**

**Un règlement concernant les modalités administratives est remis à chaque famille lors de la première inscription.**

## **LES SORTIES**

**Les sorties ont pour objectifs de favoriser une ouverture sur l'extérieur, une relation privilégiée entre enfants et animateurs, où des échanges, un partage d'émotions et de plaisir.**

**Enfin, elles favorisent les processus de socialisation et d'autonomie dans un contexte autre.**

**Nous proposons aux enfants des sorties tout au long de l'année.**

**Nous nous efforçons de proposer des sorties adaptées à l'âge des enfants.**

**Nous favorisons des sorties nécessitant des trajets courts afin d'éviter aux enfants de passer 4h dans le bus en une journée.**

**Page 13 sur 19**

## Projets sur l'année

### Ambassadeurs de la biodiversité

#### Objectif éducatif :

- Comprendre la nature et ses espèces animales. Plus particulièrement les insectes et les abeilles
- l'éducation à l'environnement permet aux enfants d'agir pour le comprendre et le respecter.

#### Objectifs généraux :

- Devenir ambassadeurs de la biodiversité, c'est avoir la volonté de développer un projet lié au développement durable en engageant les enfants et les adultes dans une démarche de progrès environnemental et social.
- Inclure la démarche dans le projet pédagogique du centre c'est permettre aux individus (enfants, adultes) de devenir des éco citoyens
- Comprendre que les insectes pollinisateurs et en particulier les abeilles sont indispensables au fonctionnement du cycle naturel
- S'inscrire dans une démarche de travail en réseau (échange, mutualisation, communication).
- Faire connaître ses projets et les partager.

#### Horaires d'accueil du public :

##### POUR TOUTE LA JOURNÉE AVEC LE REPAS :

- Le Matin : de 8h00 à 9 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 00.

##### POUR LA DEMI-JOURNÉE AVEC LE REPAS (A. Midi):

- Le Matin : de 11 h 30 à 12 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 00.

##### POUR TOUTE LA JOURNÉE SANS REPAS :

- Le Matin : de 8h00 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.
- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 00.

##### POUR LA DEMI-JOURNÉE (Matin) :

- Le Matin : de 8h00 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.

##### POUR LA DEMI-JOURNÉE (Après-midi) :

- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 00



Page 14 sur 19

Rapport annuel du déléguétaire Estoublon  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

## 2.1.2 Tarification

### Conditions de paiement

Le paiement est demandé à la réservation. Cependant nous facilitons le paiement aux familles qui le demandent ou lorsque nous avons repéré une famille en difficulté. Pour les mercredis hors vacances scolaires les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée. Pour les petites et grandes vacances seule l'inscription à la journée avec le repas est proposée.

### Les tarifs 2020

Pour les mercredis, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée.

Les petites et grandes vacances : seule l'inscription à la journée est proposée.

Il est à noter que nous appliquons aussi sur les séjours la politique des bons CAF.

	PLEIN TARIF	B. CAF à 3.01 €	B. CAF à 4.39 €	B. CAF à 5.50 €
Journée sans repas	8.60	5.59	4.21	3.10
Demi-journée sans repas	4.90	3.40	2.70	2.15

Tarif dégressif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant : 8.60 € (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

### HABITANTS HORS PAA

	PLEIN TARIF	B. CAF à 3.01 €	B. CAF à 4.39 €	B. CAF à 5.50 €
Journée sans repas	11.00	7.99	6.61	5.50
Demi-journée sans repas	6.50	5.00	4.30	3.75

## 2.1.3 Analyse de l'activité au centre

Les parents inscrivent à la journée en optimisant le mode de garde alternatif (Grands parents, semaine de congés décalée mère/père....), certainement pour des raisons financières.

L'évolution des moins de 6 ans est en augmentation. L'été étant toujours plus que complet. Nous avons remarqué une baisse de fréquentation des vacances d'hiver.

A part les mercredis nous avons noté une petite baisse de fréquentation due à la crise Covid.

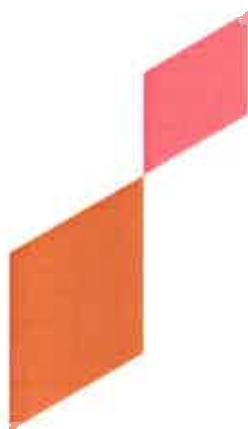
	Mercredis	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Noël
2018	23886	7348	6422	41556	7056	3728
2019	22932	6446	6880	42988	6344	2664
2020	13158	6760	0	23960	5824	2552

Page 15 sur 19

Rapport annuel du délégataire Estoublon  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020

## ANNEXES

### Récépisés DDCS



Page 16 sur 19

Rapport annuel du délégué Estoublon  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

D.D.C.S.P.P.

Rue Pasteur BP 8028  
04800 DIGNE les BAINS Cedex  
Tél. : 04.92.30.37.00 - Fax. : 04.92.30.70.30 - Mél. : ddcapp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Affaire suivie par : Marie COMITE  
Tél. : Service Accueils Collectifs de Mineurs

### Accusé de réception de la demande d'autorisation n° 0040069CL000219 d'un Accueil de loisirs recevant des mineurs de moins de six ans

Cet accusé de réception atteste que l'organisateur a déposé, conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique, une demande d'autorisation pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans.

Le silence gardé pendant plus de trois mois sur cette demande vaut décision de rejet.

#### Organisateur

Dénomination : LEO LA GRANGE MEDITERRANEE  
Code : 004ORG0089  
Adresse : à l'attention de M. MULLER 16 rue des Epinettes  
04000 DIGNE LES BAINS

#### Périodes

Exercice(s) 2019/2020				Vacances					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mercredi	Samedi	Périscolaire	Autre	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Automne

#### Effectif prévisionnel des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = 24                          Moins de 6 ans = 6                          6 à 13 ans = 18                          14 à 17 ans = 0

#### Effectif prévisionnel des animateurs

Total = 3                          Qualifiés = 2                          Stagiaires = 1                          Sans qualification = 0

#### Implantation

Ancienne Ecole                          Le village                          04270 ESTOUBLON

Fait le 05/06/2019 à Digne les Bains

Pour la Directrice Départementale,  
l'inspectrice de la jeunesse et des sports,  
chef de service

Caroline GAZELE

Rapport annuel du déléguétaire Estoublon  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020

Page 17 sur 19

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalelit.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

D.D.C.S.P.P.

Rue Pasteur BP 9026

04990 DIGNE les BAINS Cedex

Tél. : 04.92.30.37.00 - Fax : 04.92.30.70.30 - Mail : ddcsp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Affaire suivie par : Marie COMITE  
Tél. : Service Accueils Collectifs de Mineurs

**Récépissé de déclaration n° 0040069AP000219-E01  
d'un Accueil périscolaire recevant des mineurs de moins de 6 ans**

Ce document atteste de l'autorisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique.  
Ce document n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise ou interrompe l'accueil, conformément aux dispositions des articles L. 227-5 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles.

Date de dépôt du dossier : 06/06/2019

Propriétaire

Dénomination : LEO LAGRANGE MEDITERRANEE  
Code : 004ORG0068

Période Du 02/09/2019 au 03/07/2020

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi									
M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM
X	X	X												

RFDT : Oui  Non

Planification : Oui  Non

Effectif des mineurs : **total** (maximum, pour un jour)

Total = 24

Moins de 6 ans = 0

6 à 13 ans = 18

14 à 17 ans = 0

Animateurs

Total = 3

Qualifiés = 3

Stagiaires = 0

Sans qualification = 0

Implantation

Ancienne Ecole

Le village

04270 ESTOUBLON

Fait le 10/07/2019 à Digne les Bains

Pour la Direction Départementale,

l'Inspection de la jeunesse et des sports,

cheffe de service

Caroline GAZELLE

Page 18 sur 19

Rapport annuel du délégataire Estoublon  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Castors du Trévan - Estoublon - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



**Léo Lagrange Méditerranée**  
Nora HAMMOU



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## RAPPORT DU DELEGATAIRE 2020

### ACM LA SYMPATHIE DIGNE LES BAINS

UN ENGAGEMENT  
ÉDUCATIF  
AU CŒUR  
DES TERRITOIRES



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## Partie 1

### Présentation du service délégué



## **1.1 Présentation du rapport**

**Le rapport concerne l'exercice 2020 de l'Accueil Collectif de Mineurs de Digne les Bains dont la gestion et l'organisation sont déléguées par Provence Alpes Agglomération à Léo Lagrange Méditerranée.**

**Auteur du rapport : Emmanuel Muller, directeur de l'ALSH la Sympathie.**

## **1.2 Caractéristiques du contrat**

**Rappel de l'objet de la mission déléguée :**

**Animation et gestion d'un accueil de loisirs (3<sup>1/2</sup> ans /12 ans)**

**L'ACM Enfance concourt à l'action éducative, culturelle et sociale de l'agglomération Provence Alpes, en lien étroit avec le Projet Educatif.**

**A ce titre, il répond aux attentes et aux besoins des publics spécifiquement visés, mais a aussi vocation d'animation globale.**

**L'ACM Enfance doit susciter la participation des usagers et des habitants.**

**Cette participation, pour être effective, peut prendre des formes diverses.  
Celle-ci a vocation de promouvoir la vie associative locale.**

**L'ACM Enfance a pour ambition de contribuer au partenariat local et de susciter son développement.**

**Il doit rechercher la concertation avec le mouvement associatif local, la commune, les administrations et autres équipements et services de proximité et d'action d'animation sociale et ce en cohésion avec les objectifs du projet éducatif global de l'agglomération PAA.**

**Il doit répondre, au-delà du besoin de garde des familles, aux attentes et aux besoins éducatifs des enfants de l'agglomération PAA.**

**Dates d'effet du contrat :**

**Celui-ci a pris effet le 1er Janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2021.**

**Page 3 sur 49**

**Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/07/2021**

**Application agréée E-legalite.com**

**99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021**

### 1.3 Le service

#### L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de Digne les bains.

##### Les Locaux

*Accueil de loisirs, maison de la petite enfance, 16 Rue des Epinettes*

**Espace intérieur de 600m<sup>2</sup> avec une capacité d'accueil de 215 personnes (commission de sécurité)**

- Un hall d'accueil et d'activité,
- Une salle de réunion et salle du personnel,
- Un bureau de direction,
- Une infirmerie,
- Deux grandes salles d'activités pouvant être séparées en deux par des cloisons mobiles,
- Une salle de repos,
- Deux salles d'activité calme,
- Deux espaces de rangements,
- Un réfectoire,
- Une cuisine satellite (liaison chaude) et un coin cuisine.

##### Espace extérieur

- Un terrain « d'aventure » de 4000 m<sup>2</sup> arboré et fleuri...
- WC extérieur.

Structures	Digne les Bains
Périodes d'ouverture	Annuelle
Nombre de jour d'ouverture	112 (2019) 94 (2020)
Capacité d'accueil	100/ 80 enfants mercredi(2019)/(2020) 110/ 85 enfants petites vacances(2019)/(2020) 150/110 enfants l'été(2019)/(2020)
Moins de 6 ans agrément PMI	62
Tarifs	12,60 avec le repas
Repas	Scolarest

Page 4 sur 49

Rapport annuel du délégué  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

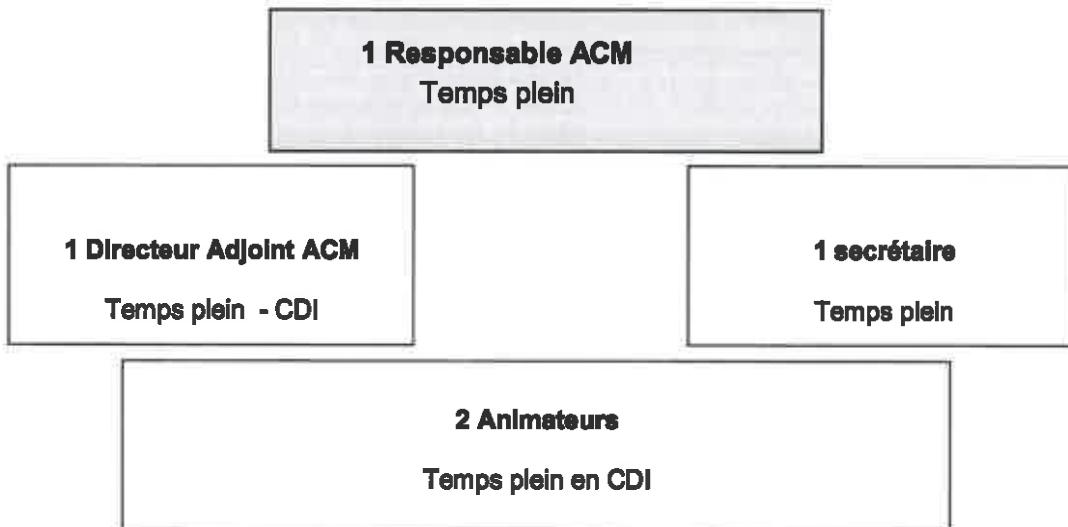
le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

## 1.4 Les ressources humaines

### 1.4.1 Organigramme du personnel du délégué mission de Digne



Convention collective appliquée : Convention Collective Nationale de l'Animation Socio culturelle

#### Mouvements sur l'année

##### Arrivées :

KARADEMIR AYNUR - Agent d'entretien-CDII à compter du 11 mars 2020

ISNARD MARION – Animatrice – CDD à compter du 13 octobre 2020

##### Départs :

WARLUZEL VIRGINIE – démission le 5 mars 2020

Nous avons eu recours à quelques CDD sur la fonction entretien, afin de compenser le surcroit d'activité de l'été (comme tous les étés).

#### Périodes de confinement Mars/Mai et Novembre

Sur le premier confinement du 17 mars au 05 avril, l'ensemble des salariés ont été placé en chômage partiel. Puis le directeur et deux animateurs permanents volontaires sont venus assurer le service minimum demandé par la collectivité, notamment durant les vacances de printemps. Au 05 mai l'ensemble du personnel a repris son activité.

Sur le deuxième confinement tous les salariés sont restés mobilisés et en activités ou en congés.

Page 5 sur 49



#### 1.4.2 Détachement de personnel

Aucun personnel mis à disposition pour la mission de Digne

#### 1.4.3 Conditions de travail.

##### Horaires :

Les horaires du personnel sont organisés de manière annualisée, dans le cadre de la réglementation en vigueur, afin d'optimiser la présence des salariés lors des périodes de forte activité (vacances scolaires) notamment.

Pendant les périodes hors vacances scolaires, les personnels ont des horaires de travail « allégés ».

NOM	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MM. Muller, Martinazzo, Hoyeau et Mlle Blanc.		9h/12h00 13h30/17h	7h15/18h30	9h00/12h00 13h30/17h	9h00/12h00
MM. Muller, Martinazzo, Hoyeau et Mlle Blanc. <i>Vacances Scolaires</i>	7h15/17h15 Ou 8h15/18h15				
Sylvie Giraud Secrétaire	8h30/12h 13h/17h30	8h30/12h 13h/17h30	7h30/ 12h 13h30/18h15	8h30/12h 13h/17h30	8h30/12h
Sylvie Giraud Secrétaire <i>Vacances scolaires</i>	7h30/ 12h 13h30/18h15	7h30/ 12h 13h30/18h15		7h30/ 12h 13h30/18h15	7h30/ 12h 13h30/18h15
Agent d'entretien		17h30/18h30	11h /14h30 18h/20h		
Agent d'entretien <i>Vacances scolaires</i>	11h /14h30 18h/20h				

Il est à noter que sur l'annualisation des horaires indiqués ci-dessus, l'ensemble de l'équipe possède un quota d'heures pour les réunions de préparations et de bilans avec les vacataires ainsi que sur des week-end spécifiques à de l'animation.



## Sécurité

L'Etablissement s'est doté d'un C.H.S.C.T (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) qui se réunit 1 fois par trimestre.

Dans le cadre de notre obligation légale, nous avons réalisé le document unique destiné à la prévention des risques professionnels des salariés de l'ACM.

Ce document a permis d'identifier quelques aménagements nécessaires à la sécurité physique des salariés.

Une petite salle de repos et de réunion est spécialement dédiée aux animateurs.

Il est à noter que la directrice de la crèche est la référente et responsable de la sécurité incendie. (Une personne = un bâtiment).

### Contraintes ou astreintes particulières :

Les salariés de l'ACM sont amenés à travailler certains WE, dans la mesure où ils participent à des manifestations organisées soit directement par l'ACM (journée de préparation des périodes de vacances....), soit par la commune (les Journées des droits de l'enfance...).

## 1.5 Les moyens matériels utilisés

### 1.5.1 L'équipement

L'ACM se dote de matériel divers chaque année afin d'avoir du matériel en bon état.

L'équipement en général est très bien adapté au fonctionnement de la mission et se trouve en bon état. Malgré cela le bâtiment vieilli d'année en année et l'intérieur à bien besoin d'un coup de peinture et quelques menus travaux.

### 1.5.2 Les locaux

#### Propriété

Les locaux de Digne que nous utilisons appartiennent à la commune mis à disposition par la PAA.

La Sympathie (deux premiers étages de la maison de la petite enfance) est utilisée de façon semi-permanente par le prestataire.

En parallèle la PAA met ces derniers à disposition tous les mardis et jeudis au Ram et de façon ponctuelle, aux services municipaux (crèche....).

La ville de Digne réquisitionne les locaux pour les jours de grève scolaire (service minimum d'accueil) et pour les élections (bureau de vote).

La commune de Digne, met à disposition sur demande au service concerné, le gymnase, le hall des sports, la cours de l'école Paul Martin par convention....

Page 7 sur 49

## **Adaptation des locaux à l'activité**

**Le centre doit s'adapter notamment durant la période hivernale. La grande salle fait office de salle d'activités le matin et l'après-midi et devient le réfectoire sur la pose méridienne. Dans le même sens une des salles d'activités des petits est utilisée pour le « dodo ».**

**Durant la période estivale nous profitons du parc. Pour la période Covid les protocoles sanitaires nous ont forcés à revoir nos espaces de vie et à s'adapter, notamment en limitant le nombre d'inscription.**

**L'équipe a réalisé deux exercices d'évacuation durant l'année, avec succès et sans aucun problème. Ces exercices sont en lien avec la crèche.**

### **1.5.3 Les investissements et travaux**

#### **Réalisés par le délégant**

**Les services des espaces verts de la ville de Digne ont assuré l'entretien du parc.**

**Passage de commission de sécurité :  
La Sympathie : 07/10/2018 établissement R4**

**Les services techniques de la PAA ont réalisé de nombreux petits travaux du quotidien sur le bâtiment.**

#### **Réalisés par le délégataire**

**Le délégataire investit dans l'achat de matériel pédagogique, de jeux, vélos, matériels d'aménagement extérieur.**

**Le délégataire a acheté un nouveau véhicule 9 places.**

**L'achat d'un logiciel de gestion (Noé Aiga) avec une mise en place au 1er janvier 2017 est un réel plus pour la gestion de l'accueil de loisirs. Il permet aux familles l'inscription et le paiement en ligne. Cela sécurise aussi notre gestion des inscriptions au réel permettant plus de clarté vis-à-vis de la caisse d'allocation familiale.**

**Tout est effectif et en ordre de marche : <http://leolagrange-digne.org/>.**

**Un partenariat avec la Ligue de l'enseignement : par convention nous accueillons depuis février 2020 des jeunes encadrés par un éducateur technique, dans le cadre d'un chantier école.**

**Plusieurs chantiers : constructions d'une cabane, délimitation de zone dans le parc avec des palissades en bois. A noter que toutes ces constructions sont réalisées essentiellement avec des matériaux de récupération.**

**Page 8 sur 49**



## **1.6 Les contrats de maintenance**

**Un contrat de maintenance est signé avec Rex Rotary pour le suivi du photocopieur.**

**Un contrat de maintenance est signé avec Kalyst Informatique pour le suivi du parc informatique et pour l'ensemble des structures Léo Lagrange Méditerranée.**

**Nous sous-traitons à la société « Alpes nettoyage » pour la partie ménage.**



## Partie 2

### Les indicateurs d'exploitation



## **2.1 L'activité**

**Le projet pédagogique annuel ou projet de structure (qui découle du projet éducatif de la fédération Léo Lagrange et du projet éducatif de la PAA) reste les bases essentielles du travail de tous.**

Voir documents en annexe.

- **Mise en place d'un projet pédagogique spécifique à chaque période d'ouverture, à partir des objectifs retravaillés avec l'équipe d'animation dans le but de :**
  - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
  - Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant
  - Rendre l'enfant responsable de ses actes pour respecter la planète et protéger l'environnement
  - Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant en offrant un espace d'expression permettant de développer la créativité et l'imaginaire

## **Notre Finalité**

- Permettre à tous les enfants de la PAA, en adéquation avec la politique enfance de l'agglomération et les valeurs d'éducation populaire de Léo Lagrange, de bénéficier de temps de vacances et de loisirs de proximité.
- Offrir aux familles un service d'accueil de qualité et principalement sur les points suivants :
  - sécurité (physique et affective), relationnel, éducation, loisirs.

**Les enfants ont été répartis en 4 groupes d'animation :**

- 3 ans 1/2 - 4 ans 1/2
- 5/6 ans
- 7 ans - 8 ans 1/2,
- 9- 12 ans

**Liste des actions conduites par période :**

**Février 2020**

**Les principaux objectifs pédagogiques de la semaine « Boules de neige et compagnie ».**

**1. Sensibilisation à notre patrimoine locale et à la richesse de notre environnement**

En proposant des activités en lien avec la nature (jeux dans la nature, land art...)

En proposant aux enfants une sortie à la neige pour découvrir l'environnement montagnard et les activités en lien avec ce territoire.

En instaurant des moments de discussions et de quizz sur l'environnement.

En mangeant exclusivement pour les gouters des fruits de saisons locaux

**2. Développer la solidarité et le partage**

En organisant une grande journée « Jeux olympiques d'hiver »

En proposant une sortie éducative au Musée Gassendi

En proposant des séances de débat grâce au jeu « la boîte à débats » sur la solidarité

En organisant des grands jeux en groupes.

**Les principaux objectifs pédagogiques de la semaine « festival de couleurs »**

**3. Développer l'originalité créative.**

En proposant des activités manuelles sur la découverte des couleurs et des mélanges

En organisant des grands jeux et des journées déguisés

En fabriquant des costumes à partir de matières recyclés et initiation à l'art

**4. Favoriser l'ouverture sur le monde, la culture et le sport.**

En favorisant l'imaginaire, les légendes durant des balades de découverte.

En proposant une journée de sortie chez les pompiers de Digne

En proposant des sorties à la piscine

En instaurant des ateliers théâtre et d'expression

**Les activités phares des enfants durant cette période :**

Sortie Musée Gassendi (Ciel, Terre, Mer ), Sortie à la station de Lure, Jeux olympiques d'hiver, Turboludo, Dino folles, Quidditch, Grande course de vélo, Sortie chez les pompiers de Digne, Piscine, Multi Jeux sportifs au plan d'eau de Digne.

## **Eté 2020**

**Le projet pédagogique de chaque période découle du projet éducatif et pédagogique de la fédération Léo Lagrange méditerranée de l'année.**

**Plusieurs objectifs pédagogiques sont visés durant cette période. C'est la période de l'été les activités sont variées et différentes tout au long des semaines.**

**Une semaine sur deux un thème sera proposé, les animations et les sorties seront donc en lien avec ce thème.**

**Voici les différentes semaines à thèmes de l'été 2020**

- **Semaine « Arbres, Eco climat »**
- **Semaine « Tour du monde »**
- **Semaine caisses à bretelles**
- **Semaine « Vintage, récup »**
- **Semaine « Cinéma »**

**Cette année tous nos séjours ont été annulés suite à la crise sanitaire. Ils ont été remplacés par des nuittées à thème. Ces dernières sont décrites en fin de document.**

**Les principaux objectifs pédagogiques de la semaine « Vintage,récup»**

**1. Développer la créativité et l'imaginaire**

**En proposant des activités de création de costumes et accessoires avec l'aide d'une intervenante couturière**

**En proposant aux enfants une sortie au lac de St croix avec un grand jeu sur le thème « vintage »**

**En organisant une kermesse sur le thème « vintage récup »**

**En instaurant des moments de discussions et de quizz sur l'environnement**

**Les principaux objectifs pédagogiques de la semaine «Tour du monde»**

**2. Favoriser l'ouverture sur le monde et la culture**

**En organisant une kermesse sur le thème « civilisations »**

**En favorisant l'imaginaire, les légendes durant des balades de découverte.**

**En proposant des ateliers à la médiathèque de Digne**

**En instaurant des ateliers théâtre et d'expression**

**3. Développer l'imaginaire**

**En organisant des ateliers de fabrication (épées, boucliers, jeux en bois ...)**

**En organisant une nuittée sur le thème « tour du monde »**

**En proposant des ateliers de création culinaire de différents pays.**

**Les principaux objectifs pédagogiques de la semaine « Caisse à bretelles »**

**Page 13 sur 49**

**4. Créer une émulsion de groupe et une cohésion de groupe, ainsi qu'un esprit d'équipe**

En créant des écuries par équipes.

En participant à la course en équipe.

**5. Apprendre à se servir d'outils spécifiques pour la construction des caisses à bretelles.**

En confectionnant les caisses à bretelles

En Respectant les consignes de sécurité.

En respectant les règles de la course.

**6. Favoriser la mixité sociale**

En invitant différents centre de loisirs à participer à la course (l'Escale, Aiglon, Mallemoisson)

En partageant la journée, le repas et le goûter tous ensemble par groupe en respectant les distanciations sociales

**Les principaux objectifs pédagogiques de la semaine « cinéma, audiovisuel »**

**7. Développer la créativité.**

En proposant des activités manuelles sur la découverte des couleurs et des mélanges

En organisant des grands jeux et des journées déguisés

En fabriquant des costumes à partir de matières recyclés

En organisant une Kermesse sur le thème « audiovisuel »

**8. Favoriser l'ouverture sur le monde et la culture**

En organisant une grande nuitée « audiovisuel »

En favorisant l'imaginaire, les légendes durant des balades de découverte.

En proposant des ateliers au centre culturel de Digne

En instaurant des ateliers théâtre et d'expression

**Les principaux objectifs pédagogiques de la semaine « arbre éco climat»**

**9. Sensibilisation à l'écologie et au développement durable**

En proposant des ateliers cuisine responsable (recettes faites avec des produits bio et locaux)

En initiant les enfants aux éco gestes (signalétiques tri chauffage lumière).

En proposant des séances de débat grâce au jeu « la boîte à débats » sur le développement durable

En mangeant exclusivement pour les gouters des fruits de saisons locaux

En créant des jeux à partir d'éléments naturels ou de récupération

Découverte de jeux, de rapidité, motricité, réflexion, favorisant l'autonomie.  
Par le biais de la Turboludo (Bibliothèque de jeux mobiles), Regarder /Laisser jouer / Jouer ensemble, sur un concept de « Journée free ».  
En proposant une journée « Cabanes » au parc du Brusquet

Les activités phares des enfants durant cette période :

Sortie découverte de la Gendarmerie, Plouf Plouf Club, Escape Game, Grand jeu Koh Lanta, Parcours aventure, Promenade en rivière, Sortie Village des automates, Sortie Musée promenade, Olympiades du monde, Baignade plan d'eau, Atelier couture, Jeux de pistes, Cluedo.

Les sorties à la journée : Village des Automates, Sortie parcours aventure, Sortie au lac de Sainte Croix, Sortie stellaire à st Michel l'Observatoire, Sortie à Corbi parc.

Les nuitsées de l'été :

Circa-Cirkule :

Date : du 16 au 17 Juillet

Nombre de places : 10 Hébergement : sous tentes

Lieu : La Sympathie

Descriptif : Je vous invite à venir passer une soirée autour du cirque et de la magie pour partager un moment convivial et chaleureux avec vos copains et nous. Pour cela je vous propose de vous joindre à nous pour une soirée pleine de rires et de surprises.

Conseil : Viens avec ton nez rouge et tes chaussures trop grandes.

9-12 ans

Contes et légendes du monde :

Date : du 23 au 24 Juillet

Nombre de places : 10 Hébergement : sous tentes

Lieu : La Sympathie

Descriptif : Ouvrez vos oreilles, fermez les yeux et laissez-vous guider par les 1001 secrets que propose le monde. Entrez dans les contes de fées d'Egypte ou laissez-vous porter par les légendes d'Afrique. Je vous invite donc à venir voyager avec vos amis et nous autour du monde lors d'une soirée pleine de féerie.

Conseil : Viens avec ton imagination, ton doudou et tous tes rêves.

5-7 ans

Pêcha-pêchouille :

Date : du 30 au 31 Juillet

Nombre de places : 10 Hébergement : sous tentes

Lieu : Lac de pêche des Dourbes

Descriptif : Plantons la tente près du lac de pêche artificiel des Dourbes. Au pied de la barre des Dourbes, dans un cadre apaisant et chaleureux, venez-vous initier à la pêche et profiter des merveilles de notre région. Vendredi midi pique-nique, l'après-midi pêche et baignade, et le soir barbecue avec le fruit de notre pêche ainsi que quelques accompagnements. (Repas fournis)

Conseil : prends ton anti-moustique et des habits chauds pour le soir.

9-12 ans

Page 15 sur 49

### **La tête dans les étoiles :**

Date : du 6 au 7 Août

Nombre de places : 10    Hébergement : Belle étoile

Lieu : La Sympathie

Descriptif : Mets ton costume d'astronaute et plonge dans l'univers de la nuit étoilée. Au programme, festin lunaire, observation des étoiles et du ciel et découverte de l'incroyable histoire des constellations. Rejoins-nous pour tenter de capturer une étoile filante !

Conseil : Viens avec ta frontale, ta bonne étoile et ton vaseux le plus cher.

8-12ans

### **Les visiteurs à la Sympathie :**

Date : du 13 au 14 Août

Nombre de places : 10    Hébergement : Belle étoile

Lieu : La Sympathie

Descriptif : Venez-vous immerger dans une ambiance médiévale, préparons et dégustons tous ensemble un repas au feu de bois autour d'une grande tablée conviviale rassemblant tous les petits rois et reines de Digne. Défions nous autour de joutes et de jeux ancestraux comme le lancer de troncs, le combat d'épée (en papier), des jeux d'adresse et de rapidité.

Conseil : Déguisez-vous dans le thème.

7-9 ans

### **La Casa Sympa :**

Du 20 au 21 Août

Nombre de places : 10    Hébergement : sous tentes

Lieu : La Sympathie

Descriptif : Nous vous invitons à venir passer avec nous et vos copains une soirée casino où on vous proposera plusieurs jeux autour de ce thème comme le black-jack, la roulette et bien d'autres encore. A la carte, ambiance, rires, chance (ou pas). Cette soirée sera riche en émotions

Conseil : Dress code classe (chemise, pantalon, robe).

10-12 ans

## **Automne2020**

En découle plusieurs objectifs pédagogiques visés durant cette période. En effet, voilà déjà plusieurs années que « La Sympathie », participe aux journées des droits de l'enfant en organisant des actions de solidarité en partenariat avec l'Unicef et la commune (Label Ville Amis des Enfants).

Ainsi c'est durant cette période de vacances que nous sensibilisons et sollicitons les enfants.

**La 1<sup>ère</sup> semaine des vacances sera donc en lien avec « les droits des enfants », des animations et projet d'activités en dérouleront.**

En Sensibilisant les enfants et les familles sur « les journées des droits de l'enfant »  
En Travailant sur la solidarité grâce à la vente de pâtisseries confectionnées par les enfants au profit de l'UNICEF  
En Permettant à l'enfant de devenir acteur de ses droits

**La 2<sup>ème</sup> semaine des vacances sera sur le thème « Citrouilles et compagnie ».**

En Développant l'imaginaire et l'envie de rêver  
En Développant la créativité grâce au concours de sculpture sur citrouilles  
En Développant l'esprit d'équipe grâce aux « festi-jeux d'halloween »

### **Les activités phares des enfants**

Actions de solidarité / Soirée Cluedo / ateliers cuisines

Turboludo /festi jeux d'halloween / Journée déguisée / Vélo / Découverte du jardin des cordeliers/ initiation rugby et basket/

Projet autour des droits de l'enfant incluant des activités manuelles, artistiques, audiovisuelles.

Des initiations tout au long de l'année à divers jeux et sports collectifs.

### **Les sorties :**

Piscine des eaux chaudes, grands jeux dans nos montagnes, sortie patinoire à Gap, sortie « les aigles du Verdon », réserve géologique.

Page 17 sur 49

Rapport annuel du délégué  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

## Noël 2020

### Les principaux objectifs pédagogiques des vacances

#### 1. S'opposer à l'occupationnel et préparer des programmes loin des sollicitations consuméristes

En mettant en place des programmes d'activité avec des objectifs

En réalisant un fil conducteur grâce au « défi de la semaine »

En favorisant des activités sportives chaque jour pour que les enfants puissent se dépenser.

#### 2. Etre à l'écoute de notre territoire

En travaillant avec des intervenants locaux

En visitant le marché de noël des producteurs et créateurs locaux

En créant un partenariat avec l'association « Digne d'être livré »

#### 3. Permettre à l'enfant de découvrir ses potentialités

En veillant à ce que les activités soient diversifiées et correspondent aux besoins des enfants.

En leur faisant découvrir différents moyens d'expression tout en valorisant la confiance en soi (théâtre, magie, musique...)

Plusieurs objectifs pédagogiques sont visés durant cette période. C'est la période de Noël, les activités sont donc en lien avec les fêtes de fin d'année.

Tout au long de cette période, nous avons mis en place la « Boîte à messages du Monde », permettant ainsi de partager chaque jour une citation, d'en exprimer son ressenti personnel et d'échanger avec l'ensemble du groupe.

La 1<sup>ère</sup> semaine des vacances sera sur le thème « paquets cadeaux », des animations et projet d'activités en découleront :

Activités culinaires.

Intervention de OIKA OIKA sur la découverte de jeu de société que propose la marque.

Sortie à la journée « ballade dans la forêt » pour les plus grands.

Certaines tranches d'âges ont pu aussi aller visiter le marché de noël de Digne les bains afin de découvrir les acteurs locaux.

Un grand jeu pour tout le centre de loisirs a été organisé pour clôturer la semaine.

Nous avons aussi réalisé un partenariat avec l'association « digne d'être livré » afin d'offrir des présents aux enfants les plus démunies « une action pour noël »

La 2<sup>ème</sup> semaine des vacances sera sur le thème « au revoir 2020 », des animations et projet d'activités en découleront :

Grands jeux (olympiades...)

Page 18 sur 49

**Boom de fin d'année.**

**Activités manuelles (carte de vœux, poèmes, ..).**

Nous avons pu apprécier des moments de convivialité en musique et lors de rassemblements sur le thème de la mise en scène.

La fin de la semaine c'est clôturé avec un spectacle de magie pour toutes les tranches d'âges.

Vue le succès rencontré sur la 1er semaine du projet « une action pour noël », nous avons continué à avoir des cadeaux de la part des parents, une autre livraison a été organisée.

## **Mercredis 2020**

Il est essentiel d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages, lui permettre d'être valoriser dans ses savoir-faire tout en encourageant, favorisant la notion d'entraide entre les enfants et les responsabiliser face à leurs choix.

Notre philosophie est de proposer des activités à la carte afin que les enfants puissent avoir le choix de pratiquer l'activité qui leur convient. Mais également de proposer des activités en groupes (grands jeux sortie etc. )

### **1. Découverte de jeux, de rapidité, motricité, réflexions, favorisant l'autonomie.**

Par le biais de la Turboludo (Bibliothèque de jeux mobiles),

Regarder /Laisser jouer / jouer ensemble, sur un concept de « journée free ».

En faisant participer les enfants le plus possible dans la préparation des animations et de la gestion de la vie quotidienne.

### **2. Favoriser la découverte de la cuisine, les aliments de saison, de recettes du terroir, et aussi s'approprier des instruments et techniques de cuisines.**

En mettant en place des ateliers de cuisines tous les jours, pour une tranche d'âges différents. Mise en place d'un potager et récolte de ses produits.

En favorisant la cuisine avec des produits locaux.

### **3. Passer des moments forts autour d'activités de partage, et sportives.**

En instaurant un partenariat avec le rugby club digneois

En instaurant un partenariat avec le basket club digneois

En favorisant des activités sportives chaque jour pour que les enfants puissent se dépenser.

En donnant l'accès au parcours vélo sur les temps libres.

### **4. Favoriser l'ouverture sur le monde et la culture**

En proposant des séances « ciné tartines, ciné gouter » grâce au centre culturel et au cinéma de la ville de Digne.

En proposant des ateliers numériques grâce au centre culturel.

Page 19 sur 49

## **5. Sensibilisation à l'environnement, la nature**

En proposant des activités en lien avec la nature (jeux dans la nature, land art...)  
En proposant des sorties pédestres dans nos montagnes environnantes  
En proposant des jeux sans matériel et en favorisant l'imaginaire.

### **Nos partenaires sur l'année :**

Le rugby club dignois, le basket club dignois, le centre culturel René Char, Le cinéma.

### **Un projet phare de l'année 2020 :**

#### Rugby Club Dignois

Au travers du partenariat signé avec Léo Lagrange, c'est une quinzaine d'enfants qui chaque mercredi à la chance de pouvoir pratiqué le Rugby tout en profitant de l'encadrement du centre de loisirs !

En complément, une centaine de jeunes dignois et dignoises découvrent le Rugby le mercredi matin à l'accueil de loisirs la Sympathie, Fédération Nationale Léo-Lagrange  
Rugby Club Dignois

#### Découverte Rugby pour Léo Lagrange :

Dans le cadre de notre partenariat avec la Fédération Léo Lagrange les enfants des Accueils de Loisirs de Mineurs de Digne-les-Bains et Aiglun ont pu participer à 2 journées découvertes rugby.

De formidables souvenirs pour ces enfants !



### **Présentation d'actions phares qui restent l'ADN de nos projets:**

*Ce projet s'est vu généralisé sur l'ensemble des périodes.*

#### **Activités et Jeu libre**

#### Objectif éducatif

- L'autonomie et le libre choix

Il est essentiel d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages, lui permettre d'être valorisé dans ses savoir-faire tout en encourageant, favorisant la notion d'entraide entre les enfants et les responsabiliser face à leurs choix.

Page 20 sur 49

## Objectifs généraux

- Permettre aux enfants de vivre une journée basée sur le libre choix des activités et l'autonomie.

## Eco centre / Ecohérent

L'accueil de loisirs est labellisé.



## Objectif éducatif

- L'éducation à une consommation responsable se pratique systématiquement, que ce soit dans le choix des activités que dans la vie quotidienne du centre.
- L'éducation à l'environnement permet aux enfants d'agir pour le comprendre et le respecter.

## Objectifs généraux

- Etre éco centre, c'est avoir la volonté de développer un projet lié au développement durable en engageant les enfants et les adultes dans une démarche de progrès environnemental et social.
- Inclure la démarche dans le projet pédagogique du centre c'est permettre aux individus (enfants, adultes) de devenir des éco citoyens et des consommateurs responsables.
- S'inscrire dans une démarche de travail en réseau (échange, mutualisation, communication).
- Faire connaître ses projets et les partager.

## Un complément sur l'ensemble des périodes

Il est à noté que l'accueil de loisirs a accès gratuitement, aux alentours de 2000 entrées par an, à la piscine des eaux chaudes. Cela profite aux enfants, ou chaque tranche d'âge y va à tour de rôle durant les vacances.

Avec la période Covid nous n'avons pas fréquenté la piscine depuis le 17 mars 2020.

## Capacité d'accueil

La gestion de l'accueil de Loisirs sans Hébergement permanent qui fonctionne sur les périodes suivantes :

La capacité d'accueil a été revue pour s'adapter à la crise Covid :

- Les mercredis : 80 enfants (38 moins de 6 ans et 42 plus de 6 ans)
- Les petites vacances : 90 enfants (38 moins de 6 ans et 52 plus de 6 ans)
- Les grandes vacances : 110/120 enfants (52 moins de 6 ans et 68 plus de 6 ans)

Page 21 sur 49

Nous dépendons de la réglementation DDCSPP : nous avons un agrément pour l'ouverture sur toutes les périodes.

N° d'agrément DDCSPP : 0040069CL000120 / 0040069CL000121 (voir copie en annexe)

Nous avons obtenu un avis favorable de la PMI pour l'accueil des maternels : agrément pour 62 places pour les 4/6 ans et une dérogation de 8 places pour les 3<sup>1/2</sup> (nombre journalier).

L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne à la journée et la demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans le repas).

En revanche, pour les périodes de vacances, l'inscription à la journée est la règle.

Une collation du matin, un repas et un goûter sont distribués aux enfants. Ces derniers sont à notre charge.

Les repas sont confectionnés à la cantine scolaire et livrés en liaison chaude sur la cuisine satellite du centre. Nous faisons appel à la société Scolarest.

Une fiche d'inscription valable entre deux périodes de vacances (ex : les mercredis de janvier /février) est remplie par les parents pour chaque enfant inscrit sur la structure. (Voir copie en annexe).

Pour les périodes des vacances les inscriptions sont réalisées directement au secrétariat ou en ligne.

Un règlement concernant les modalités administratives est remis à chaque famille lors de la première inscription. (Voir copie en annexe).

Les inscriptions sont réalisées au secrétariat de l'ACM tous les jours de la semaine de 8h00 à 17 h00 et le mercredi de 7h30 à 18h30.

Le suivi des présences s'effectue quotidiennement grâce à un logiciel prévu à cet effet avec les jours et heures réelles de présence de chaque enfant

### 2.1.1 Les Séjours

Les séjours sont proposés en plus des activités classiques du centre.  
Les inscriptions sont proposées en même temps que celles du centre.

Ces séjours ont pour objectif de vivre un moment différent, dans un autre lieu, avec un autre rythme de vie. Cela permet à l'équipe d'animation de prendre en charge l'organisation, la préparation et de vivre eux aussi une autre expérience.

Cette année seul trois séjours ont eu lieu :

Un durant les vacances d'hiver

Un durant les vacances d'été (labellisé colos apprenantes)

Un durant les vacances d'automne (labellisé colos apprenantes)

**Séjour : Grand froid les trappeurs/ séjour en réseau LLM**

**Du 17 au 21 février 2020**

**Nombre de places : 7**

**Hébergement : Gite en gestion libre**

**Lieu : Aiguilles en Queyras (05)**

**Descriptif : Biathlon, Patin à glace, Luge avec remontées mécaniques,**

**Randonnée trappeur (ballade en raquette), Parcours d'orientation concours de bonhomme de neige, Visite d'une cascade glacée.**

**Séjour : Retour aux sources**

**Du 17 au 21 Aout 2020**

**Nombre de places : 12**

**Hébergement : Eco-Gite des terres blanches**

**Lieu : Méolans Revel**

**Descriptif : Descente en rafting, hydro-speed, randonnées découvertes, construction de cabanes, chasse aux dahus, visite d'Apiland et maison du bois, veillées théâtrales, visite de Barcelonnette.**

**Séjour : Chevaliers des Grès « la légende de la chambre du roi »**

**Du 26 au 30 octobre 2020**

**Nombre de place : 14**

**Hébergement : Gite en gestion libre Centre le Rocher**

**Lieu : Le Fugeret (04)**

**Descriptif : C'est dans les blocs rocheux de grès d'Annot que l'histoire commence....**

**Randonné la chambre du roi, exploration de grotte, visite de citadelle d'Annot, conte et légende par un historien, chasse aux trésors sur la semaine.**

#### **Horaires d'accueil du public :**

##### **POUR TOUTE LA JOURNÉE AVEC LE REPAS :**

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

##### **POUR LA DEMI-JOURNÉE AVEC LE REPAS (A. Midi):**

- Le Matin : de 11 h 30 à 12 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

##### **POUR TOUTE LA JOURNÉE SANS REPAS :**

##### **POUR LA DEMI-JOURNÉE (Matin) :**

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.
- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.

##### **POUR LA DEMI-JOURNÉE AVEC LE REPAS (matin):**

##### **POUR LA DEMI-JOURNÉE (Après-midi) :**

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 13 h 30 à 14 h 00.

- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

## 2.1.2 Tarification

### Conditions de paiement

Le paiement est demandé à la réservation. Cependant nous facilitons le paiement aux familles qui le demandent ou lorsque nous avons repéré une famille en difficulté. Pour les mercredis hors vacances scolaires les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas. Pour les petites et grandes vacances seule l'inscription à la journée avec le repas est proposée.

### Mode de fixation des prix

#### Evolution

La rémunération du délégué sera indexée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, selon la formule suivante.

$$K=0,75 \quad CCNA_n \quad + \quad EBI_n \quad + 0,12 \quad TCH_n \\ CCNA_0 \quad EBI_0 \quad TCH_0$$

Ou

Paramètres	Définition	Source
CCNA	Convention collective de l'animation	CNEA
EBC	ENERGIE ET BIENSI NTERMEDIAIRES	INSEE
TCH	TRANSPORT COMMUNICATION HOTELLERIE	INSEE

La valeur des indices composant la formule est la dernière connue au 1<sup>er</sup> février de l'année.

### Les tarifs 2020

Pour les mercredis, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas. (Voir annexe).

Les petites et grandes vacances : seule l'inscription à la journée est proposée.

Il est à noter que nous appliquons aussi sur les séjours la politique des bons CAF.

	PLEIN TARIF	B. CAF à 3.01 €	B. CAF à 4.39 €	B. CAF à 5.50 €
Journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique	12.60	9.59	8.21	7.10
Journée sans repas	8.60	5.59	4.21	3.10
Demi-journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique	9.10	6.09	4.71	3.60
Demi-journée sans repas	4.90	3.40	2.70	2.15

Tarif dégressif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant : 8.60 € (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

Page 24 sur 49

## **HABITANTS HORS PAA**

	<b>PLEIN TARIF</b>	<b>B. CAF à 3.01 €</b>	<b>B. CAF à 4.39 €</b>	<b>B. CAF à 5.50 €</b>
Journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique	15.00	11.99	10.61	9.50
Journée sans repas	11.00	7.99	6.61	5.50
Demi-journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique	11.00	7.99	6.61	5.50
Demi-journée sans repas	6.50	5.00	4.30	3.75

Tarif dégressif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant : 11.00 € (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

### **2.1.3 Analyse de l'activité au centre**

Les parents inscrivent à la journée en optimisant le mode de garde alternatif (Grands parents, semaine de congés décalée mère/père....), certainement pour des raisons financières.

L'évolution des moins de 6 ans et des plus de 6 ans restent proportionnelle en fonction du nombre global de journées / enfants et en fonction des périodes de vacances. L'été étant toujours plus que complet.

Nous avons remarqué une baisse de fréquentation des vacances d'hiver.

A part les mercredis nous avons noté une petite baisse de fréquentation due à la crise Covid.  
Voir analyse des fréquentations 2020

(HTP = Hors TAP)

### Petites vacances

Hiver	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total
Journée avec repas	71	142	0	213	290	555	0	845	290	555	0	845
Tot. par âge (Heure)	71	142	0		2 320,00	4 440,00	0,00		2 320,00	4 440,00	0,00	
Tot. général (Heure)		213	enfants différents		6 760,00		(Heure) de présences		6 760,00		(Heure) de présences	

Toussaint	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total
Journée avec repas	45	116	0	161	233	495	0	728	233	495	0	728
Tot. par âge (Heure)	45	116	0		1 864,00	3 980,00	0,00		1 864,00	3 980,00	0,00	
Tot. général (Heure)		161	enfants différents		5 824,00		(Heure) de présences		5 824,00		(Heure) de présences	

Noël	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total
Journée avec repas	30	65	0	95	101	218	0	319	101	218	0	319
Tot. par âge (Heure)	30	65	0		808,00	1 744,00	0,00		808,00	1 744,00	0,00	
Tot. général (Heure)		95	enfants différents		2 552,00		(Heure) de présences		2 552,00		(Heure) de présences	

Petites vacances	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total
Journée avec repas	103	196	0	299	624	1268	0	1892	624	1268	0	1892
Tot. par âge (Heure)	103	196	0		4 992,00	10 144,00	0,00		4 992,00	10 144,00	0,00	
Tot. général (Heure)		299	enfants différents		15 196,00		(Heure) de présences		15 196,00		(Heure) de présences	

### Mercredi (Samedi)

Mercredi	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total
12 journée avec repas	24	40	0	54	68	217	0	285	68	217	0	285
12 journée sans repas	25	59	0	54	61	295	0	356	61	295	0	356
Journée avec repas	64	112	0	176	435	815	0	1253	435	815	0	1251
Tot. par âge (Heure)	76	143	0		4 132,00	8 026,00	0,00		4 132,00	8 010,00	0,00	
Tot. général (Heure)		219	enfants différents		13 158,00		(Heure) de présences		13 142,00		(Heure) de présences	

Eté												
Juillet	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total
Journée avec repas	62	157	0	219	489	1022	0	1581	489	1022	0	1581
Tot. par âge (Heure)	62	157	0		3 912,00	8 736,00	0,00		3 912,00	8 736,00	0,00	
Tot. général (Heure)		219	enfants différents		12 648,00		(Heure) de présences		12 648,00		(Heure) de présences	

Août	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total
Journée avec repas	61	154	0	215	405	1009	0	1414	405	1004	0	1409
Tot. par âge (Heure)	61	154	0		3 240,00	8 072,00	0,00		3 240,00	8 032,00	0,00	
Tot. général (Heure)		215	enfants différents		11 312,00		(Heure) de présences		11 272,00		(Heure) de présences	

Eté	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total	0-5	6-12	13-18	Total
Journée avec repas	78	188	0	264	894	2101	0	2995	894	2086	0	2990
Tot. par âge (Heure)	78	188	0		7 152,00	16 808,00	0,00		7 152,00	16 768,00	0,00	
Tot. général (Heure)		264	enfants différents		23 980,00		(Heure) de présences		23 920,00		(Heure) de présences	

	Mercredis	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Noël
2018	23886	7348	6422	41556	7056	3728
2019	22932	6446	6880	42988	6344	2664
2020	13158	6760	0	23960	5824	2552

#### 2.1.4 Les usagers du service

Nous avons deux types d'usagers sur le centre. Ceux dont les parents travaillent de ce fait ils n'ont pas d'autre moyen de garde que l'accueil de loisirs. On les retrouve pratiquement sur toute l'année les mercredis et petites vacances.

Or, sur certaines périodes, notamment l'été on retrouve une autre catégorie d'usagers. Ceux qui souhaitent que leurs enfants passent des vacances enrichissantes et diversifiées, puisque l'accueil de loisirs propose une palette d'activités de proximité.

Il y a aussi des familles qui inscrivent les enfants uniquement sur les séjours. Une majorité de familles est très régulière tout au long de l'année.

L'ACM accueille en majorité les enfants qui vivent sur l'agglomération, puisqu'un système d'inscription permet aux habitants d'être prioritaires.

**Type module : ALSH****Equipement : LA SYMPATHIE**

Nombre de personnes inscrites au total : 440 Soit 316 familles							
Période d'activité	Nb Inscrits	Nb Garçons	Nb Filles	Nb Familles	3 - 5 ans	6 - 12 ans	13 - 18 ans
ALSH HIVER 2020	218	130	88	158	32	175	11
ALSH NOEL 2020	97	64	33	72	27	69	1
ALSH AUTOMNE 2020	164	105	59	123	35	126	3
ALSH ETE 2020	269	162	107	198	45	219	5
Mercredi 2020 mars/avril	142	80	62	120	21	120	1
Mercredi 2020 mai/juillet	44	27	17	34	7	37	
Mercredi 2020 Janvier	145	88	59	119	20	124	1
Mercredi 2020 Novembre	127	81	46	99	28	98	
Mercredi 2020 Septembre	138	93	45	110	26	113	

**Type module : Séjours****Equipement : LA SYMPATHIE**

Nombre de personnes inscrites au total : 25 Soit 25 familles							
Période d'activité	Nb Inscrits	Nb Garçons	Nb Filles	Nb Familles	3 - 5 ans	6 - 12 ans	13 - 18 ans
SEJOUR LES TRAPPEURS	5	3	2	5		5	
Séjour RETOUR AUX 80	12	5	7	12		11	1
SEJOUR AUTOMNE 2020	14	8	8	14		13	1

## Etude sociologique

Comptage famille

VILLE	Nb	%
AIGLUN	38	3.86 %
AILGUN	1	0.09 %
ALES	1	0.09 %
BARREME	1	0.09 %
BEYNES	1	0.09 %
BRAS D'ASSE	2	0.19 %
BRIGNOLES	1	0.09 %
CHAMPTERCIER	20	1.87 %
CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	1	0.09 %
CHATEAU-ARNOUX	1	0.09 %
CHATEAUREDON	2	0.19 %
CHAUDON NORANTE	4	0.37 %
CHORGES	1	0.09 %
CORMEILLES EN PARISIS	1	0.09 %
Digne les Bains	6	0.56 %
DIGNE LES BAINS	22	2.06 %
DIGNE-LES-BAINS	816	76.48 %
ENTRAGE	1	0.09 %
ESTOUBLON	2	0.19 %
FORCALQUIER	1	0.09 %
gap	1	0.09 %
GOULT	1	0.09 %
GRASSE	1	0.09 %
HAUTES DUYES	1	0.09 %
LA JAVIE	2	0.19 %
LA MOTTE DU CAIRE	1	0.09 %
LA ROBINE SUR GALABRE	6	0.47 %
LE BRUSQUET	11	1.03 %
LE CHAFFAUT	5	0.47 %
LE VERNET	1	0.09 %
LES MEES	2	0.19 %
L'ESCALE	10	0.94 %
MALLJAI	4	0.37 %
MALLEFOUGASSE AUGES	1	0.09 %
MALLEMOISSON	12	1.12 %
MANOSQUE	2	0.19 %
MARCOUX	18	1.41 %
MARSEILLE	3	0.28 %
MEZEL	12	1.12 %
MIRABEAU	6	0.56 %
MOUSTIERS STE MARIE	10	0.94 %
NIOZELLES	1	0.09 %

Page 29 sur 49

**Rapport annuel du délégué**  
**Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération**  
**La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

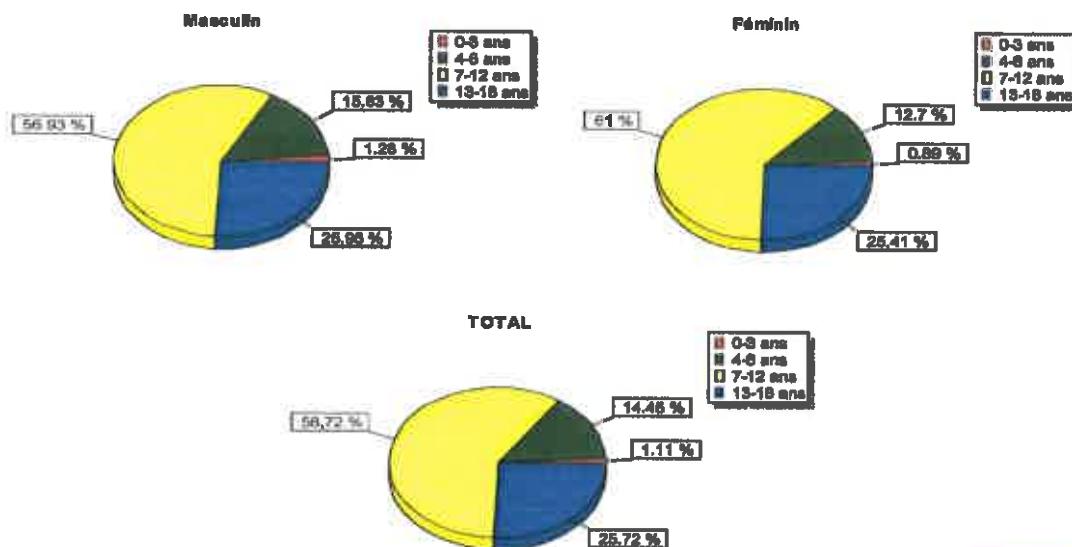
99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

VILLE	Nb	%
ORAISON	1	0.09 %
PEIPIN	1	0.09 %
PEYRUIG	1	0.09 %
PRADS HAUTE BLEONE	1	0.09 %
PUY ST EUSEBE	1	0.09 %
RANS	1	0.09 %
ROUMOULES	1	0.09 %
SEYNE LES ALPES	1	0.09 %
SIGONCE	1	0.09 %
ST ANDRE D'EMBRUN	1	0.09 %
ST ANDRE LES ALPES	1	0.09 %
ST AUBAN	1	0.09 %
ST CANNAT	1	0.09 %
ST MAXIMIN	1	0.09 %
STRASBOURG	1	0.09 %
THOARD	8	0.75 %
THORAME HAUTE	1	0.09 %
VALENSOLE	6	0.56 %
VILLENEUVE	1	0.09 %
VILLENEUVE LOUBET	1	0.09 %
VINON SUR VERDON	1	0.09 %
VOLONNE	3	0.28 %
VOLX	1	0.09 %
Total	1067	100 %

Nombre différent de famille : 1067

Pyramide des âges

Age	Masculin		Féminin		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 3	11	1 %	6	0 %	17	1 %
4 - 6	136	9 %	86	6 %	222	14 %
7 - 12	489	32 %	413	27 %	902	59 %
13 - 18	223	15 %	172	11 %	395	26 %
Total	869	68 %	677	44 %	1536	100 %





## Partie 3 - Globale à la DSP

### Les indicateurs de qualité du service

### 3.1 Mode de pilotage de la délégation

#### Fonctionnement du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est une instance de concertation avec l'agglomération et un représentant de l'Etablissement Régional Léo Lagrange Méditerranée et le Coordo des structures du territoire qui permet de suivre et d'évaluer le cahier des charges de la globalité de la DSP.

Il permet de prendre note de l'évolution des besoins des ACM, mais encore de valider des décisions.

#### Composition :

Il est composé d'élus, des différents responsables de services, de représentants de l'Etablissement Régional Léo Lagrange, du responsable des ACM PAA.

Nombre de rencontres : 1

Décisions : point sur la situation Covid et son impact financier et matériel  
Bilan année 2019  
Présentation des projets d'été 2020

### 3.2 Qualification du déléguétaire

#### Agréments nationaux

Léo Lagrange Méditerranée, de par son affiliation à la Fédération Léo Lagrange, bénéficie des agréments et habilitations nationaux délivrés à cette dernière :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| • 30 juillet 1951              | Agrément Jeunesse et Sports  |
| • 8 janvier 1958               | Reconnaissance d'utilité publique  |
| • 14 avril 1969                | Agrément tourisme<br>Changement de n° agrément le 16/11/1998 – N° AG 093.98.0002   |
| • 10 février 1978              | Agrément environnement   |
| • 1 <sup>er</sup> octobre 1981 | Habilitation générale pour la formation des cadres de Centres de Vacances et de Loisirs (Bafa/ Bafd) n°2015                        |
| • Janvier 1982                 | Agrément Consommation  |
| • 19 avril 1982                | Agrément Omnisports n°75 S 258   |
| • 23 février 1983              | Habilitation relative aux mises à disposition de membres du personnel de l'Education Nationale (instruction 82-218 du 19 mai 1982) |
| • 1 <sup>er</sup> mars 1994    | Déclaration Organisme de Formation   |
| • 9 octobre 1997               | Renouvellement agrément Education Nationale  |
| • 2 septembre 2004             | Agrément « Jeunesse Éducation Populaire »  |
| • 17 décembre 2004             | Agrément « Sport » de l'association Union nationale sportive Léo Lagrange  |

- 1er janvier 2012 Habilitation « BAFA / BAFD »
- 28 janvier 2012 Agrément « Consommation »
- 3 avril 2013 Agrément «Association éducative complémentaire de l'enseignement public»
- 17 juillet 2013 Agrément « Engagement de service civique »
- 4 octobre 2013 Agrément « Entreprise solidaire »
- 28 Janvier 2014 Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours

#### **Agréments A.L.S.H.**

Chaque Accueil de Loisirs sans Hébergement, pour fonctionner, doit avoir obtenu un numéro d'agrément d'ouverture, délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ces agréments sont valables pour l'année civile et sont renouvelés tacitement d'année en année.

#### **Agréments C.A.F.**

L'agrément de centre social est attribué par les Caisses d'Allocations Familiales, sur production d'un projet social, la durée de l'agrément étant fonction de la qualité et de la faisabilité du projet.

Léo Lagrange Méditerranée gère aujourd'hui 8 centres sociaux.

#### **Labellisation : ANCV / Label Envie d'Agir**

#### **Participation à des réseaux professionnels**

- Fonds de solidarité et de promotion de la vie associative (FSPVA)
- Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)
- CFA Futurosud
- Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)
- Groupement Régional d'Information de Femmes (GRAIF)
- Conseil Economique et Social PACA (CES PACA)

#### **Au niveau local :**

- Jury Bafa Ddcsp
- Membre des experts/tuteur des formations professionnelles de l'animation BEPJEP/BAPAAT
- Membre Jeunesse en plein air (JPA)
- Fonds de solidarité et de promotion de la vie associative (FSPVA)

#### **3.3 Qualification des personnels**

De manière générale, l'ensemble du personnel est qualifié pour occuper les fonctions au sein de l'ACM, en application de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur.

Pour autant, dans un souci de développement permanent des compétences de nos équipes, Léo Lagrange Méditerranée propose à ces salariés des formations d'adaptation à l'emploi.

Malgré une année particulière, quelques formations ont eu lieu :

Deux personnes formées à Excel confirmé et trois personnes formées au projet Scolière.

Page 33 sur 49

### 3.4 Outils de mesure de la satisfaction des usagers

Dans l'ensemble un très bon retour des parents sur les points étudiés. Il y a toujours des petites choses à réguler et améliorer, nous y faisons attention.

Nous mettons très régulièrement (période de vacances) en place des questionnaires de satisfaction.

	1	2	3	4	x
<b>Communication</b>					
Les informations sur l'organisation interne de l'accueil de loisirs					
L'information sur les différentes modalités de prise en charge de votre enfant					
L'information sur les plannings d'activités					
L'information sur les séjours proposés					
<b>Les Inscriptions</b>					
La constitution du dossier d'inscription					
La procédure de réservation					
Les permanences pour les Inscriptions (horaires, lieux, fréquence,...)					
Le mode d'inscription ( <i>à la journée</i> )					
<b>Horaires et accueil</b>					
L'adaptation des horaires d'accueil à vos besoins ?					
La disponibilité de l'équipe d'animation matin et soir lors de vos échanges sur les besoins de l'enfant et le déroulement de la journée					
Plus généralement, l'accueil par l'ensemble de l'équipe sur la Journée					
<b>Repas, alimentation, santé</b>					
Les menus du midi (variés, équilibrés, suffisant...)					
Les goûters					
La prise en compte de(s) régime(s) alimentaire(s) de votre enfant					
La prise en compte de vos recommandations ( <i>santé,...</i> )					
<b>Locaux</b>					
L'adaptation des locaux pour les besoins des enfants					
Lieu d'Accueil <i>par tranche d'âge</i>					
L'aménagement des espaces (espace de jeux, lecture, accueil etc...)					
L'entretien et l'hygiène dans les locaux					
<b>Activités et animations</b>					
La qualité et la variété des sorties proposées					
La qualité des intervenants					
La qualité des animations proposées par l'équipe					
La satisfaction de votre enfant					
La qualité des séjours proposés (pour ceux qui y ont participé)					



## Partie 4 - Globale à la DSP

### Les comptes de la délégation





#### **4.1 Le compte rendu financier**

Voir annexe jointe compte de résultat 2020.

#### **4.2 Présentation du compte rendu financier**

Le compte rendu financier est présenté conformément au plan comptable général des associations.

#### **4.3 Méthodes et Eléments de calcul**

Les comptes sont présentés conformément au plan comptable général des associations (système normalisé de base).

Ils rappellent les données de l'année précédente (n-1).

L'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le paragraphe « charges réparties ».

#### **4.4 Eléments du compte de résultat**

##### **4.4.1 Produits**

Les produits inscrits dans le compte rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

La participation des usagers des services

La participation financière du délégant prévue au contrat

Eventuellement (Détail et origine des subventions)

Prestations de services caf (pso)

##### **4.4.2 Charges**

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- Des charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes)
- Des charges calculées affectées au contrat (charges calculées)
- La quote-part, imputable au contrat, des charges communes de l'établissement régional (charges réparties)

##### **4.4.2.1 Les charges directes**

Elles comprennent les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site (achats, services externes, charges de personnel, taxes, ...)



Page 36 sur 49

#### **4.4.2.2 Les charges calculées**

Il s'agit des charges calculées selon des critères économiques, au titre des investissements (ces charges calculées sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements)

#### **4.4.2.3 Les charges réparties**

Des charges sont réparties sur le site en gestion déléguée qui correspondent aux coûts :

- Des fonctions mutualisées (relations sociales, ressources humaines, administration du personnel),
- Des fonctions d'encadrement, administratives et financières,
- Des fonctions d'encadrement de l'Animation et du Développement,
- Des fonctions d'encadrement de l'Administration générale de l'établissement régional.

### **4.5 Autres informations (éléments du bilan ayant une incidence sur la délégation)**

#### **4.5.1 Actif immobilisé**

Variation du patrimoine immobilier

Frais d'établissement

Durées d'amortissement

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie Mode Durée

Logiciels Exceptionnel 3 à 7,5 ans

Constructions Linéaire 20 ans

Agencements Linéaire 5 à 7,5 ans

Installations générales, aménagement divers Linéaire 3 à 10 ans

Matériel de transport Degréssif 3 à 10 ans

Matériel bureau, informatique Linéaire ou dégressif 3 à 10 ans

Mobilier Linéaire ou dégressif 3 à 10 ans

Emb récup et autres immob. Corp. Degréssif 3 ans

Immobilisations financières

#### 4.5.2 Actif circulant

##### Nature du stock

Non significatif

Creances (tableau des créances et Provisions sur créances)

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable

Créances usagers et comptes rattachés	2 787 447 €
Divers	1 732 586 €
Disponibilités	1 517 302 €
Charges constatées d'avance	56 038 €
Avances et acomptes versés sur commande	2 259 €
<b>Total</b>	<b>6 095 632 €</b>

#### 4.5.3 Capitaux propres

##### Subventions investissement : origine, reprise

Les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan et donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servis à financer.

#### 4.5.4 Provisions

Provisions pour risques : 114 000 €

Provisions pour départs en retraite de Léo Lagrange Méditerranée au 31/12/20 : 520 256 €.

#### 4.5.5 Dettes

Dettes fournisseurs : 1 505 667 €

Provision pour C.P. (base) de Léo Lagrange Méditerranée au 31/12/20 :

Provision CP brut	Provision CP charges	Provision CP chargées
441 068.18 €	158 784.55 €	599 852.73 €

#### 4.5.6 Autres engagements hors bilan

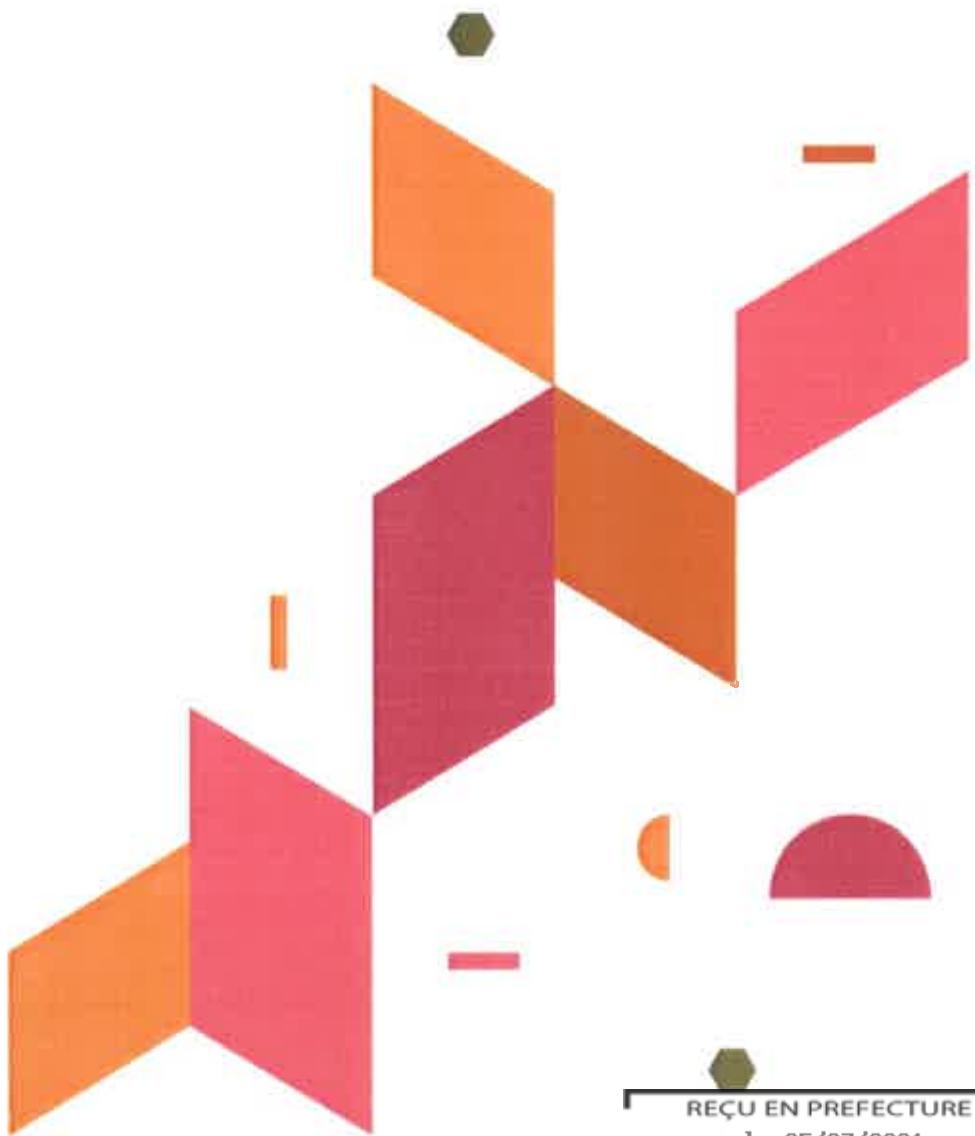
- Accords sociaux
- Crédit bail
- Locations
- Sous-traitance
- Personnel (L122-12)

Page 38 sur 49



## Partie 5 – Globale à la DSP

### Financier et annexes



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

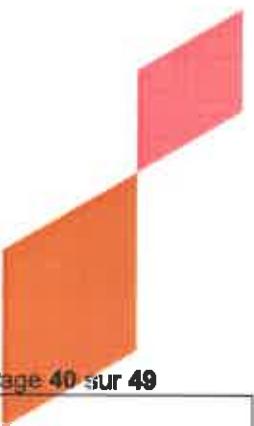
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## 5.1 Financier

- Comptes de résultats 2020
- Tableau d'amortissement des immobilisations



Page 40 sur 49

Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

**COMPTÉ DE RESULTAT 2020**  
**PROVENCE ALPES AGGLOMERATION**

	Charges	Produits
<b>60</b>	<b>160 308,21</b>	
60453000 ACTIV PEDAGO EDUCATIVES	- 14 990,10	
60453001 FRAIS D'ANIMATION	- 18 954,80	
60461000 TRANSPORTS COLLECTIFS	- 6 652,00	
60462000 DEPL ET MISSIONS ACTIV	- 956,03	
60471000 HEBERGEMENT EXT	- 8 297,99	
60472001 ALIMENTATION REPAS	- 75 573,87	
60612000 ELECTRICITE EDF	- 1 351,55	
60616000 CARBURANT AUTOMOBILES	- 1 633,37	
60620000 PHARMACIE	- 1 206,27	
60630000 AUTRES PETIT MATERIEL ET FOURNITU	- 136,79	
60646000 PETIT MAT DE BUREAU	- 646,51	
60647000 FOURNITURES INFORMATIQ	- 887,35	
60649000 FOURNITURES DE BUREAU	- 853,42	
60653000 PETIT MAT PROD ENTRET	- 4 569,22	
60681000 DIVERS PETITS MAT FOU	- 3 491,62	
60687100 ACHAT ANIMATION	- 107,82	
	<b>27 924,56</b>	
<b>61</b>	<b>5 255,25</b>	
61112800 GESTION DE LA PAIE	- 5 255,25	
61115800 RELATIONS SOCIALES	- 2 815,20	
61116800 RESSOURCES HUMAINES	- 2 678,06	
61251000 CREDIT BAIL MAT TRANS	- 5 367,48	
61351000 LOCAT MAT DE TRANSPORT	- 180,00	
61354000 LOCAT DIVERSES	- 366,00	
61551000 ENT ET REP MAT DE TRANSP	- 251,47	
61555000 ENT ET REP MAT PHOTOCOPIES	- 406,93	
61567000 MAINT MAT INFORMATIQUE	- 4 467,09	
61610000 ASS MULTIRISQUES LOCAU	- 2 271,96	
61630000 ASSURANCES TRANSPORTS	- 1 862,62	
61820000 DOCUMENT GENERALE	- 2,60	
	<b>37 524,91</b>	
<b>62</b>	<b>11 511,28</b>	
62140000 PERS DETACHE HORS LL	- 11 511,28	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENT	- 47,00	
62570000 RECEPTIONS	- 1 118,45	
62610000 LIAISONS INFORMAT ET SP	- 63,87	
62630000 AFFRANCHISSEMENTS	- 621,36	
62650000 TELEPHONE	- 1 674,02	
62670000 TELEPHONES PORTABLES	- 1 172,11	
62780000 AUTRES FRAIS SCES BANC	- 205,35	
62810000 COTIS HORS FED LL	- 160,00	
62820000 NETTOYAGE LOCAUX	- 10 948,47	
	<b>2 102 390,25</b>	
<b>63</b>	<b>18 137,12</b>	
63330000 PARTIC EMPL FORM PRO C	- 5 321,70	
63340000 PARTIC EMPL EFFORT CON	- 1 104,85	
63791000 TAXE HANDICAPES	- 5 301,67	
	<b>102 390,25</b>	
<b>64</b>	<b>316 386,74</b>	
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	- 316 386,74	
64110001 INTERMITTENTS DU SPECT	- 1 079,92	
64112000 USSL	- 4 535,87	
64113000 AUTRES INDEMN PREVOYANCE	- 106,67	
64182000 PROV CONGES PAYES	- 1 099,16	
64510000 COTIS A L URSSAF	- 51 070,85	
64520000 COTIS MUTUELLES	- 1 983,13	
64531000 COTIS RETRAITES NON CA	- 15 773,10	
64536000 COTIS PREVOYANCE	- 1 687,65	
64582000 PROV CHARGES SOC CP	- 395,69	
64710000 GUSO CHARGES ARTISTES	- 400,09	
64720000 VERSEMNTS AU CE	- 2 951,23	
64750000 MEDECINE TRAVAIL PHARM	- 3 158,40	
64780000 FORMATIONS	- 134,40	
64870000 ABONDEMENT PEE	- 1 428,03	
65 TRAIN DE SIEGE	- 81 000,00	
66 ARBOS BANCAIRES	- 63,26	
67 CHARGES EXERCICES ANTE	- 39 396,68	
68	<b>106 731</b>	
<b>68111000 DOT AMORT IMMOS INCORP</b>	<b>- 1 400,86</b>	
<b>68112000 DOT AMORT IMMOS CORP</b>	<b>- 1 375,48</b>	
<b>68154000 DOT PROV RETRAITE</b>	<b>- 290,87</b>	
	<b>6 610 610,44</b>	
<b>70</b>	<b>135 129,13</b>	
70600005 PARTICIPATIONS ACM	135 129,13	
70640000 COMMUNES VILLES	516 334,66	
70651001 CAF PRESTATION SERVICE ORDINAIRE	79 154,65	
70961000 PROVISION DEDUCTION COVID -19	50 000,00	
	<b>749 340,73</b>	
<b>71</b>	<b>4 150,28</b>	
74510001 SUB CAF 04 83 84	4 150,28	
74524002 CGET ANCT	37 533,99	
75 PROD DIVERS LIEST COUR	19,31	
76 REPR PROV RETRAITE	312,74	
77	<b>36 086,32</b>	
<b>79100000 TRANSFERTS CHARG EXPL</b>	<b>6,26</b>	
<b>79110000 RBT INDEMNITES CHOMAGE PARTIEL</b>	<b>21 485,75</b>	
<b>79141000 USSL</b>	<b>4 497,63</b>	
<b>79142000 INDEMNITES PREVOYANCE</b>	<b>106,67</b>	
Total general	749 340,73	748 761,07
RESULTAT	579,66	

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

**Liste Immobilisations au 31/12/2020**  
**Dotations fin d'exercice**  
**édition en Euro**

Créancier	Plan	Date	Montant HT	Taxe	Créancier	Valeur nette	Échéance	Date	Date	Date	Date	Date
<b>2021/00002 FONCTIONNEMENT GENERAL CRANE</b>												
N° 1 000 Ref 1 : GALVET	Ref 2 :	LiberM1 : PG			LiberM1 : GALVET							
CC1400000	comptable	700,00	700,00		700,00		Indire	3,00	22,50 %			
CC1400000	fiscal	700,00	700,00		700,00		Indire	3,00	22,50 %			
N° 1 000 Ref 1 : ARCA	Ref 2 :	LiberM1 : ARCA			LiberM1 : NOUVEAU ASPECTWAY MODULE ALIN							
CC1400000	comptable	2 000,00	1 904,17	96,83	1 400,77	900,23	Indire	5,00	20,00 %			
CC1400000	fiscal	2 000,00	1 904,17	96,83	1 400,77	900,23	Indire	5,00	20,00 %			
N° 1 000 Ref 1 : ARCA	Ref 2 :	LiberM1 : ARCA			LiberM1 : NOUVEAU ASPECTWAY MODULE PERIPHERIQUE							
CC1400000	comptable	800,00	187,81	60,00	247,21	60,70	Indire	5,00	20,00 %			
CC1400000	fiscal	800,00	187,81	60,00	247,21	60,70	Indire	5,00	20,00 %			
N° 1 000 Ref 1 : ARCA	Ref 2 :	LiberM1 : ARCA			LiberM1 : NOUVEAU ASPECTWAY MODULE CAMPS							
CC1400000	comptable	100,00	118,28	20,00	148,23	31,87	Indire	5,00	20,00 %			
CC1400000	fiscal	100,00	118,28	20,00	148,23	31,87	Indire	5,00	20,00 %			
N° 1 000 Ref 1 : ARCA	Ref 2 :	LiberM1 : ARCA			LiberM1 : NOUVEAU ASPECTWAY MODULE ALIN							
CC1400000	comptable	600,00	604,10	187,80	771,20	161,70	Indire	5,00	20,00 %			
CC1400000	fiscal	600,00	604,10	187,80	771,20	161,70	Indire	5,00	20,00 %			
N° 1 000 Ref 1 : ARCA	Ref 2 :	LiberM1 : ARCA			LiberM1 : GENE							
CC1400000	comptable	1 000,00	988,94	241,20	988,44	275,00	Indire	5,00	20,00 %			
CC1400000	fiscal	1 000,00	988,94	241,20	988,44	275,00	Indire	5,00	20,00 %			
N° 1 000 Ref 1 : ARCA	Ref 2 :	LiberM1 : ARCA			LiberM1 : GENE							
CC1400000	comptable	1 074,02	940,72	214,00	1 020,00	315,74	Indire	5,00	20,00 %			
CC1400000	fiscal	1 074,02	940,72	214,00	1 020,00	315,74	Indire	5,00	20,00 %			
N° 1 077 Ref 1 : SOCIEM	Ref 2 :	LiberM1 : SOCIEM			LiberM1 : LANE LINE							
CC1400000	comptable	1 000,00	988,94	241,20	988,44	400,00	Indire	5,00	20,00 %			
CC1400000	fiscal	1 000,00	988,94	241,20	988,44	400,00	Indire	5,00	20,00 %			
N° 1 081 Ref 1 : GALVET	Ref 2 :	LiberM1 : GALVET			LiberM1 : MAST INFORMATION							
CG1400000	comptable	700,00	677,12	100,00	770,00	12,20	Indire	4,00	33,33 %			
CG1400000	fiscal	700,00	677,12	100,00	770,00	12,20	Indire	4,00	33,33 %			
N° 1 123 Ref 1 :	Ref 2 :	LiberM1 : GALVET LIBERTY 001			LiberM1 :							
CC1400000	comptable	610,00	603,67	270,00	600,57	10,43	Indire	5,00	22,50 %			
CC1400000	fiscal	610,00	603,67	270,00	600,57	10,43	Indire	5,00	22,50 %			

Imprimé le 20/03/2021 à 12:19:08

© Copyright Youregid Immobilisations

Page N° 1

Société 001 : LEO LAGRANGE MEDITERRANEE 6

Version 11.0.7 du 30/04/2021

Utilisateur Michèle JARC 001

**Dotations fin d'exercice 31/12/2020**

Créancier	Plan	Date	Montant HT	Taxe	Dotation	Montant HT	Valeur nette	Échéance	Date	Date	Date	Date
<b>2021/00002 FONCTIONNEMENT GENERAL CRANE CONSOLIDATION</b>												
N° 1 100 Ref 1 : PRIMUS	Ref 2 :	LiberM1 : GALVET NOTIFICATION 10.07.07			LiberM1 :							
CC1400000	comptable	600,00	24,44	204,00	600,44	300,50	Indire	5,00	22,50 %			
CC1400000	fiscal	600,00	24,44	204,00	600,44	300,50	Indire	5,00	22,50 %			
<b>2021/00002 FONCTIONNEMENT GENERAL CONSOLIDATION</b>												
Total général	comptable	11 613,82	6 901,54	2 423,16	9 234,79	2 166,82						
Total général	fiscal	11 613,82	6 901,54	2 423,16	9 234,79	2 166,82						

Imprimé le 20/03/2021 à 12:19:08

© Copyright Youregid Immobilisations

Page N° 2

Société 001 : LEO LAGRANGE MEDITERRANEE 6

Version 11.0.7 du 30/04/2021

Utilisateur Michèle JARC 001

**Rapport annuel du déléguataire**  
**Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération**  
**La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020**



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalegal.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

**Liste immobilisations au 31/12/2020**  
**Dotations fin d'exercice**  
**édition en Euro**

Grille	Plan	EGC	Montant HT	Devises	Montant %	Valeurnette	Montant	Date (imp)	Taxe	CGT	EPIC	Retenu CGT	Total HT
<b>070100000 / ECOLE FONCTIONNEMENT</b>													
N° : 002	Ref1 : ANA	Ref2 :	LibréM1 : ANA			LibréM2 : NOUVEAU MODULE PEDAGOGIQUE			Date entrée : 10/11/2018				Date sortie : 10/11/2018
0701000000	comptable	300,00	107,21	60,00	047,21	62,70	Indire	4,00	30,00 %				
0701000000	fiscal	200,00	107,21	60,00	047,21	62,70	Indire	4,00	30,00 %				
NP : 1 002	Ref1 : KALVOT	Ref2 :	LibréM1 : KALVOT			LibréM2 : MAT INFORMATIQUE			Date entrée : 20/07/2017				Date sortie : 14/07/2017
0701000000	comptable	700,00	577,12	100,00	770,02	10,70	Indire	4,00	30,00 %				
0701000000	fiscal	700,00	577,12	100,00	770,02	10,70	Indire	4,00	30,00 %				
0701000000	comptable	1 000,00	764,33	200,00	1 020,83	65,17							
0701000000	fiscal	1 000,00	764,33	200,00	1 020,83	65,17							
<b>ECOLE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉ</b>													
Total général	comptable	1 000,00	764,33	200,00	1 020,83	65,17							
	fiscal	1 000,00	764,33	200,00	1 020,83	65,17							
CONSOLIDÉ													

Imprimé le 20/06/2021 à 12:17:11

© Copyright Yoursoft Immobilisations

Page N° 1

Société 001 : LEO LAGRANGE MEDITERRANEE 6

Version 11.0.7 du 09/04/2021

Utilisateur Michèle JARC 001

Page 43 sur 49

**Rapport annuel du délégataire**  
**Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération**  
**La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

**Liste Immobilisations au 31/12/2020**  
**Dotations fin d'exercice**  
**édition en Euro**

Créateur	Plan	Date	Montant HT	Taux HT	Montant	Date HT	Valeur TTC	Montant	Date	TTC	Date	Montant	Date	Total
<b>PAAH/PC/ANNUITÉ</b>														
N° : 1327 Ref : 007 003 01/Ref : 1		Libréf : 000 PC PORT ANNUITÉ		Libréf :										
PAAH/PC000	comptable	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
PAAH/PC000	fiscal	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
PAAH/PC000	comptable	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
PAAH/PC000	fiscal	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
<b>ANNUITÉ</b>	<b>CONSOLIDÉ</b>													
<b>PAAH/PC/ÉCOLE</b>														
N° : 1328 Ref : 007 003 7/Ref : 1		Libréf : 000 PC PORT ÉCOLE		Libréf :										
PAAH/PC000	comptable	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
PAAH/PC000	fiscal	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
PAAH/PC000	comptable	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
PAAH/PC000	fiscal	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
<b>ÉCOLE</b>	<b>CONSOLIDÉ</b>													
<b>PAAH/PC/MONTEURS</b>														
N° : 1333 Ref : 007 003 01/Ref : 1		Libréf : 000 PC PORT MONTEURS		Libréf :										
PAAH/PC000	comptable	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
PAAH/PC000	fiscal	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
PAAH/PC000	comptable	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
PAAH/PC000	fiscal	720,00		70,34	70,34		801,00	Indirect		4,00	85,00 %			
<b>MONTEURS</b>	<b>CONSOLIDÉ</b>													
Total général	comptable	2 210,70		235,02	235,02		2 904,00							
	fiscal	2 210,70		235,02	235,02		2 904,00							
	CONSOLIDÉ													

Imprimé le 20/06/2021 à 12:21:47

© Copyright Youregid Immobilisations

Page N° 1

Sodim 001 : LEO LAGRANGE MEDITERRANEE C

Version 11.0.7 du 30/04/2021

Utilisateur Michèle JAPC 001.

Page 44 sur 49

**Rapport annuel du déléguataire**  
**Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération**  
**La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalegal.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## Annexes

### Récépissés DDCS



Page 45 sur 49

**Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

D.D.C.S.P.P.

Rue Pasteur BP 9028

04990 DIGNE les BAINS Cedex

Tél. : 04.92.30.37.00 - Fax. : 04.92.30.70.30 - Mail. : ddcapp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Affaire suivie par : Marie COMITE  
Tél. : Service Accueils Collectifs de Mineurs

**Accusé de réception de la demande d'autorisation n° 0040069CL000119  
d'un Accueil de loisirs recevant des mineurs de moins de six ans**

Cet accusé de réception atteste que l'organisateur a déposé, conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique, une demande d'autorisation pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans.

Le silence gardé pendant plus de trois mois sur cette demande vaut décision de rejet.

**Organisateur**

Dénomination : LEO LAGRANGE MEDITERRANEE

Code : 004ORG0069

Adresse : à l'attention de M. MULLER 16 rue des Epinettes  
04000 DIGNE LES BAINS

**Permanences**

Exercice(s) 2019/2020				Vacances						
Mercredi	Samedi	Périscolaire	Autre	X	X	Hiver	X	Printemps	X	X
				Toussaint	Noël				Juillet	Août

**Effectif prévisionnel des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)**

Total = 150      Moins de 6 ans = 62      6 à 13 ans = 88      14 à 17 ans = 0

**Effectif prévisionnel des animateurs**

Total = 22      Qualifiés = 15      Stagiaires = 5      Sans qualification = 2

**Implantation**

CLSH La Sympathie      16 rue des épinettes      04000 DIGNE-LES-BAINS

Fait le 05/08/2019 à Digne les Bains

Pour la Directrice Départementale,  
l'Inspectrice de la jeunesse et des sports,  
cheffe de service

Caroline GAZELE

Page 46 sur 49

**Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

D.D.C.S.P.P.

Rue Pasteur BP 9028

04990 DIGNE les BAINS Cedex

Tél. : 04.92.30.37.00 - Fax : 04.92.30.70.30 - Mail : ddcapp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Affaire suivie par : Marie COMITE  
Tél. : Service Accueils Collectifs de Mineurs

**Récépissé de déclaration n° 0040069AP000119-E01  
d'un Accueil périscolaire recevant des mineurs de moins de 6 ans**

Ce document atteste de l'autorisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique.  
Ce document n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise ou interrompe l'accueil, conformément aux dispositions des articles L. 227-5 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles.

Date de dépôt du dossier : 05/06/2019

Organisateur

Dénomination : LEO LAGRANGE MEDITERRANEE

Code : 004ORG0069

Période : Du 02/09/2019 au 03/07/2020

Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Samedi		
M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

PC  Oui  Non

Plan mercredi  Oui  Non

Effectif des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = 112

Moins de 6 ans = 58

6 à 13 ans = 56

14 à 17 ans = 0

Animateurs

Total = 14

Qualifiés = 8

Stagiaires = 4

Sans qualification = 2

Implantation

CLSH La Sympathie

16 rue des épinettes

04000 DIGNE-LES-BAINS

Fait le 02/09/2019 à Digne les Bains

Pour la Directrice Départementale,  
l'Inspection de la Jeunesse et des Sports,  
cheffe de service

Caroline GAZELE

Page 47 sur 49

**Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalelite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



Page 48 sur 49

**Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
La Sympathie – Digne les Bains - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE  
le 05/07/2021  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



**Léo Lagrange Méditerranée**  
**Emmanuel Muller**



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

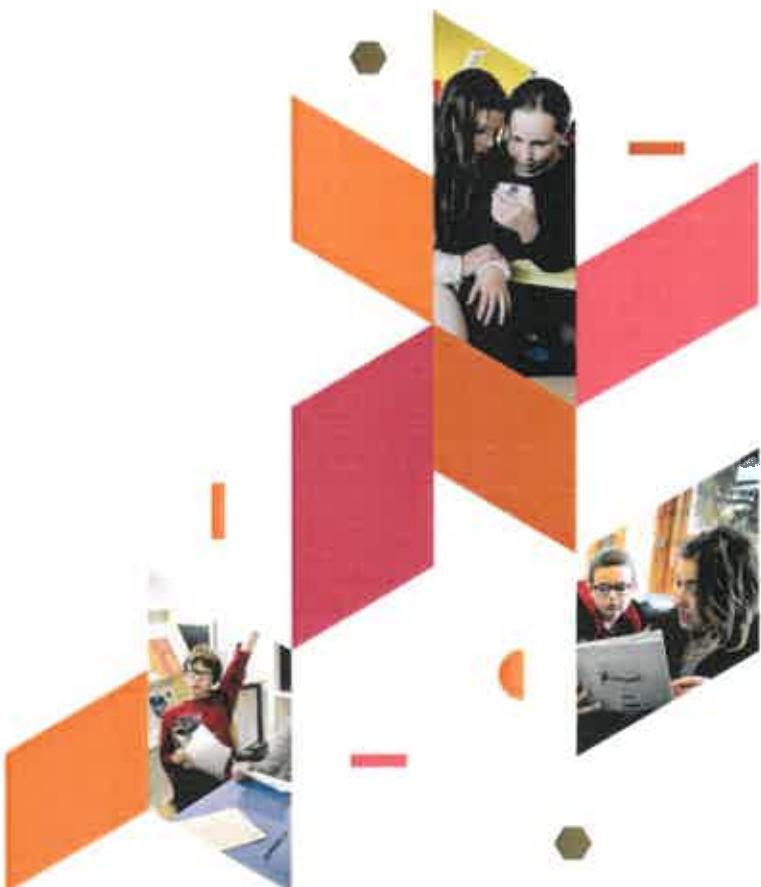
99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## RAPPORT DU DELEGATAIRE 2020

ACM LES AIGLONS & COMPAGNIE  
AIGLUN

UN ENGAGEMENT  
ÉDUCATIF  
AU CŒUR  
DES TERRITOIRES



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## Partie 1 Présentation du service délégué



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

## **1.1 Présentation du rapport**

**Le rapport concerne l'exercice 2020 de l'Accueil Collectif de Mineurs d'Aiglun dont la gestion et l'organisation sont déléguées par Provence Alpes Agglomération à Léo Lagrange Méditerranée.**

Auteur du rapport : Joan Candel, directeur de l'ALSH les Aiglons et compagnie.

## **1.2 Caractéristiques du contrat**

**Rappel de l'objet de la mission déléguée :**

**Animation et gestion d'un accueil de loisirs (3 ans /12 ans)**

L'ACM Enfance concourt à l'action éducative, culturelle et sociale de l'agglomération Provence Alpes, en lien étroit avec le Projet Educatif.

A ce titre, il répond aux attentes et aux besoins des publics spécifiquement visés, mais a aussi vocation d'animation globale.

L'ACM Enfance doit susciter la participation des usagers et des habitants.

Cette participation, pour être effective, peut prendre des formes diverses.  
Celle-ci a vocation de promouvoir la vie associative locale.

L'ACM Enfance a pour ambition de contribuer au partenariat local et de susciter son développement.

Il doit rechercher la concertation avec le mouvement associatif local, la commune, les administrations et autres équipements et services de proximité et d'action d'animation sociale et ce en cohésion avec les objectifs du projet éducatif global de l'agglomération PAA.

Il doit répondre, au-delà du besoin de garde des familles, aux attentes et aux besoins éducatifs des enfants de l'agglomération PAA.

**Dates d'effet du contrat :**

Celui-ci a pris effet le 1er Janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2021.

**Page 3 sur 28**

**Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/07/2021**

**Application agréée E-legalite.com**

**99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021**

### 1.3 Le service

#### L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) d'Aiglun

##### Les Locaux

- **Groupe Scolaire Julien Delaye, Avenue Paul et Marguerite Jouve Aiglun**

**Grands espaces Intérieurs avec une capacité d'accueil de 130 personnes (commission de sécurité)**

- Un hall d'accueil et d'activité,
- Une salle de réunion/bureau
- Une salle de classe pour les périodes de petites vacances, 3 au total pour les périodes de grandes vacances
- Un espace de rangement,
- Un réfectoire,
- Une tisanerie avec équipement de plonge

##### Espace extérieur

- Une petite cour arborée
- Une grande cour avec terrain de sport, un espace arboré et un préau

- **Espace Raymond Moutet, avenue Paul et Marguerite Jouve 04510 Aiglun**

**Espace Intérieur d'environ 250m<sup>2</sup> avec une capacité d'accueil de 198 personnes (commission de sécurité)**

- Une grande salle d'activité, divisible en deux parties égales
- 4 WC avec lavabos
- Une salle de sieste
- Une cuisine avec Plonge

##### Espace extérieur

- L'ancien city stade de la commune maintenant bétonné ainsi que le parking de la salle de sport communale. Le tout délimité par des barrières de sécurité

Page 4 sur 28

Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

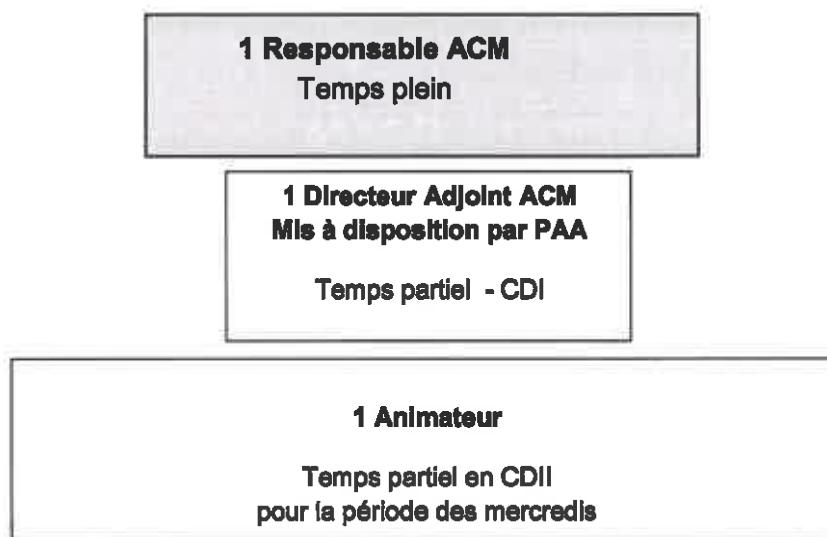
Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

<b>Structures</b>	<b>Aiglun</b>
<b>Périodes d'ouverture</b>	Annuelle
<b>Nombre de jour d'ouverture</b>	95 (2019) 77 (2020)
<b>Capacité d'accueil</b>	40/ 30 enfants mercredi(2019)/(2020) 40/ 30 enfants petites vacances(2019)/(2020) 80/65 enfants l'été(2019)/(2020)
<b>Moins de 6 ans agrément PMI</b>	48
<b>Tarifs</b>	12,60 avec le repas
<b>Repas</b>	Traiteur Chez Marc

#### 1.4 Les ressources humaines

##### 1.4.1 Organigramme du personnel du délégataire mission d'Aiglun



Convention collective appliquée : Convention Collective Nationale de l'Animation Socio culturelle

##### Mouvements sur l'année

Le remplacement de la mise à disposition (congé parental) a vu défiler deux directeurs adjoints (1 sur la période janvier au 2 décembre, un autre du 2 au 31 décembre)

## Périodes de confinement Mars/Mai et Novembre

Sur le premier confinement du 17 mars au 05 avril, l'ensemble des salariés ont été placé en chômage partiel. Puis un directeur, la mise à disposition de PAA et une mise à disposition de la mairie d'Aiglun sont venus assurer le service minimum demandé par la collectivité durant les vacances de printemps. Au 05 mai l'ensemble du personnel a repris son activité.

Sur le deuxième confinement tous les salariés sont restés mobilisés et en activités ou en congés.

## Qualification des personnels

L'ensemble du personnel est qualifié pour occuper les fonctions au sein de l'accueil de loisirs, en application de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur.

Pour autant, dans un souci de développement permanent des compétences de nos équipes, Léo Lagrange Méditerranée propose à ses salariés des formations d'adaptation à l'emploi.

### 1.4.2 Détachement de personnel

Un directeur adjoint est mis à disposition à temps partiel par Provence Alpes Agglomération pour intervenir sur les périodes des mercredis et des vacances.

### 1.4.3 Conditions de travail.

#### Horaires :

Les horaires du personnel sont organisés de manière annualisée, dans le cadre de la réglementation en vigueur, afin d'optimiser la présence des salariés lors des périodes de forte activité (vacances scolaires) notamment.

Pendant les périodes hors vacances scolaires, les personnels ont des horaires de travail « allégés ».

NOM	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
M. Candel		9h/12h 15h/17h30	7h15/18h30	9h00/12h00 13h30/17h	9h00/12h00
Mme Estelle/Mr Mioche (mise à disposition)		9h/12h 15h/17h	7h15/18h30	9h/12h 14h30h/16h30	
Mme Nicolas			7h15/18h30		
MM. Candel, Mme Estelle ou Mr Mioche <i>Vacances Scolaires</i>	7h15/17h15 Ou 8h15/18h15				
Agent d'entretien			11h/14h		
Agent d'entretien <i>Vacances scolaires</i>	10h30/14h30	10h30/14h30	10h30/14h30	10h30/14h30	10h30/14h30

Page 6 sur 28

Rapport annuel du délégué  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

Il est à noter que sur l'annualisation des horaires indiqués ci-dessus, l'ensemble de l'équipe possède un quota d'heures pour les réunions de préparations et de bilans avec les vacataires ainsi que sur des week end spécifiques à de l'animation.  
Les heures de la mise à disposition sont régularisées en fonction des présences réelles durant les périodes de vacances scolaires.

## Sécurité

L'établissement, gérée par la mairie est soumis plusieurs fois par ans à différents contrôles de sécurité

## Contraintes ou astreintes particulières :

Les salariés de l'ACM sont amenés à travailler certains WE ou en dehors des horaires habituelles, dans la mesure où ils participent à des manifestations organisées soit directement par l'ACM (journée de préparation des périodes de vacances...), soit par la commune ou les associations locales (journée école ouverte, marché des producteurs locaux)

### *1.5 Les moyens matériels utilisés*

#### *1.5.1 L'équipement*

L'ACM se dote de matériel divers chaque année afin d'avoir du matériel en bon état.

L'équipement en général est très bien adapté au fonctionnement de la mission et se trouve en bon état. Malgré cela le bâtiment vieilli et la municipalité a mis en place un certains nombres de travaux de transition énergétique, impliquant le déménagement de l'accueil de loisirs dans d'autres locaux de la mairie durant certaines périodes de vacances scolaires.

#### *1.5.2 Les locaux*

## Propriété

Les locaux de l'école que nous utilisons appartiennent à la commune qui les met à disposition pour l'accueil de loisirs.

La cohabitation avec les services de la commune ainsi que l'équipe enseignante se fait dans de bonnes conditions.

Pour les périodes de travaux au sein de l'école, la mairie met à disposition une salle polyvalente (espace Raymond Moutet)

La commune met aussi à disposition une salle de réunion, l'accès à l'espace Raymond Moutet (hors période d'accueil de l'ACM) ainsi que tout équipement dans la mesure de sa faisabilité.

Page 7 sur 28

Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

## **Adaptation des locaux à l'activité**

**Le centre doit s'adapter notamment durant la période d'été. 3 salles de classes font office de salle d'activité, le hall d'accueil devenant un « coin commun ».**

**Par ailleurs, la période estivale voit les groupes d'âge évoluer principalement à l'extérieur, dans des espaces aménagés (préau, barnum, voiles, parasol...).**

**Pour la période Covid les protocoles sanitaires nous ont forcés à revoir nos espaces de vie et à s'adapter, notamment en limitant le nombre d'inscription.**

**L'équipe a réalisé plusieurs exercices d'évacuation organisés par la mairie avec la présence de sapeurs-pompiers et d'élus de la commune.**

### **1.5.3 Les investissements et travaux**

#### **Réalisés par le délégant**

**Les services techniques de la mairie assurent l'entretien de la cours et des petits travaux du bâtiment.**

**Passage de commission de sécurité :**

**Groupe Scolaire : 05/04/2005 établissement R5**

**La commune a réalisé plusieurs travaux de transition énergétique (menuiseries, étanchéité, système de chauffage...) et d'accessibilité.**

#### **Réalisés par le délégataire**

**Le délégataire investit dans l'achat de matériel pédagogique, de jeux, matériels d'aménagement extérieur.**

**L'achat d'un logiciel de gestion (Noé Alga) avec une mise en place au 1er janvier 2017 est un réel plus pour la gestion de l'accueil de loisirs. Cela sécurise aussi notre gestion des inscriptions au réel permettant plus de clarté vis-à-vis de la caisse d'allocation familiale.**

**Tout est effectif et en ordre de marche : <https://leolagrange-aiglun-champtercier.org/>**

### **1.6 Les contrats de maintenance**

**Un contrat de maintenance est signé avec Kalyst Informatique pour le suivi du parc informatique et pour l'ensemble des structures Léo Lagrange Méditerranée.**

**Page 8 sur 28**

**Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/07/2021**

**Application agréée E-legalite.com**

**99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021**



## Partie 2 Les indicateurs d'exploitation



## 2.1.1 L'activité

Le projet pédagogique annuel ou projet de structure (qui découle du projet éducatif de la fédération Léo Lagrange et du projet éducatif de la PAA) reste les bases essentielles du travail de tous.

Voir documents en annexe.



- Mise en place d'un projet pédagogique spécifique à chaque période d'ouverture, à partir des objectifs retravaillés avec l'équipe d'animation dans le but de :
  - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
  - Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant
  - Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant au travers des activités proposées;
  - Développer la créativité de l'enfant ;
  - Favoriser les « nouvelles activités »; multimédia/audiovisuelles
  - Sensibiliser les enfants à leur environnement.

### Notre Finalité

- Permettre à tous les enfants de la PAA, en adéquation avec la politique enfance de l'agglomération et les valeurs d'éducation populaire de Léo Lagrange, de bénéficier de temps de vacances et de loisirs de proximité.
- Offrir aux familles un service d'accueil de qualité et principalement sur les points suivants :
  - sécurité (physique et affective), relationnel, éducation, loisirs.

Les enfants ont été répartis en 2 groupes d'animation pendant les mercredis et petites vacances :

- 3-5 ans
- 6-12 ans

Pendant la période estivale, ils ont été répartis en 3 groupes :

- 3-5 ans
- 6-7 ans
- 8-12 ans

Page 10 sur 28

Rapport annuel du délégué  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021

## **Liste des actions conduites par période**

### **Hiver**

#### **Les thèmes**

**Le carnaval des pirates**

#### **Les principaux objectifs**

**Développer l'imaginaire et l'envie de rêver**

**Développer l'autonomie et le libre choix**

**Être acteur de sa commune, de son territoire.**

**S'initier à différentes pratiques culturelles et/ou artistiques**

#### **Les activités phares des enfants**

**Création et organisation du carnaval et de costumes par et pour les enfants. Piscine pour les plus petits, grande chasse au trésor sur la route du Viel Aiglun, ballades, cuisine, défilé carnavalesque, spectacle de Magie**

#### **Les sorties et intervenants**

**Grand jeu sur le sentier du Viel Aiglun**

**Piscine**

**Spectacle du « professeur Nimbus » offert aux enfants**

**Une période de vacances sur le thème des pirates et du carnaval avec un format reconduit : celui de clôturer les vacances par une journée thématique forte (défilé carnavalesque des pirates dans le village)**

### **Printemps**

**Service minimum à destination des enfants de personnels prioritaires. Accueil d'une dizaine d'enfants par jours encadrés par un salarié Léo Lagrange, un salarié de P.A.A. et un salarié de la commune d'Aiglun.**

### **Eté**

#### **Les thèmes**

**1001 couleurs, les « eaux LympiaDES », semaine médiévale, culture Geek, « do it yourself », festival et tapis rouge**

**Page 11 sur 28**

**Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/07/2021**

**Application agréée E-legale.com**

**99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021**

## **Les principaux objectifs**

Développer l'esprit d'équipe et la solidarité  
Apprendre à s'exprimer par les mots, le corps, les expressions, les émotions  
Développer l'imaginaire et la créativité  
Apprendre à « faire soi-même »  
Découvrir le cycle de l'eau, son importance  
Etre acteur de ses vacances, de son territoire.  
S'ouvrir aux autres, échanger, partager  
Développer l'autonomie



## **Les activités phares des enfants**

Color Run, jeux aquatiques, expériences scientifiques, fête médiévale, jeu de rôle, kermesse numérique, « kart à bretelles », cuisine, danse théâtre et musique, festival de cours métrages...

## **Les sorties et intervenants**

Sortie à Grimmeland  
Escape Room de Sisteron  
Intervention de la boîte à biscuits

## **Les Nuitées**

Les nuitées ont pris une place importante cet été suite à la réduction des sorties et des possibilités. 4 nuitées ont été organisées cet été :

Nuitée Antique (avec escape Game sur le thème de l'antiquité)  
Nuitée bivouac médiévale (avec grand jeu et nuitée sous tente au vieil Aiglun grâce à l'aide de la commune et du propriétaire privé du lieu de campement.)  
Nuitée Geek (avec petite pratique et discussions autour du jeu vidéo et du numérique)  
Nuitée festival et tapis rouge (« dress code » avec soirée « réception »)

## **Mercredis**

Un intervenant du RCD propose des activités sportives sur le thème du rugby et du fair-play.  
Activités manuelles, créatives, jeux libres et inciter les enfants à « proposer ».  
Mise en place du projet de solidarité intergénérationnelle : création d'un journal à destination des résidents des « Carmes »

## **Les principaux objectifs**

Développer la motricité fine  
Favoriser la relation intergénérationnelle  
Développer l'imaginaire  
Favoriser la découverte de la cuisine sucrée et salée, mais aussi s'approprier des instruments et techniques de cuisine et valoriser leur cuisine en le mangeant pour le goûter  
Découvrir la pratique du sport.

Page 12 sur 28

## **Les activités des enfants**

Activités manuelles / ateliers cuisines / Ateliers sensoriels, audiovisuels, initiation à divers jeux et sports collectifs, à l'esprit sportif...

## **Les sorties**

Sorties au marché d'Aiglun, grands jeux dans les forêts avoisinantes, balade au viel Aiglun.

### **Un projet phare de l'année : Rugby Club Dignois**

Au travers du partenariat signé avec Léo Lagrange, c'est jusqu'à 5 enfants qui chaque mercredi ont la chance de pouvoir pratiquer le Rugby tout en profitant de l'encadrement du centre de loisirs pour la troisième année consécutive.

En complément, c'est le groupe des 6-12 ans qui découvrent le Rugby le mercredi matin à l'accueil de loisirs d'Aiglun.

#### **Découverte Rugby pour Léo Lagrange :**

Dans le cadre de notre partenariat avec la Fédération Léo Lagrange les enfants des Accueils de Loisirs de Mineurs de Digne-les-Bains et Aiglun ont pu participer à 2 journées découvertes rugby.  
De formidables souvenirs pour ces enfants !



**Un partenariat fort, qui sera amené à prendre de l'ampleur Jusqu'à  
L'organisation de la coupe du monde des clubs amateurs en 2023**

### **Partenariat avec l'union sportive et culturelle d'Aiglun (USCA)**

C'est avec l'objectif de favoriser l'accès aux loisirs pour tous, que nous proposons aux parents d'accompagner leurs enfants aux différentes activités du mercredi :  
Eveil musical, théâtre, danse, football.

Un animateur organise le « pédibus » aux différents horaires afin d'accompagner les enfants sur ces activités proposées par l'USCA.

### **Présentation d'actions phares qui restent l'ADN de nos projets:**

*Ce projet s'est vu généralisé sur l'ensemble des périodes.*

### **Activités et Jeu libre**

#### **Objectif éducatif**

- L'autonomie et le libre choix

Il est essentiel d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages, lui permettre d'être valorisé dans ses savoir-faire tout en encourageant, favorisant la notion d'entraide entre les enfants et les responsabiliser face à leurs choix.

**Page 13 sur 28**

**Rapport annuel du délégué  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/07/2021**

**Application agréée E-legale.com**

**99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021**

## Objectifs généraux

- Permettre aux enfants de vivre une journée basée sur le libre choix des activités et l'autonomie.

### Solidarité locale et internationale

L'accueil de loisirs est partenaire de l'association « mômes du monde » œuvrant dans le champ de l'humanitaire auprès des enfants du monde.

Il travaille aussi en collaboration avec le centre des Carmes (EHPAD). Ce partenariat a commencé à être renforcé durant les mois de novembre/décembre pour une application en 2021.

## Objectif éducatif

- Comprendre le monde, les droits de l'enfant, la vie ailleurs
- Sensibilisation, impliquer et inciter l'enfant à être acteur et porteur de la convention des droits de l'enfant
- Resserrer les liens intergénérationnels

## Objectifs généraux

- Mener des actions de solidarité pour être acteur de son territoire, de son accueil de loisirs
- Élargir sa vision du monde
- Explorer différents modes d'expression et de communication.
- S'inscrire dans une démarche de travail en réseau (échange, mutualisation, communication).
- Faire connaître ses projets et les partager

### Un complément sur l'ensemble des périodes

Les actions de solidarité avec l'association mômes du monde ont été mises à mal suite à la pandémie. L'équipe a donc décidé d'accélérer la mise en place du projet de solidarité avec les Carmes, la crise sanitaire ayant eu un effet néfaste dans les Ehpad.

## Capacité d'accueil

La gestion de l'accueil de Loisirs sans Hébergement permanent qui fonctionne sur les périodes suivantes :

La capacité d'accueil a été revue pour s'adapter à la crise Covid :

- Les mercredis : 32 enfants (16 enfants de moins de 6 ans, 16 enfants de plus de 6 ans)
- Les grandes vacances : 60/70 enfants (32 moins de 6 ans et 36 plus de 6 ans)

Nous dépendons de la réglementation DDCSPP : nous avons un agrément pour l'ouverture sur toutes les périodes.

Page 14 sur 28

N° d'agrément DDCSPP : 0040069AP000720/ 0040069CL000720 (voir copie en annexe)  
0040069AP000319/ 0040069CL000319

Nous avons obtenu un avis favorable de la PMI pour l'accueil des maternels : agrément pour 48 places pour les moins de 6 ans.

L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne à la journée et la demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans le repas).

En revanche, pour les périodes de vacances, l'inscription à la journée est la règle.

Une collation du matin, un repas et un goûter sont distribués aux enfants. Ces derniers sont à notre charge.

Les repas sont confectionnés à la centrale de « traiteur chez Marc » à Peyruis et livrés en liaison chaude sur la cuisine satellite du centre.

Une fiche d'inscription valable entre deux périodes de vacances (ex : les mercredis de janvier /février) est remplie par les parents pour chaque enfant inscrit sur la structure. (Voir copie en annexe).

Pour les périodes des vacances les inscriptions sont habituellement réalisées directement sur place. Cependant durant cette période de pandémie, les inscriptions se sont plutôt réalisées par correspondance (mail/messagerie Facebook, dépôt en boîte aux lettres)

Un règlement concernant les modalités administratives est remis à chaque famille lors de la première inscription.

Les inscriptions sont réalisées directement sur place les mercredis et par correspondance, notamment pendant la période de crise sanitaire.

Le suivi des présences s'effectue quotidiennement grâce à un logiciel prévu à cet effet avec les jours et heures réelles de présence de chaque enfant

## L'accueil

### **Horaire d'accueil du public :**

#### POUR TOUTE LA JOURNÉE AVEC LE REPAS :

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

#### POUR TOUTE LA JOURNÉE SANS REPAS :

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.
- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

#### POUR LA DEMI-JOURNÉE AVEC LE REPAS (matin) :

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 13 h 30 à 14 h 00.

#### POUR LA DEMI-JOURNÉE AVEC LE REPAS (Midi) :

- Le Matin : de 11 h 30 à 12 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

#### POUR LA DEMI-JOURNÉE (Matin) :

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.

#### POUR LA DEMI-JOURNÉE (Après-midi) :

- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

## 2.1.2 Tarification

### Conditions de paiement

Le paiement est demandé à la réservation. Cependant nous facilitons le paiement aux familles qui le demandent ou lorsque nous avons repéré une famille en difficulté. Pour les mercredis hors vacances scolaires les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas. Pour les petites et grandes vacances seule l'inscription à la journée avec le repas est proposée.

### Mode de fixation des prix

#### Evolution

La rémunération du délégué sera indexée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, selon la formule suivante.

$$K=0,75 \quad \frac{CCNA_n}{CCNA_o} + 0,13 \quad \frac{EBI_n}{EBI_o} + 0,12 \quad \frac{TCH_n}{TCH_o}$$

Ou

Paramètres	Définition	Source
CCNA	Convention collective de l'animation	CNEA
EBI	ENERGIE ET BIENSI NTERMEDIAIRES	INSEE
TCH	TRANSPORT COMMUNICATION HOTELLERIE	INSEE

La valeur des indices composant la formule est la dernière connue au 1<sup>er</sup> février de l'année.

### Les tarifs 2020

Pour les mercredis, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas.

Les petites et grandes vacances : seule l'inscription à la journée est proposée.

Il est à noter que nous appliquons aussi sur les séjours la politique des bons CAF.

	PLEIN TARIF	B. CAF à 3.01 €	B. CAF à 4.39 €	B. CAF à 5.50 €
Journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique	12.60	9.59	8.21	7.10
Journée sans repas	8.60	5.59	4.21	3.10
Demi-journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique	9.10	6.09	4.71	3.60
Demi-journée sans repas	4.90	3.40	2.70	2.15

Tarif dégressif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant : 8.60 € (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

Page 16 sur 28

## **HABITANTS HORS PAA**

	PLEIN TARIF	B. CAF à 3.01 €	B. CAF à 4.39 €	B. CAF à 5.50 €
Journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique	15.00	11.99	10.61	9.50
Journée sans repas	11.00	7.99	6.61	5.50
Demi-journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique	11.00	7.99	6.61	5.50
Demi-journée sans repas	6.50	5.00	4.30	3.75

Tarif dégressif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant : 11.00 € (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

### **2.1.3 Analyse de l'activité au centre**

Les parents Inscrivent à la journée en optimisant le mode de garde alternatif (Grands parents, semaine de congés décalée mère/père.....), certainement pour des raisons financières ou sanitaires

Nous avons remarqué une hausse des fréquentations sur les premiers mois de l'année, ainsi que sur les vacances d'hiver juste avant que la crise du Covid ne nous frappe. Pour la suite, la baisse a été significative.

La baisse de fréquentation toutes périodes confondues est de l'ordre d'environ 20 à 25% pour l'année 2020

Page 17 sur 28

**Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



### Petites vacances

Petites vacances	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
Jours	51	65	0	116	296	297	3	596	296	297	3	596
Tot. par âge/heure	51	65	0		2 368,00	2 376,00	24,00		2 368,00	2 376,00	24,00	
Tot. général (heures)			116 enfants différents		4 736,00	(Heure) de présences			4 736,00	(Heure) de présences		

### Petites vacances

Hiver	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
Jours	38	45	0	83	157	149	0	306	157	149	0	306
Tot. par âge/heure	38	45	0		1 256,00	1 192,00	0,00		1 256,00	1 192,00	0,00	
Tot. général (heures)			83 enfants différents		2 448,00	(Heure) de présences			2 448,00	(Heure) de présences		

Toussaint	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
Jours	29	33	0	62	125	113	0	236	125	113	0	236
Tot. par âge/heure	29	33	0		1 000,00	904,00	0,00		1 000,00	904,00	0,00	
Tot. général (heures)			62 enfants différents		1 904,00	(Heure) de présences			1 904,00	(Heure) de présences		

### Périscolaire

Périscolaire	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.			
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total
HTTP/APRÈS-MIDI MERCRIDI	35	41	0	76	182	255	0	437	182	255	0	437
HTTP/MATIN MERCRIDI	37	46	0	83	270	355	0	625	270	355	0	625
HTTP/REPAS MERCRIDI	1	2	0	3	2	17	0	19	2	17	0	19
Tot. par âge/heure	37	46	0		1 898,00	2 582,00	0,00		1 898,00	2 582,00	0,00	
Tot. général (heures)			86 enfants différents		4 486,00	(Heure) de présences			4 486,00	(Heure) de présences		

Page 18 sur 28

Rapport annuel du déléataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



Eté														
Juillet	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.					
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total		
Journée	42	64	0	106	342	442	0	784	342	442	0	784		
Tot. par âge (heures)	42	64	0		2 736,00	3 536,00	0,00		2 736,00	3 536,00	0,00			
Tot. général (heures)	106 enfants différents				5 272,00	(Heure) de présences				5 272,00	(Heure) de présences			

Août	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.					
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total		
Journée	33	48	0	81	169	202	0	371	169	202	0	371		
Tot. par âge (heures)	33	48	0		1 352,00	1 616,00	0,00		1 352,00	1 616,00	0,00			
Tot. général (heures)	81 enfants différents				2 885,00	(Heure) de présences				2 885,00	(Heure) de présences			

Eté	Nombre d'enfants				Nb de présences - Tout régime				Nb de présences - Régime Gén.					
	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total	3-5	6-12	13-18	Total		
Journée	48	70	0	118	511	644	0	1155	511	644	0	1155		
Tot. par âge (heures)	48	70	0		4 088,00	5 152,00	0,00		4 088,00	5 152,00	0,00			
Tot. général (heures)	118 enfants différents				5 240,00	(Heure) de présences				5 240,00	(Heure) de présences			

#### 2.1.4 Les usagers du service

Nous avons deux types d'usagers sur le centre. Ceux dont les parents travaillent de ce fait ils n'ont pas d'autre moyen de garde que l'accueil de loisirs. On les retrouve pratiquement sur toute l'année les mercredis et petites vacances.

Or, sur certaines périodes, notamment l'été on retrouve une autre catégorie d'usagers. Ceux qui souhaitent que leurs enfants passent des vacances enrichissantes et diversifiées, puisque l'accueil de loisirs propose une palette d'activités de proximité. Concernant l'été 2020, les parents étant invités à garder leurs enfants s'ils le pouvaient, une baisse des inscriptions s'est naturellement opérée.

L'ACM accueille en majorité les enfants qui vivent sur l'agglomération, puisqu'un système d'inscription permet aux habitants d'être prioritaires. Les familles sont principalement issues des communes d'Aiglun, Mallemoisson, le Chaffaut, Champtercier et Digne les bains



Type module : ALSH

Equipement : LES AIGLONS

Nombre de personnes inscrites au total : 169				Soit 118 familles			
Période d'activité	Nb Inscrits	Nb Garçons	Nb Filles	Nb Familles	3 - 5 ans	6 - 12 ans	13 - 16 ans
Hiver 2020	63	56	27	54	34	40	
ALSH Eté 2020	120	72	48	65	51	68	
Automne 2020	70	45	25	48	35	32	
PRINTEMPS 2020	14	6	8	9	3	10	1

Type module : Périscolaire

Equipement : LES AIGLONS

Période d'activité	Nb Inscrits	Nb Garçons	Nb Filles	Nb Familles	3 - 5 ans	6 - 12 ans	13 - 16 ans
Mercredis 2019/2020	66	53	33	60	30	58	
Mercredis 2020/2021	72	41	31	48	33	38	

#### Nombre de Famille

Nombre de familles présentes au 01/01/2020 : 328

	Jan. 20	Fev. 20	Mars 20	Avr. 20	Mai 20	Juin 20	Jull. 20	Août 20	Sept. 20	Oct. 20	Nov. 20	Déc. 20	Total
Entrées du mois	7	8	0	0	1	11	2	1	10	4	0	2	46
Sorties du mois	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Présentes fin de mois	336	343	343	343	344	355	357	358	357	371	371	373	

Page 20 sur 28

Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



### Etude sociologique

Comptage famille

Inscrits entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020

Inscrits sur ALSH Eté 2020, Automne 2020, Hiver 2020, PRINTEMPS 2020, Mercredi 2020/2021, Mardi 2019/2020

VILLE	NB	%
AIGLUN	48	32.39 %
BARRAS	2	1.41 %
BRAS DASSE	1	0.7 %
CHAMPTERCIER	10	7.04 %
DIGNE LES BAINS	38	25.35 %
LA ROBINE SUR GALABRE	2	1.41 %
LE CHAFFAUT	10	7.04 %
LE CHAFFAUT ST JURSON	1	0.7 %
L'ESCALE	1	0.7 %
MALLIA	1	0.7 %
MALLEMOISSON	19	13.38 %
MIRABEAU	6	4.23 %
NORANTE	1	0.7 %
PEYRUIS	1	0.7 %
THOARD	5	3.52 %
Total	142	100 %

Nombre différent de famille : 142

### Etude sociologique

Comptage Individus

Inscrits entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020

Inscrits sur ALSH Eté 2020, Automne 2020, Hiver 2020, PRINTEMPS 2020, Mercredi 2020/2021, Mardi 2019/2020

VILLE	NB	%
AIGLUN	71	34.63 %
BARRAS	2	0.98 %
BRAS DASSE	2	0.98 %
CHAMPTERCIER	14	6.83 %
DIGNE LES BAINS	44	21.46 %
LA ROBINE SUR GALABRE	2	0.98 %
LE CHAFFAUT	17	8.20 %
LE CHAFFAUT ST JURSON	3	1.46 %
L'ESCALE	1	0.49 %
MALLIA	2	0.98 %
MALLEMOISSON	30	14.63 %
MARCOUX	2	0.98 %
MIRABEAU	7	3.41 %
NORANTE	1	0.49 %
PEYRUIS	1	0.49 %
THOARD	6	2.93 %
Total	205	100 %

Page 21 sur 28

**Rapport annuel du déléguétaire**  
**Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération**  
**Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



## ANNEXES

Récépissés DDCS

Calendrier des mercredis

Livrets d'accueil

Page 22 sur 28

**Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

D.D.C.S.P.P.

Rue Pasteur BP 9028

04890 DIGNE les BAINS Cedex

Tél. : 04.92.30.37.00 - Fax. : 04.92.30.70.30 - Mél. : ddcapp@alpes-de-hautes-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Marie COMITE  
Tél. : Service Accueil Collectifs de Mineure

### Accusé de réception de la demande d'autorisation n° 0040069CL000319 d'un Accueil de loisirs recevant des mineurs de moins de six ans

Cet accusé de réception atteste que l'organisateur a déposé, conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique, une demande d'autorisation pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans.

Le silence gardé pendant plus de trois mois sur cette demande vaut décision de rejet.

#### Organisateur

Dénomination : **LEO LAGRANGE MEDITERRANEE**

Code : 004ORG0069

Adresse : à l'attention de M. MULLER 16 rue des Epinettes  
04000 DIGNE LES BAINS

#### Periodes

Exercice(s) 2019/2020			Vacances					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mercredi	Samedi	Autre	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août

#### Effectif prévisionnel des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = 80      Moins de 6 ans = 32      6 à 13 ans = 48      14 à 17 ans = 0

#### Effectif prévisionnel des animateurs

Total = 8      Qualifiés = 6      Stagiaires = 2      Sans qualification = 0

#### Implantation

Se reporter à la liste figurant en page(s) suivante(s).

Fait le 06/06/2019 à Digne les Bains

Pour la Directrice Départementale,  
l'Inspectrice de la Jeunesse et des sports,  
chef de service

Caroline GAZELE

Page 23 sur 28

Rapport annuel du délégataire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

D.D.C.S.P.P.

Rue Pasteur BP 9028  
04800 DIGNE les BAINS Cedex  
Tél. : 04.92.30.37.00 - Fax : 04.92.30.70.30 - Mail : ddcapp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Affaire suivie par : Marie COMITE  
Tél. : Service Accueils Collectifs de Mineurs

**Récépissé de déclaration n° 0040069AP000319-E01  
d'un Accueil périscolaire recevant des mineurs de moins de 6 ans**

Ce document atteste de l'autorisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique.  
Ce document n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise ou interrompe l'accueil, conformément aux dispositions des articles L. 227-5 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles.

Date de dépôt du dossier : 08/06/2019

**Organisateur**

Dénomination : LEO LAGRANGE MEDITERRANEE

Code : 004ORG0069

Periode Du 02/06/2019 au 04/07/2020

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

PEDT: Oui  Non

Plan mercredi: Oui  Non

**Effectif des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)**

Total = 72

Moins de 6 ans = 30

6 à 13 ans = 42

14 à 17 ans = 0

**Animateurs**

Total = 7

Qualifiée = 5

Stagiaires = 2

Sans qualification = 0

**Implantation**

ECOLE PRIMAIRE

Groupe scolaire Julien Delaye

04510 AIGLUN

Fait le 10/07/2019 à Digne les Bains

Pour la Directrice Départementale,  
l'inspectrice de la jeunesse et des sports,  
chef de service

Caroline GAZELE

Page 24 sur 28

**Rapport annuel du délégué  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



**LEO LAGRANGE MEDITERRANEE**  
**ACCUEIL DE LOISIRS « LES AIGLONS »**  
TEL : 07.60.70.82.91  
06.53.45.86.04  
**CALENDRIER D'INSCRIPTION**

NOM DE L'ENFANT : ..... PRENOM DE L'ENFANT : ..... NUMERO DE TELEPHONE : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... ECOLE FREQUENTEE : .....

**ANOTER**  
L'accès à l'accueil de loisirs se fait « par le biais » (pas des pluchoumous).

**Période du 4 Novembre au 16 Décembre 2020**

**ATTENTION !! Le paiement doit se faire au moment de la réservation**  
Veuillez mettre une croix dans la case correspondant à votre choix.

**La facturation est basée sur ces emboîtements.**

DATES	MATINEE AVEC REPAS 9,10€	MATINEE SANS REPAS 4,90€	APRES-MIDI AVEC REPAS 9,10€	APRES-MIDI SANS REPAS 4,90€	JOURNÉE AVEC REPAS 12,40€	JOURNÉE SANS REPAS 8,60€	OPTION RUGBY 9,10€	ACTIVITE USCA (PRÉSENCE)
MERCREDI 04 NOVEMBRE								
MERCREDI 11 NOVEMBRE	F	E	R	I	E			
MERCREDI 18 NOVEMBRE								
MERCREDI 25 NOVEMBRE								
MERCREDI 02 DECEMBRE								
MERCREDI 09 DECEMBRE								
MERCREDI 16 DECEMBRE								
Sous-TOTAL								
TOTAL								

Réglé le : .....

Espèces  Chèque(s)  Ch. vacances  CESU  
Toutes demandes d'annulation sont dues. Sauf sur présentation d'un motif justifié (max. 2 jours).

Signature des parents/ressponsables :

Page 25 sur 28

**Rapport annuel du déléguétaire**  
**Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération**  
**Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



Renouvellement du « pédiibus » pour se rendre aux activités de la commune d'Aiglun. (Théâtre, Foot, danse...) Les familles désirant profiter de ce service, sont priées de remplir le document d'autorisation de sortie aux activités.

Partenaires du Rugby Club Dignois, nous proposons un accueil des enfants inscrits au RCD le mercredi matin et un transport jusqu'au club l'après-midi, accompagnés et animés par leur éducateur sportif

#### Renseignements :

[aiglun@leolagrange.org](mailto:aiglun@leolagrange.org)

07 60 70 92 91

Avenue P et M Jouve  
Groupe scolaire Julien Delaye  
04510 Aiglun

Pour nous suivre :  
<http://leolagrange-aiglun-chamotercier.org>

Facebook : ALSH LES AIGLONS

#### ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCRIDI ET PETITES VACANCES

##### LES AIGLONS ET COMPAGNIE

##### Dates d'ouvertures accueil du mercredi

A partir du mercredi 02 septembre 2019, jusqu'au mercredi 1er Juillet 2020 (hors jours vacances et jours fériés)  
Tous les mercredis de 7H30 à 18H15

Inscriptions à la journée, demi-journée avec ou sans repas :

##### Tarifs 2019

Journée avec repas : 12,50€  
Journée sans repas : 8,50€  
Demi-journée avec repas : 9€  
Demi-journée sans repas : 4,80€

##### Bons caf déductibles

##### Dates d'ouvertures vacances scolaires

Du 21 au 31 octobre  
Du 17 au 28 février  
Du 14 au 24 avril

Inscriptions un mois avant de début de la période

Inscriptions uniquement à la journée

Tarif 2019 : 12,50€

Bons caf déductibles

##### Eléments à fournir pour l'inscription

- Dossier administratif et sanitaire (à retirer)
- Calendrier d'inscription (à retirer)
- Copie du livret de famille
- Copie des vaccinations
- Justificatif de domicile
- 2 enveloppes timbrées
- Bon caf si nécessaire

Les dossiers datant d'avant mai 2019 sont à refaire intégralement

##### Règlement intérieur

##### Le règlement s'effectue au moment de la réservation.

Toutes absences doivent être justifiées dans les 48 heures et ne donnent lieu à un remboursement qu'après un jour de carence calendaire.

Aucun remboursement ne pourra être effectué pour toute absence non justifiée (sauf certificat médical) ou évidemment tout à fait exceptionnel

Les absences justifiées donnent lieu à un report du nombre de journées versées, utilisable au cours de la période en cours. Aucun remboursement ne sera consenti, sauf en cas de départ définitif de l'enfant de la structure.

##### Quelques mots sur nos activités jusqu'aux

##### vacances d'automne

Comme l'année passée, l'accueil de loisirs s'impliquera pour les journées des droits de l'enfant qui auront lieu le 20 novembre prochain. Nous travaillons actuellement à l'élaboration de plusieurs projets :

Bricolage (boîte à livre), concours vidéo Léo Lagrange, esprit sportif et fair-play...

Page 26 sur 28

Rapport annuel du déléguétaire  
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération  
Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



#### **Activités partenaires**

L'accueil de loisirs s'associe au Rugby Club Dignois et à l'union sportive et culturelle d'Aiglun pour vous proposer des « formules » activités.

Ainsi, pour des enfants inscrits à l'accueil de loisirs, nous vous proposons de les accompagner aux activités suivantes :

- Formule Rugby (3/12 ans) à Digne les bains (transport en minibus avec un animateur du Rugby Club)(mercredi après-midi)
- Eveil danse (7-11 ans) (mercredi 10h et 11h)
- Arts Plastique (6/12 ans) (mercredi 14h et 15h15)
- Eveil musical (3/6 ans) (mercredi 14h et 15h)
- Football (6/12 ans) (mercredi 14h et 16h15)

Le transport pour les activités de l'USCA se font en « pédibus »

#### **Renseignements :**

[aiglun@leolagrange.org](mailto:aiglun@leolagrange.org)

06 58 45 86 04

07 60 70 92 91

Avenue P et M Jouve

Groupe scolaire Julien Delye

04510 Aiglun

Facebook : ALSH LES AIGLONS

#### **Accueil de loisirs du Mercredi et petites vacances**

##### **Les Aiglons et compagnie**

##### **Dates d'ouvertures accueil du mercredi**

A partir du mercredi 02 septembre 2020, jusqu'au mercredi 30 juin 2021 (hors jours vacances et jours fériés)

Tous les mercredis de 7H30 à 18H15

Inscriptions à la journée, demi-journée avec ou sans repas :

##### **Tarif 2020**

Journée avec repas : 12,60€

Journée sans repas : 8,60€

Demi-journée avec repas : 9,10€

Demi-journée sans repas : 4,90€

##### **Bons caf déductibles**

#### **Dates d'ouvertures vacances scolaires**

Du 19 au 30 octobre

Du 22 février au 05 mars

Du 26 avril au 07 mai

Inscriptions un mois avant de début de la période

#### **Inscriptions uniquement à la journée**

**Tarif 2020 : 12,60€**

#### **Bons caf déductibles**

#### **Pièces à fournir pour l'inscription**

-Dossier administratif et sanitaire (à retirer)

-Calendrier d'inscription (à retirer)

-Copie du livret de famille

-Copie des vaccinations

-Justificatif de domicile

-2 enveloppes timbrées

-Bon caf si nécessaire

#### **Règlement intérieur**

##### **Le règlement s'effectue au moment de la réservation.**

Toutes absences doivent être justifiées dans les 48 heures et ne donnent lieu à un remboursement qu'après un jour de carence calendaire.

Aucun remboursement ne pourra être effectué pour toute absence non justifiée (sauf certificat médical ou événement tout à fait exceptionnel).

Les absences justifiées donnent lieu à un report du nombre de journées versées, utilisable au cours de la période en cours.

Aucun remboursement ne sera consenti, sauf en cas de départ définitif de l'enfant de la structure.

#### **Quelques mots sur nos activités à venir**

Pour l'année scolaire 2020-2021, l'accueil de loisirs reconduira son action phare sur le thème des droits de l'enfant, à travers diverses activités créatives et multimédia.

Un nouveau partenariat avec le Rugby Club Dignois nous permettra quant à lui de travailler autour du sport, de l'esprit sportif et du FairPlay.

Page 27 sur 28

**Rapport annuel du délégué**  
**Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération**  
**Les Aiglons & Compagnie – Aiglun - Année 2020**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021



**Léo Lagrange Méditerranée**  
**Joan CANDEL**



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20210630-65\_30062021